

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة أبي بكر بلقايد - تلمسان

Université Aboubakr Belkaïd – Tlemcen –

Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales



THESE

Présentée pour l'obtention du **grade** de **DOCTEUR EN SCIENCES**

En : Sciences économiques

Spécialité : Economie et développement régional

Par : BESTANI Abdelkarim

Sujet

CONTRIBUTION A LA STRUCTURATION DE L'ECONOMIE SOCIALE EN ALGERIE

Soutenue publiquement, le 16/04/2025, devant le jury composé de :

M. BENBOUZIANE Mohamed	Professeur	Université de Tlemcen	Président
M. TCHIKO Faouzi	Professeur	ESE d'Oran	Directeur de thèse
M. BOUTELDJA Abdenacer	Professeur	Université de Tlemcen	Examineur
M. BOUDELLAL Ali	Professeur	Université de Tlemcen	Examineur
M. MOKHTARI Fayçal	Professeur	Université de Mascara	Examineur
M. KERMAK Mokhtar	MCA	Université de Mascara	Examineur

Année universitaire : 2024-2025

Epigraphe

« Entre

Ce que je pense,

Ce que je veux dire

Ce que je crois dire,

Ce que je dis,

Ce que vous avez envie d'entendre,

Ce que vous croyez entendre,

Ce que vous entendez,

Ce que vous avez envie de comprendre,

Ce que vous comprenez,

Il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer.

Mais essayons quand même... »

Edmond WELLS «Encyclopédie du savoir relatif et absolu »

Dédicaces

*À l'âme de mon père, « Allah yerhmeh »
qui continue d'inspirer chacun de mes pas.*

*À ma mère,
pour son amour inconditionnel et son soutien indéfectible.*

*À ma femme,
dont le soutien, la patience et la présence ont été essentiels dans ce parcours.*

*À mes enfants,
leur présence illumine ma vie et donne un sens profond à tous mes efforts.*

*Et à toute la famille BESTANI,
Cette thèse est bien plus qu'un aboutissement personnel: c'est un héritage familial.*

Remerciements

*« Nul ne peut arriver à rien dans cette vie
sans quelqu'un qui croit en lui »
Paul AUSTER, 'Tombouctou'.*

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu croire en moi, car sans vous, la route aurait été beaucoup plus difficile. La liste de ces personnes qui ont apporté leur pierre à cet édifice est bien trop longue pour figurer ici.

Tous mes plus profonds remerciements vont à Monsieur le directeur de thèse Professeur Tchiko Faouzi pour son goût de la recherche, son sens des relations humaines, sa confiance qu'il m'a accordée et son assistance à ce travail, un sujet encore vierge en Algérie, sans oublier le personnel du laboratoire de recherche MCLDL à l'université de Mascara.

Je souhaite adresser mes plus sincères remerciements aux membres du jury pour avoir généreusement accepté d'évaluer ce travail.

Je tiens à exprimer une reconnaissance toute particulière à certains enseignants pour leur accueil, leur orientation et leurs précieux conseils au début de mon parcours. Je pense notamment à : Pr. Jacques Defourny, Pr. Marie Bouchard, Pr. Myriam Donsimoni, le consultant en économie sociale Mohamed Lahcine et tout le personnel du centre de recherche CRISES à l'UQAM à Montréal.

Je souhaite aussi remercier ma famille, une famille en or, qui n'a jamais cessé de m'encourager et de m'entourer par sa présence et ses nombreuses attentions.

Enfin, rien n'aurait été pareil sans celle qui a partagé toutes les minutes de cette aventure, toujours patiente, disponible, là pour moi, ma femme. Merci de m'avoir supporté avec ce travail de longue haleine qui parfois occupait bien trop mon esprit.

Tables des matières

EPIGRAPHE.....	I
DEDICACES.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
TABLES DES MATIERES.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES.....	VIII
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	IX

INTRODUCTION GENERALE :	1
--------------------------------------	----------

CHAPITRE 1 : L'ITINERAIRE DE L'ECONOMIE SOCIALE	13
--	-----------

1.1.LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE DE L'ECONOMIE SOCIALE.....	13
1.1.1.La construction idéologique et conceptuelle	14
1.1.1.1.Construction idéologique.....	14
1.1.1.2. La construction conceptuelle :	16
1.1.2.Construction institutionnelle	18
1.1.2.1.Les premiers groupements face au capitalisme industriel (1791-1848)	19
1.1.2.2.De l'associationnisme à la coopération (1850-1900) :	23
1.1.2.3.Renforcement de l'organisation sectorielle (1901-1945) :	26
1.1.2.4.La participation de l'économie sociale à la croissance (1945-1975) :	27
1.1.2.5.Crise et émergence de l'économie solidaire (De 1975 à nos jours) :	30
1.1.3.Vers une construction théorique : Quel positionnement de l'ES dans la pensée économique ?.....	32
1.1.3.1.L'approche économique de la demande	33
1.1.3.1.1.Les défaillances de l'Etat	33
1.1.3.1.2.Les failles de marché.....	35
1.1.3.1.3.Les défaillances de la philanthropie	37
1.1.3.2.L'approche économique de l'offre	39
1.1.3.3.L'approche économique offre/demande :	39
1.1.3.4.L'approche sociale (les origines sociales).....	40
1.2.IDENTITE ET DIVERSITE DE L'ECONOMIE SOCIALE	41
1.2.1.Au moins quatre façons de définir l'économie sociale.....	42
1.2.1.1.Par les composantes (Desroche, 1983)	43
1.2.1.2.Par les règles de fonctionnement (Vienney, 1994).....	44
1.2.1.3.Par les valeurs (Defourny, 1992)	46
1.2.1.4.Par la dynamique des acteurs et les formes économiques (Laville, 1994)	48
1.2.2.Les principes et les valeurs de l'économie sociale	52
1.2.3.Diversité d'approches théoriques et de montage de l'économie sociale.....	55
1.2.3.1.Approche de l'économie sociale :	56
1.2.3.2.Non-profit sector	58
1.2.3.3.L'approche de l'entreprise sociale	59

1.2.3.3.1.L'école des ressources marchandes :	59
1.2.3.3.2.L'école de l'innovation sociale.....	60
1.2.3.3.3.L'approche européenne de l'entreprise sociale	61

CHAPITRE 2 : L'ES, QUELLE REALITE ANALOGUE DANS LES PAYS ARABO-MUSULMANS ?64

2.1.LA PHILANTHROPIE ISLAMIQUE : PARTICULARITES ET COMPOSANTES.....	65
2.1.1.La Zakat ... Exemple d'institutions obligatoire :	68
2.1.2.Le waqf... Exemple d'institution volontaire :	73
2.2.TECHNIQUES ET INITIATIVES DE L'ECONOMIE SOCIALE DANS LE MONDE ARABO-MUSULMAN :	81
2.2.1.Le commerce équitable et ses origines dans la religion islamique :	81
2.2.2.Touiza.....	83
2.2.3.Foggara :	84

CHAPITRE 3 : ECONOMIE SOCIALE EN ALGERIE...QUEL RAPPORT AVEC L'ETAT ?87

3.1.LES COMPOSANTS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN ALGERIE.....	87
3.1.1.Les associations	88
3.1.2.Les coopératives :	95
3.1.2.1.Les différents types de coopératives :	97
3.1.2.1.1.Les coopératives agricoles.....	97
3.1.2.1.2.Les coopératives immobilières :	101
3.1.2.1.3.Les coopératives d'épargne et de crédit :	102
3.1.3.Les Mutuelles :	102
3.2.LE ROLE DE L'ECONOMIE SOCIALE DANS LES DIVERS MODELES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT:	107
3.2.1.Les différents modèles de société :	108
3.2.2.L'Algérie... Un État au Cœur de l'Intervention et de la Solidarité :	113

CHAPITRE 4 : APPROPRIATION DES PRINCIPES DE L'ES PAR LES ASSOCIATIONS ALGERIENNES.....125

4.1.ANALYSE DES CADRES REGLEMENTAIRES DE L'ES ET EXTRACTION DE SES PRINCIPES:....	125
4.1.1.Exploration des cadres règlementaires de l'économie sociale à échelle mondiale	125
4.1.2.Les principes de l'économie sociale par une approche matricielle.....	130
4.1.2.1.Critères contraignants (en se basant sur la définition minimale de l'ESS)	131
4.1.2.2.Critères indicatifs	131
4.2.ENQUETE EMPIRIQUE	132
4.2.1.Analyse descriptive et validation	132
4.2.1.1.Caractéristiques des associations répendant au questionnaire.....	132
4.2.1.2.Test de la fiabilité Alpha de Cronbach.....	136
4.2.2.Méthodologie de l'analyse ACP (L'Analyse des Composantes principales) :	137
4.2.2.1.Tests d'adéquation.....	138
4.2.2.2.Analyse descriptive :	140

4.2.2.3.Exploration de la Variance et Optimisation des Composantes par Rotation dans l'ACP.....	145
CONCLUSION GENERALE.....	153
BIBLIOGRAPHIE.....	160
ANNEXES :.....	173

Liste des tableaux

Tableau 1: Résumé des écoles de pensée et les principaux auteurs	14
Tableau 2: Principes coopératifs VS principes d'économie sociale.....	22
Tableau 3: La différence entre l'entreprise sociale et l'entreprise d'économie sociale	31
Tableau 4: les différentes justifications/explications théoriques de l'économie sociale	33
Tableau 5: Résumé des quatre définitions théoriques de l'économie sociale	51
Tableau 6: Les valeurs et les principes de l'économie sociale	53
Tableau 7: Positionnement de l'économie sociale	57
Tableau 8: Synthèse des écoles de pensée de l'entrepreneuriat social	62
Tableau 9: Développement des caves coopératives en Algérie entre (1929 -1934).....	97
Tableau 10: La place de l'ES dans les différents modèles d'intervention de l'état.....	109
Tableau 11: Ressources du secteur non lucratif, en pourcentage, années 1996 2000	110
Tableau 12: Modèles du secteur non lucratif selon Salamon et Anheier	112
Tableau 13: Bilan de financement des catégories spécifiques	121
Tableau 14: Lois cadre/projets de lois de l'économie sociale dans le monde	126
Tableau 15: Engagement associatif	135
Tableau 16: Participation au bénévolat	135
Tableau 17: Statistiques de fiabilité.....	137
Tableau 18: Indice KMO et test de Bartlett.....	138
Tableau 19: Analyse descriptive.....	140
Tableau 20: Qualités de représentation	143
Tableau 21: La variance totale expliquée est représentée dans le tableau ci-dessous.....	146
Tableau 22: Rotation de la matrice des composantes.....	148
Tableau 23: Matrice de transformation des composantes	149

Liste des figures

Figure 1: Les origines/construction institutionnelle de l'ES dans le monde	29
Figure 2: Economie sociale par les composantes (Desroche)	43
Figure 3: Economie sociale par les acteurs, les activités et les règles (Vienney).....	45
Figure 4: L'économie sociale par les valeurs (Defourny)	48
Figure 5: L'économie sociale par la dynamique des acteurs et les formes économiques (Laville)	50
Figure 6: Les effets économique de la Zakat.....	71
Figure 7: Vers le dépassement de l'opposition entre égoïsme et altruisme	78
Figure 8: Processus de création des associations algériennes	89
Figure 9: Variations dans le nombre d'associations créées entre 1974-2017	91
Figure 10: Les repères historique de l'évolution du mouvement associatif.....	93
Figure 11: Typologie des associations agréées en Algérie.....	94
Figure 12: Nombre d'adhérents dans les mutuelles algériennes	105
Figure 13: Les inégalités dans le monde (coefficient de Gini %)	115
Figure 14: Répartition des associations selon la localité.....	133
Figure 15: Distribution des associations par secteur d'activité.....	133
Figure 16: Distribution des associations en fonction de leur année de création.....	134
Figure 17: Raisons de la participation limitées au bénévolat	136
Figure 18: Tracé d'effondrement.....	147

Liste des acronymes et abréviations

ACI	Alliance coopérative internationale
ACP	Analyse en Composantes Principales
ADS	Agence de Développement Social
AFS	Allocation Forfaitaire Sociale
ANGEM	Agence nationale de gestion du microcrédit
ANSEJ	Agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes
APW	Assemblée Populaire de Wilaya
CCLS	Coopérative de Céréales et de Légumes Secs
CNLAMCA	Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives
DIES	Délégation interministérielle de l'économie sociale
DIP	Primes d'Insertion des Diplômés
ES	Economie Sociale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAO	Food and Agriculture Organization
FMI	Fonds Monétaire international
IAIG	Indemnité pour Activité d'Intérêt Générale
IPEMED	Institut de Prospective Economique du monde Méditerranéen
ISTR	International Society for the Third Sector
MAATEC	Mutuelle Assurance Algérienne des Travailleurs de l'Education et de la Culture.
MGC	Mutuelle Générale des Communaux.
MGD	Mutuelle Générale des Douanes.
MGEG	Mutuelle Générale de Gaz et d'Electricité.
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale.
MGH	Mutuelle Générale d'Habitat.
MGHFE	Mutuelle Générale de l'Hydraulique, des Forêts et de l'Equipement
MGIFA	Mutuelle Générale Indépendante des Fonctionnaires d'Algérie.
MGIP	Mutuelle Générale de l'Industrie du Pétrole.
MGPC	Mutuelle Générale de la Protection Civile.
MGPTT	Mutuelle Générale des Postes et Télécommunication.
MGS	Mutuelle Générale de la Santé.
MGT	Mutuelle Générale des Transports.
MGTSS	Mutuelle Générale des Travailleurs de la Sécurité Sociale.
MNTCLA	Mutuelle Nationale des Travailleurs des Collectivités Locales et Administrations.
MUNATEC	Mutuelle Nationale des Travailleurs de l'Education et de la Culture.
MUTEG	Mutuelle Générale des Travailleurs des Industries Electriques et Gazière.
NPO	Non profit sector
OAIC	Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
OBNL	Organisations à But Non Lucratif
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONG I	Projet d'appui aux associations algérienne de développement, projet 1
ONG II	Projet d'appui aux associations algérienne de développement, projet 2
OSBL	Organisation sans but lucratif

PIB	Produit intérieur brut
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RMI	Revenu minimum d'insertion
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Sociétés Coopératives Ouvrières de Production
TUPHIMO	Travaux d'utilité publique à haute intensité de main
UGTA	Union Général des Travailleurs Algériens

∞ INTRODUCTION GENERALE ∞



Introduction générale :

Cadre Contextuel :

Depuis plusieurs décennies, l'économie sociale émerge comme une alternative significative dans le paysage économique mondial, offrant un modèle axé sur la solidarité, la participation démocratique et le développement durable. L'histoire démontre que l'économie sociale a toujours été sollicitée pour soulever les grands défis contemporains, en particulier la crise dans les pays industrialisés et les problèmes liés aux ajustements structurels, souvent douloureux et impopulaires, dans les économies en développement. Les pays touchés adoptent, souvent, de sérieuses compressions dans le secteur public, ce qui pousse l'état à céder rapidement le terrain à une nouvelle catégorie des organisations populaires assez autonomes comme des coopératives, fondations et associations, initié par des mouvements sociaux créés spécifiquement pour représenter et défendre leurs membres et lutter pour leurs droits et intérêts.

La situation est beaucoup plus inquiétante ! selon certains analystes, nous faisons face à une « crise globale », annonçant la remise en question « la fin d'un modèle » ([Levesque, 2009](#)), une crise systémique mondiale : alimentaire, sanitaire, climatique, culturelle, écologique, économique, financière, géopolitique, religieuse et sociale. La situation actuelle est caractérisée par une démesure, entraînant un creusement des inégalités. D'autres auteurs mettent en évidence la violence exercée par les riches et leur comportement délinquant, au détriment de la majorité de la population mondiale et de la planète dans son ensemble ([Lainé, 2015](#)). Des chiffres alarmants soulignent ces inégalités, comme le fait que la richesse cumulée des 225 personnes les plus fortunées équivaut aux revenus de 2,5 milliards d'individus. En d'autres termes, 25 % de la population mondiale, principalement concentrée dans les pays riches de l'OCDE, détient 75 % de la production mondiale. En effet, l'indicateur de « l'empreinte écologique » révèle l'incapacité de la planète terre à offrir la surface nécessaire à la vie de chaque habitant sur le modèle occidental. Un penseur disait : « *Il y a assez de ressources sur cette planète pour répondre aux besoins de tous, mais il n'y en a pas assez pour répondre au désir de possession de chacun.* ».

La crainte d'un capitalisme autoritaire est de retour, alimentée par l'idéalisation d'un modèle chinois caractérisé par une croissance économique rapide et les limites perçues du capitalisme libéral et financier (Danièle Demoustier, 2010). Le capitalisme est incompatible avec l'idée d'une société solidaire et respectueuse de l'environnement, car il repose sur la surexploitation du travail et des ressources de la planète.

Face aux grandes crises économiques ! l'histoire nous enseigne les innovations de l'économie Sociale ([Levesque, 2009](#)). Le développement des mutuelles d'assurances et les coopératives de travailleurs et de consommation répond à la crise de la régulation (1848-1850). Celui des coopératives agricoles, d'épargne et de crédit riposte à la crise de l'accumulation de la fin du XIXe siècle. L'âge d'or de la coopération concorde avec la crise de la régulation de 1920-1930. « *De nouvelles grappes d'économie Sociale* » (ibid.) émergent dans les années 1980 avec les services de proximité, les entreprises sociales, le développement local, l'accès aux loisirs et à la culture qui déploient de nouveaux emplois pour répondre aux demandes du public.

Face à un monde désenchanté par le capitalisme (Marcel Gauchet, 2004), l'économie sociale continue son expansion. Le mouvement coopératif, par exemple, rassemble plus de 800 millions de sociétaires dans le monde et fournit 100 millions d'emplois, soit 20 % de plus que le nombre d'emplois dans les multinationales dans la quasi-totalité des pays du monde, sur tous les continents. Donc ce n'est pas un fait isolé. Selon les estimations des Nations Unies, la vie de la moitié de la population de la planète dépend significativement des entreprises coopératives ([Lainé, 2015](#)). Le chiffre d'affaires cumulé de ces 300 plus grandes coopératives et mutuelles mondiales représente près de 1.000 milliards de dollars, soit l'équivalent du PNB du Canada, l'un puissance économique mondiale.

Dans les pays européens, les associations et les fondations fonctionnent en partenariat avec les pouvoirs publics, ce qui implique le plus souvent un financement public prédominant, contrairement aux organisations américaines du tiers secteur, sont souvent liées à des dénominations religieuses concurrentes ou des donateurs privés qui substituent à l'Etat-providence.

En effet, aux Etats-Unis, plus de la moitié des hôpitaux sont privés sans but lucratif et la santé représente 46 % du tiers secteur. Leur financement vient, en l'absence d'assurance

maladie obligatoire, des compagnies' d'assurance, des malades eux-mêmes ou des programmes publics. De même, les universités américaines les plus prestigieuses sont des fondations, financées aux deux tiers par les étudiants ou leur famille et par le revenu de leur dotation, mais le financement public (20 %) et les dons des anciens élèves ou d'autres mécènes (15 %) permet à un certain nombre de boursiers méritants d'y accéder.

L'économie sociale mérite aujourd'hui une attention toute particulière car son rôle est de plus en plus crucial dans les sociétés en mutation. Les expériences de plusieurs pays (France, Brésil, Etats-Unis, Canada, les pays Scandinaves) montrent une contribution active de l'économie sociale dans la croissance économique. En France, par exemple, l'économie sociale, portée par ses organisations, représente 8 % du PIB et emploie près de 2,35 millions de salariés, équivalent de 14 % de l'emploi privé en France, c'est-à-dire un emploi privé sur huit.

L'économie sociale en Algérie a des spécificités par rapport aux pays cités ci-dessus, en raison de la particularité de l'économie algérienne « Economie post-socialiste » et de sa transition vers l'économie de marché. L'héritage du socialisme imprègne encore profondément les structures économiques et sociales, influençant les politiques et les pratiques actuelles. Cette transition complexe vers une économie de marché engendre des défis uniques, nécessitant une approche adaptée pour favoriser le développement durable et inclusif. L'économie sociale occupe une place importante du fait du contexte post-socialiste du pays. Cette importance est justifiée par plusieurs aspects :

- Transition économique : Cette transition a entraîné des changements drastiques dans les structures économiques et sociales, avec des conséquences telles que la privatisation des entreprises d'État, la montée du chômage et des inégalités économiques dus aux ajustements structurels adoptés.
- Héritage socialiste : Malgré les réformes économiques, l'Algérie a conservé un héritage de l'époque socialiste, notamment une infrastructure sociale et des systèmes de protection sociale développés, bien que parfois inefficaces ou obsolètes. L'économie sociale peut contribuer à revitaliser ces structures en les adaptant aux nouvelles réalités économiques et sociales.
- Citoyens assistés par l'Etat : L'économie sociale revêt une importance particulière en favorisant la participation citoyenne dans les processus économiques. Dans un contexte où

de nombreuses populations se sont senties exclues ou marginalisées pendant l'ère socialiste, les initiatives d'économie sociale offrent une voie pour les individus et les communautés à s'impliquer activement dans la vie économique et sociale.

- Innovation sociale : Face à des défis uniques en matière de développement économique et social - tels que la reconversion des industries obsolètes, la réduction des inégalités et la revitalisation des zones rurales dépeuplées - l'économie sociale en Algérie peut être un moteur d'innovation sociale en proposant des solutions créatives et adaptées.
- Construction de la démocratie économique : Dans de nombreux pays post-socialistes, la transition vers une démocratie politique s'est accompagnée d'un besoin de démocratisation de l'économie. L'économie sociale en Algérie peut jouer un rôle clé dans la construction de la démocratie économique en promouvant la participation des travailleurs, des consommateurs et des citoyens dans la gouvernance et la prise de décision économique.

A cet effet, l'expérience algérienne en matière d'économie sociale, dans son contexte post-socialiste, figure, Aujourd'hui, comme le fruit d'une participation directe de l'Etat à travers ses programmes de développement et ses organisations à l'essor du Ministère de la solidarité et l'Agence de développement social (ADS). Ce n'est qu'à partir de 1996, que l'Algérie a connu les premières actions de l'économie sociale sous sa forme moderne, afin d'affaiblir les effets secondaires de la transition vers l'économie de marché, les ajustements structurels et le terrorisme que la région a connue durant cette période sans doute, la coopération internationale avait un rôle très important dans la transposition de cette nouvelle notion en Algérie à travers ses projets de développement (ex : ONG1, ONG2, PNUD, et les projets exécutés par les différentes agences de coopération internationale présentes en Algérie).

Notre recherche s'engage à explorer en profondeur le paysage complexe de l'économie sociale en Algérie, en examinant son évolution historique, ses défis actuels et ses perspectives futures. À travers cette recherche, nous aspirons à fournir une analyse approfondie et nuancée qui contribuera à une compréhension de la structuration de l'économie sociale dans le contexte algérien.

Cadre conceptuel :

Ces organisations se fortifient en rendant service dans un domaine social laissé pour compte par l'État (premier secteur) et aux attentes duquel le marché (deuxième secteur) ne répond pas. Raison pour laquelle les organisations qui composent le tiers secteur sont classées, d'une manière générale, comme « ni-ni », ni État, ni Marché, Même si la manière de la désigner diffère grandement selon les pays. Dans les pays anglo-saxon, on parle habituellement, du « secteur à but non lucratif » (non profit sector), alors que, dans les régions francophones, on a recours aux termes « d'économie sociale et solidaire ». Il faut noter que la définition de l'économie sociale ainsi que ses frontières sont souvent difficiles à déterminer d'un pays à un autre, ce qui explique l'existence de plusieurs modèles différents.

Dans notre thèse, nous utilisons le terme « Économie sociale » dans un contexte plus large, prenant en compte les pratiques et les principes similaires qui sont appliqués à travers le monde. Bien que le terme "Économie sociale et solidaire" soit principalement utilisé en France et dans quelques pays francophones d'Afrique. Cependant, de nombreux pays à travers le monde ont adopté l'appellation d'« économie sociale », comme l'Espagne, le Portugal, le Québec, la Roumanie, ainsi que dans certains pays asiatiques. En utilisant le terme « Économie sociale » dans notre thèse, nous cherchons à souligner cette dimension universelle des pratiques économiques axées sur des valeurs de solidarité et d'inclusion, et à mettre en lumière la diversité des approches et des expériences à travers le monde. Ce choix linguistique permet également une comparaison plus aisée entre les différentes réalités nationales et régionales, tout en favorisant une compréhension globale et inclusive de l'économie sociale.

Pourquoi ce sujet ?

Lorsqu'on demandait à François Perroux pourquoi il était économiste, il répondait : « *Parce que les hommes ont faim (...) et les hommes ne se nourrissent pas que de pain* ».

Quand les gens me demandent pourquoi je m'intéresse à l'économie sociale ? Je réponds : parce que les solutions apportées par celle-ci permettent à chacun d'entre nous puisse, non seulement manger à sa faim, mais aussi de penser et de travailler librement dans une entreprise équitable, de contribuer au développement de la démocratie en construisant un monde humanitaire, et de transmettre du sens aux autres.

Ce travail de recherche est motivé, aussi, par notre expérience personnelle avec L'ONG espagnole CERAI (*Centra Estudios Rurales y Agricultura Internacional*) dans plusieurs projets de développement en Algérie. À l'occasion, nous avons eu la chance de participer à la création, de gérer, de former, d'accompagner des organisations collectives principalement des associations et des coopératives dans le développement de leur région.

Nous avons pu percevoir, grâce à notre expérience, l'importance de ces organisations à résoudre non seulement les problèmes sociaux mais aussi les problèmes liés à l'emploi, l'insertion des jeunes et l'innovation sociale, ...

Cela a donné lieu à une nouvelle réflexion et à un nouveau regard sur ces organisations et une manière différente d'entreprendre, appelée plus communément "économie sociale"

Problématique & hypothèses :

L'économie sociale, par son caractère participatif et son engagement envers le bien-être collectif, représente un modèle alternatif qui suscite de plus en plus d'intérêt dans de nombreux pays. En Algérie, où les défis socio-économiques sont nombreux, l'économie sociale émerge comme une voie potentielle pour répondre aux besoins de développement et de solidarité dans la société.

La problématique centrale de notre étude se concentre sur la question suivante : **Quelle appropriation des principes structurels de l'économie sociale en Algérie ?** En d'autres termes, comment ces principes fondamentaux sont-ils interprétés, adaptés et mis en œuvre dans le contexte spécifique de l'Algérie ?

Dans notre quête pour comprendre l'appropriation des principes structurels de l'économie sociale en Algérie, nous formulons plusieurs hypothèses afin de guider notre recherche. Ces hypothèses serviront de points de départ pour explorer les divers aspects de l'économie sociale dans le contexte algérien et pour analyser les dynamiques qui façonnent son développement :

1/Le principe de la gouvernance démocratique, fondamental dans l'économie sociale, n'est pas respecté par les entités concernées, ce qui a conduit à une concentration du pouvoir entre

les mains d'une minorité, à une exclusion des membres de la prise de décision, ainsi qu'à un manque de transparence et de redevabilité au sein de ces organisations.

2/les entités algériennes ont une orientation vers la satisfaction des besoins collectifs plutôt que vers la maximisation des profits ce qui favorisera une appropriation plus complète de ces principes.

3/Les entités algériennes ne montrent pas d'intérêt pour la formation et l'éducation à l'économie sociale. Toutefois, une meilleure compréhension des valeurs et des pratiques de l'économie sociale pourrait conduire à une adoption plus volontaire et plus intégrée de ces principes par les organisations

4/ Le faible engagement des individus dans l'économie sociale est influencé par les barrières structurelles de celle-ci

Objectif de la thèse :

Il est vrai que l'objectif principal de la thèse est d'examiner l'adoption des principes structurels de l'économie sociale par les associations et étudier dans quelle mesure la population s'adhère et contribue au développement de l'économie sociale en Algérie. À travers cette recherche, nous aspirons à fournir une analyse approfondie et nuancée qui contribuera à une compréhension de la structuration de l'économie sociale dans le contexte algérien.

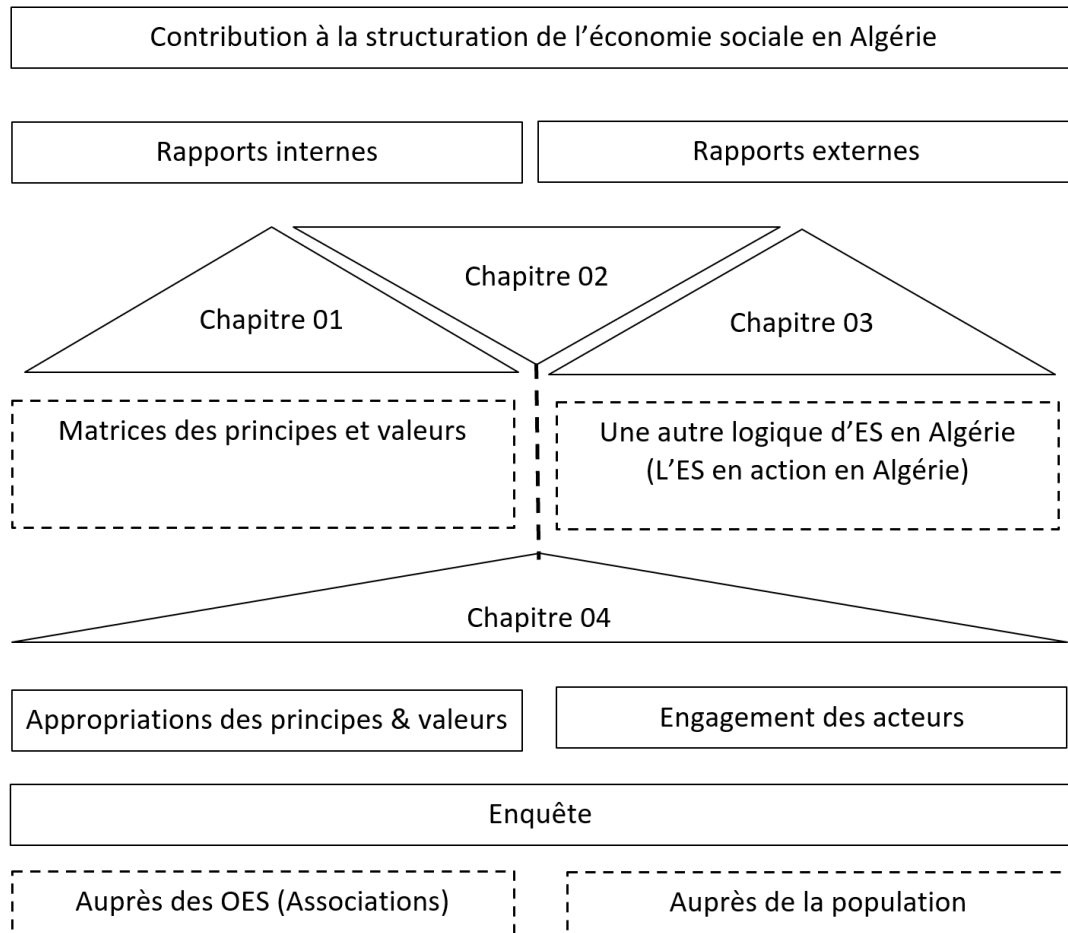
En outre, la thèse cherche aussi à combler les lacunes dans la littérature en mettant en évidence le rôle de l'Islam, souvent écartée, dans le développement et la vulgarisation de l'économie sociale. La thèse pourrait donc jouer un rôle important dans le comblement de ces lacunes et de mettre en lumière cette dimension négligée et l'influence significative de l'islam dans de nombreux aspects de l'économie sociale dans le monde.

Méthodologie :

La méthodologie de cette étude repose sur une enquête empirique réalisée au moyen d'un questionnaire structuré, dans le but d'évaluer la compréhension des principes de l'économie sociale (ES) par les associations en Algérie. Un panel d'associations représentatif a été choisi pour assurer une diversité de réponses et pour refléter les diverses réalités du secteur associatif en Algérie. Les informations collectées à travers ces questionnaires ont été soumises à une Analyse en Composantes Principales (ACP) pour simplifier les variables et mettre en évidence les dimensions fondamentales qui définissent l'adoption des principes de l'ES. Cette approche a facilité la représentation graphique des liens entre les diverses variables, tout en évaluant la cohérence des réponses et la pertinence de l'application des principes de l'Éducation Supérieure dans le contexte algérien.

Structure de la thèse :

La structuration de l'économie sociale en Algérie, sujet de notre thèse, nécessite une compréhension approfondie des rapports internes et externes qui la composent. Divisée en quatre chapitres, cette recherche adopte une approche analytique exhaustive, débutant par l'examen des rapports internes de l'économie sociale, notamment les principes et les valeurs qui la sous-tendent. Ensuite, nous procédons à l'élaboration d'une matrice des principes, que nous vérifions par une enquête de terrain par questionnaire menée auprès des associations algériennes. En parallèle, nous examinons les rapports externes, en analysant les expériences et les réalités similaires dans les pays arabo-musulmans, ainsi que l'engagement des autres acteurs, principalement la population via une seconde enquête de terrain par questionnaire. Cette étude vise à compléter notre vision sur l'économie sociale en Algérie. Ci-dessous, une représentation schématique qui synthétise notre thèse :

Figure (01) - Schématisation de la thèse

Source : Elaboré par l'étudiant

Coté plan, notre travail de recherche est divisé en quatre chapitres, chacun répondant à des aspects spécifiques de notre problématique comme suit :

- **Le premier chapitre** de la thèse explore l'évolution de l'économie sociale, offrant ainsi une base théorique essentielle pour notre réflexion. Il examine en détail la construction conceptuelle, idéologique, institutionnelle et théorique de l'économie sociale au fil du temps. En mettant en avant les valeurs et les principes fondamentaux de l'ES. Ce chapitre cherche à mettre en lumière l'hétérogénéité conceptuelle ainsi que les diverses approches théoriques qui caractérisent l'économie sociale. En analysant cette évolution historique et conceptuelle, nous sommes en mesure de mieux comprendre les fondements et les enjeux de l'économie

sociale, ce qui nous permettra d'aborder de manière plus approfondie sa relation avec l'Islam dans le chapitre suivant.

- Dans le **deuxième chapitre**, nous abordons le manque d'attention portée à l'Islam et sa contribution à la vulgarisation de l'économie sociale. Le chapitre suivant s'attache à combler ces lacunes dans la littérature en mettant en évidence le rôle de l'Islam dans le développement de l'économie sociale. Ce chapitre vise à montrer en quoi l'Islam apporte une contribution significative à l'économie sociale à travers ses principes, ses valeurs et ses institutions philanthropiques telles que la Zakat, la Sadaqa et le Waqf. En mettant en avant ces aspects, il cherche à éclairer l'importance de l'Islam dans la promotion de la solidarité, de la justice sociale et du bien-être communautaire à travers ses pratiques économiques et sociales.

- Le **troisième chapitre** de la thèse se concentrera sur la place de l'économie sociale dans les différents modèles d'intervention de l'État, en mettant en lumière spécifiquement les composantes de ce secteur (associations, coopératives et mutuelles). Ce chapitre analysera les politiques publiques et les programmes algériens qui affectent l'économie sociale, ainsi que les relations entre les acteurs de l'économie sociale et les institutions publiques. Nous examinerons comment l'État intervient dans la promotion, la régulation et le soutien de l'économie sociale, et comment cela influence son développement et son impact sur la société. En explorant ces dynamiques, nous chercherons à mieux comprendre le contexte institutionnel dans lequel l'économie sociale opère en Algérie et les défis et opportunités qui en découlent.

- Dans le **quatrième chapitre**, nous examinons toutes les réglementations relatives à l'économie sociale à l'échelle mondiale (les lois et les projets de lois). Cette analyse nous permettra de distinguer entre les principes fondamentaux, appelés "Critères contraignants", et les principes secondaires, appelés "Critères indicatifs" dans notre questionnaire aussi. Ensuite, nous passerons à une analyse détaillée des résultats de l'enquête de terrain menée auprès des associations en Algérie. Nous étudierons attentivement les réponses obtenues à travers les questionnaires, en mettant particulièrement l'accent sur les perceptions, les pratiques et les défis spécifiques rencontrés par ces associations dans l'appropriation des principes de l'économie sociale. Cette analyse approfondie nous permettra d'obtenir une vision complète du paysage de l'économie sociale en Algérie.

∞ CHAPITRE 1 ∞

L'itinéraire de l'économie sociale

Chapitre 1 : L'itinéraire de l'économie sociale

Pour bien appréhender l'économie sociale, l'histoire est une clé d'entrée, en remontant aux origines de l'économie sociale. Ce chapitre nous invite à revisiter l'histoire et les origines de l'économie sociale à travers deux axes importants : L'historiographie de la construction de l'ES (A travers sa construction idéologique, conceptuelle, institutionnelle et théorique.) ; Et les définitions de l'ES, qui ont certainement évolué depuis le XIXe siècle, relatives à ses composantes principales, mais aussi ses principes et valeurs.

Cette histoire nous explique une partie de la difficulté de délimiter, de définir et de déterminer le secteur de l'économie sociale d'une façon autonome et crédible. L'histoire de l'économie sociale est aussi un puzzle réunit le locale et le global, recouvre les activités des entreprises, des travailleurs, des gouvernements, des citoyens, des organisations, des secteurs différents et des visions différentes dans chaque pays. L'économie sociale est alors un « *fait social total* », au sens maussien.¹

1.1. La construction progressive de l'économie sociale

Il est difficile, voire impossible, de retracer l'itinéraire historique de l'économie sociale, selon Jeantet et Verdier : « L'économie sociale n'est pas une doctrine inspirée sortie toute armée d'un esprit génial, une morale dressée contre une économie asociale. Elle est un constat ; Celui d'un état de faits issu d'une longue évolution, du patient combat du faible contre des mécanismes implacables» ([Jeantet; & Verdier, 1984](#)). Dans cette partie de la thèse, nous allons esquisser les principales formes de mouvements, dont la plupart sises en Europe², qui ont conduit à la construction de la forme actuelle de l'économie sociale.

1 Le « fait social total » une expression flamboyante utilisée inventée par le sociologue Marcel Mauss en 1925. « C'est la formule que tout adepte des sciences sociales connaît, même s'il n'a pas lu une ligne des travaux de Mauss...En général, l'explication fournie en réponse à cette question tourne autour d'une idée de réunion : un même fait rassemblerait les dimensions que l'analyse sociologique et anthropologique a tendance à séparer. Le fait « total » est à la fois économique, politique, religieux, etc.» ([Tcherkézoff, 2015](#)).

2 Il est vrai que les premières formes institutionnelles (administrativement reconnues) de l'économie sociale ont été apparus en Europe. Mais cela ne veut dire que l'économie sociale n'existait pas ailleurs. Bien au contraire, les premières initiatives d'économie sociale reviennent à l'aire Av .J.C . En plus, Les religions étaient depuis longtemps, non seulement une source d'inspiration mais aussi d'initiatives et de règles sociales et éthiques pour l'activité économique de la société notamment en Islam.

1.1.1. La construction idéologique et conceptuelle

Les premières initiatives de type mutuelles et coopératives sont nées, généralement, en Europe. Ces mouvements d'associationnisme sont inspirés par quatre courants idéologiques qui ont marqué l'histoire de la construction de l'économie sociale, par un pluralisme politico-culturel.

1.1.1.1. Construction idéologique

L'émergence de l'économie sociale dans le XIX^{ème} siècle revient à plusieurs traditions ou écoles de pensées qui ont revendiqués le terrible coût humain engendré par la révolution industrielle ([Defourny & Nyssens, 2017](#); [Demoustier, 2001](#)). Une profonde critique à l'économie capitaliste dominante, a été postulé par plusieurs auteurs comme saint-Simon, Charles-Fourrier et Joseph Proudhon. Ces critiques peuvent être résumées, selon Desroche, dans quatre écoles de pensée diverses: « *un courant socialiste associationniste qui vise à émanciper les travailleurs d'un pouvoir capitaliste dominant, une tendance sociale-chrétienne qui défend l'idée d'une solidarité envers les plus démunis, une tradition libérale qui encourage les initiatives d'entraide entre ouvriers et une école solidariste qui prône le coopérativisme et soutient la création d'organisations fonctionnant selon des principes démocratiques.* » ([Persais, 2017](#)).

Tableau 1: Résumé des écoles de pensée et les principaux auteurs

Ecoles de pensée	Les principaux auteurs
Socialistes utopiques	Saint-Simon et Fourier
Réformistes chrétiens	Le Play et Raiffeisen
Libéraux	Léon Walras
Coopérativistes & solidariste	Charles Gide, Mauss et Jaurès

Source : Réaliser par l'étudiant à partir ([Defourny, Develtere, & Bénédicte, 1999](#); [Desroche, 1983](#))

- *L'école socialiste utopique (1842-1884) :*

Elle défend la création d'une société plus égalitaire fondée sur les idées d'un Etat fort et de la propriété collective. Cette école exalte les vertus des associations et des coopératives qui sont conçues comme des unités de base pour établir une économie « collective ». Parmi les auteurs de ce courant de pensée, on peut remarquer Constantin Pecqueur, François Vidal et Benoît Malon

- *L'école réformiste chrétienne (1891) :*

A comme pilier théorique le travail de Frédéric Le Play. Ce courant proposait la création de l'économie sociale comme moyen de diminuer l'écart entre les riches et les pauvres, mais sans engendrer un changement radical du système. Selon cette vision, d'économie charitable ou philanthropique est fusionnée avec la notion d'économie sociale.

- *L'école libérale (1830-1910) :*

A été menée par Charles Denoyer et Frédéric Passy qui défendaient l'idée de la liberté économique avant tout, en s'opposant à l'intervention de l'Etat. La vision de transformation proposée par cette école passe par la réduction de la dépense et par l'augmentation du revenu (favorisée par la création des sociétés de crédit mutuel). En ce sens, on augmente l'épargne globale ; en visant une croissance rapide de l'économie (Walras, cité par Desreche, 1991). Ainsi, selon cette approche, la répartition est une conséquence naturelle de la production de richesses.

- *L'école solidaire et coopérativiste (1890) :*

A comme auteur plus représentatif Charles Gide. Selon lui, les idées de solidarité et de coopération doivent aboutir à une révision du système capitaliste et, en bout de ligne, à l'abolition de l'Etat. Ce courant propose une économie sociale basée sur l'entraide, l'idée qui selon Charles Gide révolutionnerait la morale individualiste du capitalisme moderne. Bref, l'école solidaire propose une économie sociale composée de quatre dimensions d'action : (i) Le travail – en visant à augmentation des salaires, des temps de loisirs et la justice dans les rapports entre capitale et travail ; (ii) Les services – en recherchant la réalisation et le confort ; (iii) La prévoyance – pour assurer la sécurité de l'avenir contre les risques sociaux et (iv) L'indépendance économique.

Il est clair que les quatre approches évoquées précédemment, se centralisent autour d'une idéologie d'un « intérêt mutuel », c'est-à-dire, *les classes populaires cherchent elles-mêmes et collectivement des réponses à leurs problèmes communs* (Defourny & Nyssens, 2017). Cependant, une cinquième approche figure importante dans l'histoire de l'économie sociale « Approche philanthropique ».

- *Approche philanthropique*

Selon Defourny, « Réduire les sources de l'économie sociale à cet axe de l'intérêt mutuel reviendrait à négliger un second axe historique, celui de la philanthropie, qui recouvre les multiples œuvres de charité » ([Defourny & Nyssens, 2017](#)) envers les pauvres et les associations de bienfaisance.

Au XXème siècle, les approches de l'économie sociale se sont précisées pour en arriver à ce que nous entendons aujourd'hui par l'économie sociale. Cette approche contemporaine, considère l'économie sociale comme un secteur spécifique. D'ailleurs, l'utilisation des expressions « tiers-secteur » ou « troisième secteur » font la distinction entre le secteur public et le secteur privé. Cette approche a donné naissance à plusieurs courants, « selon les sensibilités et les contextes juridiques et fiscaux propres à chaque pays : secteur à but non lucratif (nonprofit sector) aux États-Unis, secteur volontaire (voluntary sector) au Royaume-Uni, ... » ([É. Bidet, 2018](#))

1.1.1.2. La construction conceptuelle :

Dans un premier temps, Le concept d'économie sociale désignait, théoriquement, une approche particulière de l'économie politique qui consistait à prendre en considération de l'histoire, des institutions et des normes sociales, se démarquant ainsi des approches économiques dominantes ([Comeau, Favreau, & Lévesque, 2001](#)). Selon Espagne François : « L'économie sociale a d'abord été entendue comme quasi-synonyme d'économie politique, science des phénomènes économiques au sein de la société, sans connotation morale ou politique » ([Espagne, 2008](#)).

Le terme d'« économie sociale » apparaît pour la première fois lorsque Charles Dunoyer¹ publie en 1830 le « Nouveau Traité d'Économie Sociale ». D'autres économistes ont utilisé le terme d'économie sociale pour rendre compte de leur approche de l'économie ([Desroche, 1983](#)). En 1851, Auguste Walras² publie un traité d'économie sociale ; En 1856, Frédéric Le

1 Le titre de l'ouvrage de Charles Dunoyer est longuement promoteur : « Nouveau traité d'Économie sociale ou simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance ». Paris, Sautet et Cie, libraires-éditeurs, 1830, tome 1, 492 p, tome 2, 558 p.

2 Auguste Walras (1801 - 1866) est le père de Léon Walras (1834-1910).

Play fonde une société internationale des études pratiques d'économie sociale et une revue qu'il intitule « L'Economie sociale ».

En 1862, Léon Walras¹ apporte des modifications sur la vision héritée de son père August et distingue ainsi trois niveaux d'analyse économique ([E. Bidet, 1996](#)):

- **L'économie politique**, pure qui s'attache à la définition et à l'identification des lois naturelles ;
- **L'économie appliquée**, qui désigne l'étude des moyens les plus économiques d'utilisation de ces lois naturelles ;
- **L'économie sociale**, qui consiste à une appréciation de la valeur morale de ces applications

Léon Walras considérait l'économie sociale comme une « économie du social » ou encore ce qui relève de la redistribution ([Lévesque & Mendell, 1999](#)). L'économie sociale Walrassienne apparaît, donc, comme la contribution du secteur économique à la justice sociale.

A cette époque, l'économie sociale n'exclut pas les phénomènes économiques nationaux ou internationaux. Elle souligne d'ailleurs un caractère de l'économie : une science basée sur l'acteur principal de l'activité économique qui est l'être humain en relations ou en société. Elle s'intéresse à préciser les données et à rechercher les solutions des questions sociales posées par l'évolution économique moderne. Valère Fallon définit l'économie sociale dans son ouvrage « *Principes d'économie sociale* » publié en 1923, comme suit : « *L'Economie sociale est la science qui a pour objet les lois générales de la production, de la répartition, de la circulation et de la consommation des biens, dans leurs rapports avec l'ordre social* » ([Fallon, 1923](#)).

Jusqu'au 1920, cette vision a été partagée par plusieurs auteurs principalement Charles Gide, l'un des pionniers de l'économie sociale. Dès lors, Charles Gide modifie sa position. Selon Levesque et Mendell : « *A partir des années 1920, alors que l'économie de marché s'est généralisée, Charles Gide modifie sa position en présentant l'économie sociale comme une approche complémentaire à celle de l'économie néoclassique. Dans cette foulée, l'économie*

¹ Walras, non seulement le fondateur de l'économie néoclassique mais aussi le créateur en 1865, avec Léon Say, de la Caisse d'escompte des associations ouvrières.

sociale désignera de plus en plus les entreprises et les organisations dont les règles tiennent compte de valeurs sociales, en l'occurrence les coopératives, les mutuelles et les associations sans but lucratif offrant des services ou produisant des biens » ([Lévesque & Mendell, 1999](#)).

L'année 1921 a été considérée comme l'année de la reconnaissance de l'économie sociale dans le milieu universitaire par la création de la chaire d'économie sociale au collège de France et la création des presses universitaires de France, coopérative, qui selon Bidet « *dans l'esprit des fondateurs et dans l'esprit des coopératives groupées autour d'eux, doit devenir la coopérative centrale de tous les universitaires de France* » ([E. Bidet, 1996](#)).

Concernant la reconnaissance institutionnelle de cette économie, qui semble le faire avec les premières expositions universelles de Paris, se posant comme un relais du progrès technologique pour le progrès social. Charles Gide dans son rapport sur l'économie sociale, « *affirme que ce fut à l'exposition universelle de 1867 que l'économie sociale se montra pour la première fois au public* » ([Baranzini & Swaton, 2013](#))

Aujourd'hui, le concept de l'"économie sociale" ne désigne plus ni un synonyme ou une concurrente de l'économie politique, ni l'ensemble des institutions concourant au progrès social, mais le seul sous-ensemble formé par les coopératives, les mutuelles et les associations ([Espagne, 2008](#)), les fondations et même les entreprises sociales.

1.1.2. Construction institutionnelle

Il est difficile de comprendre l'économie sociale sans faire référence à l'histoire, les communautés, les confréries, les corporations et les compagnonnages constituent ce qu'Henri Desroche appelle les sources « *préhistoriques de l'économie sociale* ». Dès le XIII^e siècle, ces organisations poursuivirent des objectifs de promotions humaine et de solidarité et préfigurent déjà les formes contemporaines de l'économie sociale. ([Jeantet, 2016](#))

En outre, l'idée de se mettre en commun (coopérer) ses efforts pour produire ou se procurer à plusieurs ce qui serait impossible à un seul, n'était pas nouvelle. Pour ne citer qu'un seul exemple, mais caractéristique, les « fruitières » du Jura qui mettent en commun les éleveurs de vaches et qui apportent leur lait dans les fruitières. Ils assurent ensemble la fabrication du

fromage de gruyère et son écoulement et se partagent les bénéfices en fonction des quantités de lait apportées existent déjà en 1200 ([Gueslin, 1987](#)).

Cependant, l'économie sociale prend racine en Moyen-âge avec l'apparition des guildes¹, des confréries², des corporations³ et du compagnonnage⁴, qui était la forme principale d'organisation des ouvriers professionnels. Le terme d'« *économie sociale* » - comme on venait de voir précédemment – apparaît seulement vers la moitié du 19^{ème} siècle, à l'époque de la révolution industrielle et de l'émergence des statuts coopératifs et associatifs. Cinq phases dans l'histoire du développement de l'économie sociale sont généralement évoquées ([E. Bidet, 1996](#); [Demoustier, 2001](#); [Gueslin, 1987](#))⁵:

1.1.2.1. Les premiers groupements face au capitalisme industriel (1791-1848)

En France, la révolution française de 1789 a interdit toute corporation et toute coalition ([Collette & Pigé, 2008](#)). En affirmant dans la déclaration des droits de l'homme⁶. La révolution a supprimé toute sorte d'intermédiaire entre l'Etat et les individus au nom de l'égalité. Les regroupements risquent de compromettre les libertés individuelles. Les libertés collectives qui supposent que plusieurs hommes s'entendent pour les exercer ensemble – liberté d'association par exemple - sont ignorées dans la déclaration des droits de l'Homme. Cet individualisme se prolonge sur le terrain économique avec le décret d'Allarde⁷ qui supprime les corporations puis la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 qui interdit toute forme d'association, de solidarité et de résistance (confréries, manifestations et grève).

Cet individualisme, mit en avant par la déclaration des droits de l'homme, entre en harmonie avec les thèses de l'économiste classique d'Adam Smith, l'un des pères fondateurs de l'école

1 **Les guildes** sont des associations de secours mutuel entre marchands, artisans, bourgeois.

2 **Les confréries** sont des associations d'entraide sociale et d'aide à l'apprentissage des techniques

3 **Les corporations** sont une organisation hiérarchique de spécialisations et ne regroupent que les maîtres, ce sont avant tout des ententes pour fixer les prix, les salaires, les conditions requises pour ouvrir un atelier ou une boutique, etc.

4 **Les compagnonnages** sont des groupements clandestins d'artisans. Elles se sont constituées à la fin du Moyen Age dans un triple but d'assistance mutuelle, d'éducation et de perfectionnement professionnel. Elles favorisent le voyage de ville en ville

5 Benoit Levesque distingue cinq phases de l'évolution de l'ES : Une première étape qualifiée d'économie solidaire (1840-1880) ; une seconde d'ES patronnée (1880-1920) ; une troisième de coopération d'inspiration corporatiste (1930-1950) ; une quatrième de coopération inscrite dans le nationalisme économique (1960-1990); et une cinquième d'économie sociale et solidaire (1990 à aujourd'hui). Cité dans Lévesque, B. (2009). « *Les relations internationales de l'économie sociale au Québec sur plus d'un siècle et demi (1840-2008)* ».

6 La Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, ne porte pas le droit à l'association.

7 Le décret d'Allarde est en réalité une loi, datant des 2 et 17 mars 1791, par Pierre d'Allarde, qui a supprimé les corporations. Les corporations étaient des associations de personnes exerçant le même métier.

libérale. Auteur de l'ouvrage « *recherches la nature et les causes de la richesse des nations* » en 1776, il pense que la recherche par les hommes de leur intérêt personnel mène à la réalisation de l'intérêt général, ce qui a participé fortement à l'effondrement du tiers secteur ([Collette & Pigé, 2008](#)).

Dans un contexte général d'interdiction des groupements volontaires, le mouvement ouvrier va inventer et organiser de nouvelles formes de résistance. Avec l'arrivée de la révolution industrielle¹, qui commence réellement vers 1840, Les nouvelles formes de résistance commence a émergé². Malgré cette interdiction, trois composantes du mouvement social moderne apparaissent, au début du XIX siècle, alors : des sociétés de secours mutuel, des sociétés de prévoyance ou des associations de production. « *Les sociétés de secours mutuel sont à la fois des sociétés de prévoyance (Les membres s'assurent en versant des cotisations volontaires), de bienfaisance (Soutien de philanthropes) et de résistance, combinant l'assurance contre les risques sociaux (maladies, funérailles) le soutien aux plus faibles (veuves et orphelins) et la défense professionnelle (caisse de chômage et grève). Ces organisations remplissent donc à la fois des fonctions de protection sociale et, progressivement tolérées par l'Etat, et de défense syndicale qui, elles, sont réprimées* » ([Demoustier, 2001](#)).

A partir de 1830, certains ouvriers choisissent à pénétrer collectivement dans l'activité économique sous la forme de création de groupement d'achat de produit de première nécessité (pain et pomme de terre) ou de groupement de production, c'est-à-dire des entreprises possédées collectivement par leurs adhérents.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans un espace professionnel ou géographique : Ouvriers d'un même métier, d'un même quartier. Elles s'inscrivent également dans une forte agitation intellectuelle fortement présentée par les œuvres de Saint-Simon³ et Charles Fourier⁴. Agacé par la misère ouvrière générée par la révolution industrielle (exode rural, salaires très bas,

1 La révolution industrielle représente un véritable facteur déclenchant le développement de l'ES, marquant le passage d'une société agricole à une société de production mécanisée essentiellement fondée sur le charbon et chemin de fer et l'industrie lourde.

2 C'est la période qui a déclenché le vrai développement de l'économie sociale

3 Claude-Henri de Saint-Simon (1760-1825) met en avant la vertu de l'homme au travail et présente l'association comme un moyen de socialisation des citoyens. En opposition au libéralisme, il est le promoteur de « l'industrialisme », dont, « *l'objet direct et unique est de procurer la plus grande somme de bien être possible à la classe laborieuse et productrice* », ce qu'il nomme « le bonheur social ».

4 Charles Fourier (1772-1837) est l'inspirateur du solidarisme. Il revendique une société qui s'auto-organise grâce au développement des associations, des mutuelles. Il rejette toute intervention de l'Etat.

inégalités, etc.), les deux auteurs critiquent fortement le libéralisme économique et son idéologie d'individualisme révolutionnaire et soutiennent les actions de résistance des ouvriers pour se protéger désigné sous le terme « *mouvement associationniste ouvrier* ».

Le mouvement a été diffusé grâce au journal « *L'Atelier* » créé en 1840, un journal écrit par les ouvriers pour les ouvriers, fondé par Philippe Buchez, disciple de Saint-Simon, « *qui dans un manifeste de 1831 appelle les « ouvriers libres » (c'est-à-dire qualifiés) à s'organiser en entrepreneurs dans des associations de production, et les « ouvriers de fabriques » (Les ouvriers non qualifiés) à constituer des associations syndicales pour fixer le taux des salaires* » ([Demoustier, 2001](#)). Buchez formule ainsi le principe des « réserves impartageables », représentées par une partie des bénéfices annuels, qui constitue encore aujourd'hui l'un des principes fondamentaux des coopératives. En 1834, Buchez crée la première coopérative ouvrière en France¹ ([Audigier, 2014](#)).

Parlant des coopératives, cette période a reconnu la création de l'une des plus célèbres coopératives dans le monde, c'est la coopérative Rochdale en Angleterre, regroupant une trentaine de tisserands. Ces pionniers, ont mis en œuvre les grands principes de l'économie sociale. « *Ce que l'on appelle actuellement Economie sociale n'est finalement non d'autre que le rassemblement des initiatives économiques qui se réclament explicitement ou non de la démarche coopérative issue des mouvements du siècle dernier et plus particulièrement de la création en 1844 de la Société des Equitables Pionniers de Rochdale* » ([MAREE, 2007](#)).

¹ Son nom est « Association chrétienne des bijoutiers en doré », bien qu'il existe des traces plus anciennes de l'existence de la coopération, notamment dans le rural comme celle des « fruitières » du Jura au XVIII^e siècle.

Tableau 2: Principes coopératifs VS principes d'économie sociale

Principes coopératifs (Rochdale 1844)	Principes actuelles (les plus répandus) d'ES
a) Un homme - une voix b) Principe de la confusion entre membres et usagers	I. Gestion démocratique
a) Principe de la ristourne b) Intérêt limité sur le capital c) Dévolution désintéressée de l'actif net en cas de dissolution d) Pureté et qualité des produits	2. Absence de but lucratif
a) Adhésion libre (Porte ouverte)	3. Adhésion libre
a) Neutralité (Autonomie idéologique)	4. Indépendance à l'égard des pouvoirs publics

Source : ([MAREE, 2007](#))

A cette période, d'autres initiatives britanniques démontrent la rupture du fordisme. Robert Owen¹ est l'une des figures qui ont marquées l'ES en Grande-Bretagne. Il n'a pas admis l'ordre libéral de son époque. Outre les conditions de vie et de travail déplorables du monde ouvrier, Owen, dans son entreprise à New Lanark en Ecosse, dénonce la faiblesse des salaires, refuse le travail des enfants, réduit la durée du travail, met en place une école gratuite pour les enfants des salariés et développe des œuvres sociales (logement ouvriers, magasins à bas prix, ...). Il apporte *une nouvelle morale* qui permet de trouver une harmonie entre le capital et le travail. Selon Owen, des salariés plus détendus et mieux formés permettraient à l'entreprise de devenir plus productrice. ([Audigier, 2014](#)). Il crée un village communautaire en mettant sur place un système de rémunération égalitaire composé essentiellement de coopératives.

D'autres sources européennes sont à l'origine de la constitution de l'économie sociale dans cette période. Prenant l'exemple de l'Allemagne, Friedrich Wilhelm Raiffeisen, crée dans un premier temps « *l'association pour le pain* » en 1847 pour lutter contre la famine, puis pour faire face aux méfaits des paysans. Pour cela, il crée une association qui achète le bétail nécessaire et le cède aux exploitants à un taux modéré grâce à la caution financière des notables de la région. De cette manière, Raiffeisen a pu introduire, pour la première fois, l'idée de la responsabilité limitée des membres qui engagent également leur fortune. « *Ce système sera progressivement perfectionné pour devenir une banque qui rémunère les dépôts et prête aux paysans les fonds nécessaires à l'acquisition de leur bétail* » dans

¹ Robert Owen (1771 – 1858) : est un industriel britannique du textile et théoricien socialiste britannique

laquelle débiteurs et créancier sont liés puisque tout emprunteur doit adhérer à l'association et tout emprunt doit être garanti par un cautionneur solvable. Ce sont les bases de ce qui deviendra plus tard le Crédit Mutuel. » (E. Bidet, 1996).

En Espagne, les organisations d'ES (le mouvement associatif, mutualiste et le coopérativisme) ont forgé de solides liens au fur et à mesure de leur expansion :

« Les expériences lancées trouvaient bien souvent leur origine dans un seul et même groupe, comme dans le cas des tisserands barcelonais: l'Association des tisserands (Asociación de Tejedores) de Barcelone, qui fut le premier syndicat ouvrier espagnol, a été fondée en 1840, en même temps que l'Association d'entraide mutuelle des tisserands (Asociación Mutua de Tejedores), laquelle a créé en 1842 la Compagnie manufacturière des tisserands (Compañía Fabril de Tejedores), qui est considérée comme la première coopérative espagnole de production » (Monzón & Chaves, 2012).

Le XIX siècle a assisté à un essor spectaculaire de l'économie sociale, c'est-à-dire qui donne à voir de nouvelles conceptions et organisations économiques et sociales. Une autre économie qui vient de naître et qui commence à forger ses principes. Cette période a été reconnue par les premières expériences coopératives, surtout au Royaume-Uni, réaction spontanée des ouvriers de l'industrie à la pénibilité de leurs conditions de vie.

1.1.2.2. De l'associationnisme à la coopération (1850-1900) :

Durant cette période, le mouvement associationniste ouvrier se fragmente en trois organisations : les syndicats, les mutuelles et les coopératives. Les historiens font référence au second Empire Français¹ pour analyser le développement du mouvement associationniste ouvrier en XIX siècle. Les dix premières années du second Empire maintiennent un cadre répressif contre les associations ouvrières (Demoustier, 2001). Quelques sociétés de secours

¹ Le Second Empire : un système constitutionnel instauré en France en 1852 par Louis-Napoléon Bonaparte. Le Second Empire est, généralement, divisé en deux périodes : L'Empire autoritaire (de 1852 à 1860) et l'Empire libéral (de 1860 à 1870).

mutuels, seulement, ont été reconnues sous certaines conditions¹. Malgré ces restrictions, les sociétés de secours mutuels ont contribué effectivement dans l'émergence des principes et des structures mutualistes en XIX siècle ([Audigier, 2014](#)).

D'abord, en 1864, une loi fait son apparition en France qui reconnaît le droit de grèves qui libère progressivement la masse ouvrière des interdictions instaurées par la loi Chapelier de 1791. Cela a incité les ouvriers de s'organiser, s'associer et d'entreprendre collectivement.

Avec la loi Waldeck Rousseau² de 1884 qui autorise le droit au syndicalisme en France, on a assisté à une coupure entre le mouvement coopératif et le mouvement ouvrier. De cette manière, le législateur a fait une distinction entre les fonctions de défense professionnelle (Syndicats) et les fonctions de gestion économiques (Coopératives). Ensuite, une loi sur les sociétés commerciales en 1867 intègre les coopératives de consommation, les coopératives de production et les coopératives de crédit. Selon Thierry Jeantet :

« Conjointement à l'élaboration des différentes doctrines, l'économie sociale trouve son origine dans de multiples réalisations à l'échelle locale, ayant toutes en commun la volonté de replacer la dignité humaine au cœur du système de production et de distribution, ce qu'H. Desroche nomme le passage des « utopies écrites » à des « utopies pratiquées ». Les divers mouvements et expériences ont peu à peu forgé l'économie sociale contemporaine, dont la force et la pérennité proviennent de la pluralité des idées, de la diversité des réalisations, et en même temps, et surtout, de la concordance qui s'y manifeste » ([Jeantet, 2016](#)).

Très nombreuses en Italie, les sociétés de secours mutuel, ont précédé les premières coopératives. Principalement, la Société ouvrière de Turin (*Società operaia di Torino*) qui, en 1853, créera la première coopérative italienne de consommateurs, le Magasin de

1 Initialement les sociétés de secours mutuelles devaient être autorisées par l'Etat pour être approuvées, leurs actions étaient réduites au secours maladie, leur nombre d'adhérents était limité.

2 Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904): Avocat et républicain modéré et ancien ministre de l'Intérieur, reconnu par sa participation aux lois de libération (la loi relative à la création des syndicats professionnels en 1884, la loi relative aux associations loi de 1901).

prévoyance de Turin (*Magazzino di previdenza di Torino*), afin de défendre le pouvoir d'achat des salariés ([Monzón & Chaves, 2012](#)).

Friedrich Wilhelm Raiffeisen¹, maire d'une petite localité au sud de l'Allemagne, apporte une solution innovante, sensible à la situation précaire des paysans soumis aux crises et au crédit excessif ([Audigier, 2014](#)), crée en 1864, à Heddesdorf, en Rhénanie la première *société coopérative de crédit mutuel* qui a connu un développement spectaculaire. Il s'agit d'un fond de garantie mis à disposition des banques prêteuses des cautions mutuelles, « *de sorte que les plus démunis, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de patrimoine à offrir en garantie, puissent malgré tout accéder au crédit* » ([Collette & Pigné, 2008](#)). Parallèlement, les sociétés ouvrières de secours mutuel et le mutualisme agricole se sont implantés dans le paysage social allemand et ont été réglementés en 1876 par une loi impériale ([Monzón & Chaves, 2012](#)).

De son côté, Hermann Schulze-Delitzsch² est aussi à l'origine de la création de la Banque populaire en Allemagne, fondées sur un système assez différent de celui de Raiffeisen : rémunération du capital social, possibilité de distribuer des dividendes, rémunération des fonctions d'administrateur et prêts à court terme. Il jettera les bases d'une véritable législation coopérative en Allemagne. H. Schulze-Delitzsch inspirera directement Luigi Luzzatti³, qui développera ce modèle en Italie. Ils sont considérés comme les inventeurs du Crédit populaire en Europe.

Au Danemark, des paysans d'Hjelling, contraints de renoncer à la culture des céréales à cause de la concurrence des blés américains, fondent en 1882 une coopérative laitière. ([Jeantet, 2016](#)).

En cette période, en Amérique du Nord, l'économie sociale fait son apparition sous sa forme moderne, particulièrement par des coopératives agricoles, de consommation, et des syndicats qui ont respectivement permis la libération des agriculteurs de la domination des spéculateurs intermédiaire, la sortie des familles ouvrières de la précarité alimentaire

1 Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818 - 1888), Appeler en Français : Frédéric-Guillaume Raiffeisen, à Neuwied, est un homme politique et économiste allemand, fondateur et inspirateur d'un mouvement de banques coopératives et de coopératives agricoles.

2 Hermann Schulze-Delitzsch (1808 – 1883), né à Delitzsch en Allemagne et mort à Potsdam, est un juriste allemand. Il est le promoteur du Crédit populaire en Allemagne au XIX ième siècle.

3 Luigi Luzzatti (1841-1927) : est un juriste, économiste et homme politique italien.

([Assogba, 2004](#); [Levesque, 2009](#)). Particulièrement au Québec, les pratiques de l'économie sociale sont dominées par l'émergence des sociétés de secours mutuel, généralement, dans les milieux ouvriers des villes. « *Au cours du 19^{ème} siècle, pas moins de 253 sociétés de secours mutuel apparaissent dans la société québécoise.* » ([Vaillancourt, 2009](#)). La fin du 19^{ème} siècle voit l'apparition de plusieurs coopératives : agricoles, de pêcheurs, d'épargne et de crédit. L'exemple phare est le mouvement coopératif appelé *le mouvement des caisses Desjardins*.

Puis en 1898, la charte de la mutualité, donnera un fondement juridique et une spécificité opérationnelle aux mutuelles de santé en France. Enfin, concernant les organisations non professionnelles actives dans les domaines de loisirs, entraide ou religion n'obtiennent qu'à partir de 1901 une tolérance administrative et un cadre juridique ([Demoustier, 2001](#)).

1.1.2.3. Renforcement de l'organisation sectorielle (1901-1945) :

En premier lieu, Le processus de la libération continu, en France, avec la loi de 1901 et la reconnaissance de la liberté associative. Une vingtaine d'années de débat et des dizaines de propositions de lois auront été nécessaires, sachant que les associations professionnelles¹ que sont les syndicats avaient été légalisées en 1884. En effet, la pratique à précéder le droit. Charles Gide recensait en 1902 plus de 45.000 associations en activité. Cette loi a permis aussi l'accélération des créations des associations pas seulement en France mais dans le monde entier. On enregistre 5.000 associations créées en 1908, et 10.000 associations créées en 1938, en France. Les classes aisées se tournent essentiellement vers les activités de loisirs, qui se constituent en fédérations, tandis que le mouvement ouvrier va se mobiliser contre la vie chère et l'insécurité sociale. En 1936, Les associations seront un outil d'accompagnement de la réduction du temps de travail pour permettre l'organisation des loisirs, du tourisme social et de l'éducation populaire.

Cette période, aussi, se particularise par la grande crise de 1929 et tous ses effets désastreux sur le social (chômage, faillite, pauvreté,...), engendrant des critiques radicales contre le capitalisme dominant.

¹ Ainsi l'analyse de Georges Fauquet en 1935 considère les coopératives comme des associations de personnes créant et gérant des entreprises, à la différence des « associations populaires » sans activité économique.

En ce qui concerne seconde composante de l'économie sociale, les mutuelles, l'Etat apporte son soutien aux mutualités durant cette période. En 1902, la fédération nationale de la mutualité française est créée. Les mutualités se mobilise ensuite en faveur des lois instituant les assurances sociales en 1928 ([Demoustier, 2001](#)).

De son côté, les coopératives connaissent quant à eux un développement significatif et une reconnaissance importante, dominé par les coopératives de consommation. Cette période a été marquée par la crise et les deux guerres mondiales générant des transformations majeures dans les modes de vie, ce qui a poussé les gens à se regrouper dans des associations de solidarité et des coopératives de consommation en premier lieu.

1.1.2.4. La participation de l'économie sociale à la croissance (1945-1975) :

Durant les trente glorieuses, l'économie sociale va se sectoriser et va « *se transformer en moteur auxiliaire de la croissance* » ([Demoustier, 2001](#)). L'Etat prend en effet appui sur les composantes de l'économie sociale.

Malgré l'instauration de la sécurité sociale dans plusieurs pays d'Europe, les mutuelles enregistrent un essor spectaculaire dans cette période. Avec l'amélioration du logement et la multiplication des automobiles, les besoins en assurance augmentent et les mutuelles d'assurance se développent.

Les coopératives d'après-guerre, ont été assistées par les Etats de leurs pays pour faire face à la pénurie alimentaire. Une grande importance a été accordées aux coopératives agricoles dans cette période. « D'abord, la constitution des coopératives d'approvisionnement, notamment en engrais, et la mécanisation pour diffuser le progrès technique et augmenter la production. Puis se développent les coopératives de commercialisation voire de transformation... des produits agricoles » ([Demoustier, 2001](#)). Puis c'est le tour des coopératives d'épargne et de crédit qui ont été utilisées, par les gouvernements, pour encourager l'épargne populaire d'une part, l'accès au crédit, au logement et à la consommation pour relancer les économies, d'autre part.

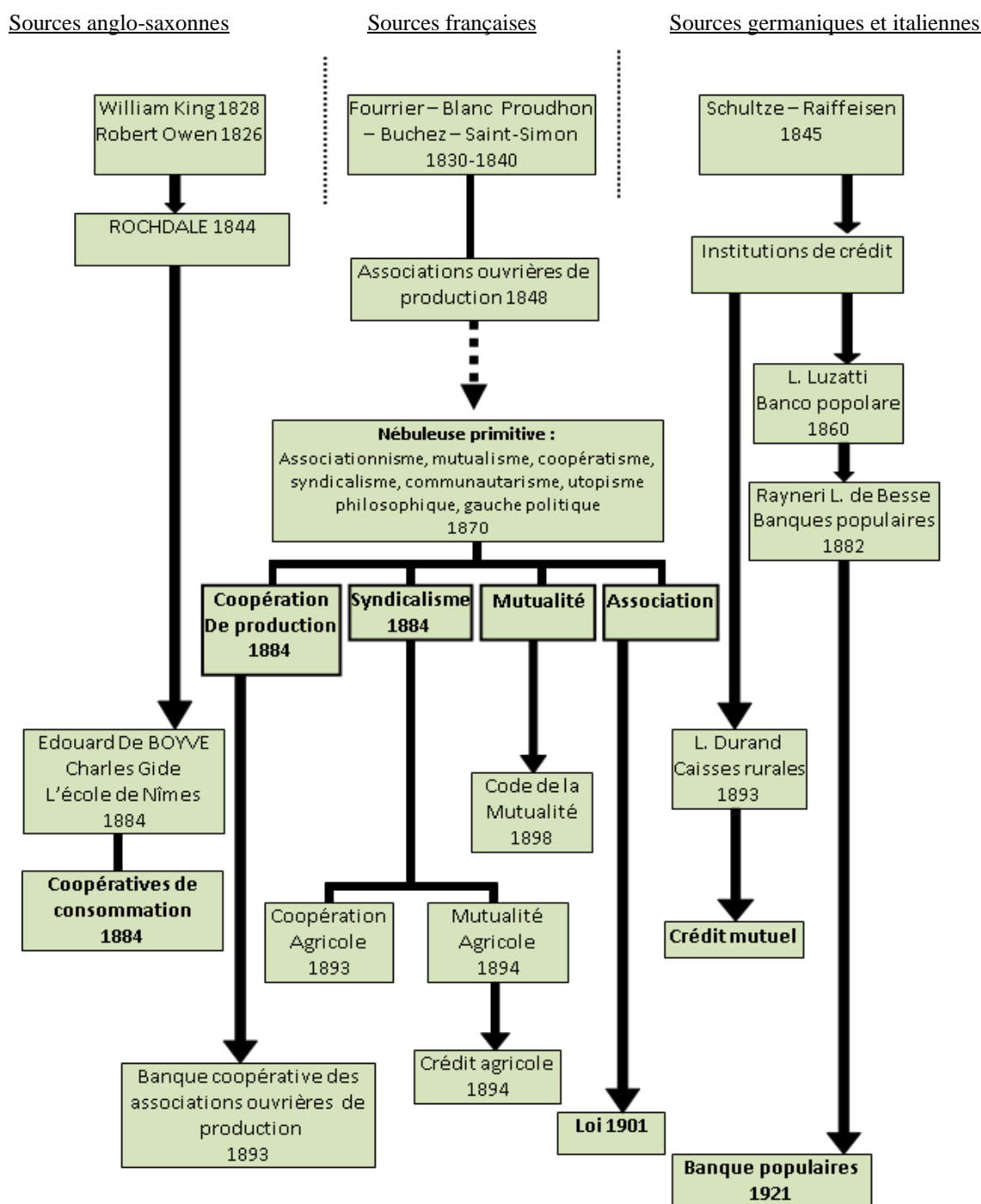
Au sortir de cette période, et avec la croissance des trente glorieuses, l'agriculture va s'engager dans le productivisme en adaptant une économie d'échelle et le mouvement coopératif agricole se détourne vers la défense du chiffre d'affaires. Enfin les banques

coopératives et mutualistes vont prendre leurs parts du marché qu'offrent le développement des services bancaires et le crédit aux ménages. En 1970, les composantes de l'économie sociale vont réagir à la banalisation de leur, en créant le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives (CNLAMCA)¹.

La figure (1) est un récapitulatif des origines de l'économie sociale et le développement de sa construction institutionnelle dans le monde :

¹ En 1980, CNLAMCA a édicté une charte dans laquelle elle définit l'économie sociale comme des « groupements *de personnes (et non de capitaux) jouant un rôle économique* ».

Figure 2: Les origines/construction institutionnelle de l'ES dans le monde



Source : (Jeantet; & Verdier, 1984)

1.1.2.5. Crise et émergence de l'économie solidaire (De 1975 à nos jours) :

Cette période est marquée par une forte montée du chômage, de la précarité et de l'exclusion suscite des engagements nouveaux dans la plupart des pays européens, tel que l'instauration du revenu minimum d'insertion (RMI)¹ et la mise en œuvre du droit au logement² en France

A partir de cette période, le travail n'est plus considéré comme une protection contre la pauvreté à cause du développement du temps partiel, l'intérim et des contrats à durée déterminée. Pour résoudre le problème du chômage, l'une des solutions possibles c'était le développement des SCOP (Sociétés Coopératives Ouvrières de Production). En 1978, le premier ministre français Raymond Barre fit scandale en déclarant : "*Les chômeurs n'ont qu'à créer leur entreprise* » ([Guyot-Jeannin, 2000](#)).

Cette exclusion des moins qualifiés par le marché du travail a été rattrapé par diverses formes nouvelles d'organisation comme les régies de quartiers, les associations, les entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion ([Lacroix & Slitine, 2016](#)). C'est au cours des années 1980, que va émerger la notion française « d'économie solidaire », forgé par deux sociologues : Bernard Eme et Jean-Louis Laville. Ce concept regroupe à son origine des expériences de solidarité menées auprès des populations en situation d'exclusion. Par la suite, la notion d'économie solidaire s'est élargie, « *à toutes les pratiques économiques qui ont pour un but commun de renforcer le lien social, par exemple dans le secteur des services aux personnes, du commerce équitable, de la protection de l'environnement, etc.* » ([Lacroix & Slitine, 2016](#)).

En cette période, le concept de « *l'entrepreneuriat social* » a été lancé par *Harvard Business School*, exactement en 1993. Depuis, plusieurs universités ont intégré l'entrepreneuriat social dans leurs programmes de formation, ce qui a contribué à son essor : « *Le fait que Muhammad Yunus, l'un des entrepreneurs sociaux les plus reconnus pour son action en faveur du développement du microcrédit, a reçu le prix Nobel de la paix en 2006 témoigne d'une dynamique mondiale* » ([Lacroix & Slitine, 2016](#))

1 La loi du 31/12/1988 relative au revenu minimum d'insertion (RMI) en France et son équivalent en Algérie salaire minimum national garanti (SNMG) instauré par le Décret N° 70-107 & Ordonnance N° 74-2.

2 La loi du 31/05/1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement.

Ensuite, Il s’est rapidement développé en Europe sous plusieurs formes diverses regroupées souvent sous l’ombrelle des « entreprises sociales » 1 . Aujourd’hui, les mots « d’entrepreneuriat social », « entrepreneur social » ou « entreprise sociale » sont devenus très familier, avec l’accroissement de leur emploi dans le langage courant : « *Valorisés non seulement par les représentations collectives dominantes mais également par les orientations récentes des politiques publiques nationales et internationales, ils connaissent aujourd’hui un véritable succès.* » (Noguès, 2019).

Et pour en finir avec l’illusion conceptuelle entre une « Entreprise sociale » et une « *Entreprise d’économie sociale* », le Chantier de l’économie sociale au Québec expose, dans le tableau (3), la différence entre les deux concepts au Québec, bien qu’il soit difficile de bien cerner la différence entre les deux concepts au niveau mondiale suite à l’hétérogénéité conceptuelle, comme celle du concept de « *l’économie sociale* » d’ailleurs :

Tableau 3: La différence entre l’entreprise sociale et l’entreprise d’économie sociale

	Entreprise sociale	Entreprise d’économie sociale
Qui	Action d’un entrepreneur	Action collective
Profits Surplus	- Pas d’obligation de répartition des profits	Répartition des surplus encadrée par des règles
Gestion	Sans obligation de fonctionnement démocratique	Fonctionnement démocratique selon le principe une personne = un vote
Statut juridique	Le choix du statut juridique n’est pas considéré important	Les statuts juridiques collectifs (coopérative, mutuelle, association ou OBNL,...)
Mission	Vise une mission sociale ou environnementale	La mission sociale ou environnementale s’inscrit dans une volonté de transformation sociale et économique plus large
Historique	Historiquement issue de grandes entreprises capitalistes, de fondations, d’écoles de gestion et de philanthropes	Historiquement issue de collectivités, de mouvements sociaux, de groupes de citoyens voulant œuvrer au développement

Source : Chantier de l’économie sociale (www.chantier.qc.ca)

1 Coopérative sociale en Italie (1991) ; Société à finalité sociale en Belgique (1995) ; Coopérative sociale à responsabilité limitée au Portugal (1999) ; Entreprise sociale d’insertion par le travail en Finlande (2004), Entreprise d’intérêt communautaire en Grande-Bretagne (2004).

1.1.3. Vers une construction théorique : Quel positionnement de l'ES dans la pensée économique ?

Nous exposons un survol des théories économiques et sociales afin de comprendre l'enjeu qui caractérise l'émergence, l'existence, le comportement et les raisons d'être des organisations à caractère non lucratif dans nos économies et nos sociétés. Nous focalisons notre recherche, en premier temps, sur les analyses économiques qui sont d'ailleurs considérées comme les plus classiques ([Steinberg & Powell, 2006](#)). Selon Defourny & Nyssens :

« Deux grandes familles peuvent, à ce titre, être distinguées. La première se demande pourquoi des parties prenantes de la demande (les consommateurs, les donateurs, les autorités qui subventionnent...) ont recours à des organisations privées sans but lucratif. La seconde se situe plutôt du côté de l'offre analyse pourquoi des parties prenantes se lancent dans l'aventure de l'entrepreneuriat non lucratif. » ([Defourny & Nyssens, 2017](#)).

De plus, ([Ben-Ner, 1986](#); [Ben-Ner & Hoomissen, 1991](#); [Hansmann, 1980](#); [James, 1987](#); [Salamon, 1987](#); [B. A. Weisbrod, 1977](#)) rejoignent la même idée, ils expliquent et justifient l'existence des OBNL dans nos économies par deux grands ensembles de théories économiques: Les théories de la demande et les théories de l'offre. Salamon et Anheier (1998) rajoutent par la suite, l'analyse des origines sociales ([Moore, 1966](#)) à l'analyse économique pour expliquer, enfin, l'émergence et le comportement des organisations d'ES. Donc, l'analyse économique seule, ne peut jamais expliquer l'origine et le développement de ces organisations dans nos économies. Le milieu politique, culturelle, religieux peuvent être une pièce maitresse dans la compréhension et l'explication de l'origine et l'émergences des organisations de l'ES ([H. Anheier & Salamon, 2006](#)). Le tableau suivant résume les différentes explications/existences théoriques des organisations à but non lucratif.¹

¹ Au-delà de l'analyse économique, l'émergence, l'existence, le comportement et les raisons d'être des OBNL, sont justifiées par certains auteurs par deux courants : Le premier basé sur l'approche de *No Profit Organizations*, qui se contredit largement avec l'homo economicus et le principe de la rationalité en économie ([Mertens, 1999](#)). Le second met en avant l'analyse sociohistorique des organisations pour justifier l'économie sociale sur la base de (Cruz, 2016).

Tableau 4: les différentes justifications/explications théoriques de l'économie sociale

Champs	Approches	Justifications/Explications	Auteurs
Economique	La demande	Les défaillances de l'État	(Weisbrod, 1977, 1988)
		Les failles de marché Les échecs de la philanthropie	(Ben-Ner, 1986 ; Hansmann, 1980)
	L'offre	Supply -side-theory	(Salamon, 1987)
Social	L'offre/La demande	Les Stakeholders	(Ben-Ner et van Hoomissen (1991))
	Les origines sociales	La théorie des origines sociales	(Moore, 1966)

Source : Elaborer par l'étudiant

Dans la littérature économique, il existe trois sous-ensembles théoriques (l'approche de la demande, l'approche de l'offre, l'approche mixte) ([Cruz, 2016](#)) :

1.1.3.1. L'approche économique de la demande

Elle explique l'émergence de ces organisations comme une réponse à un vide qui met en relief les défaillances de l'État et les failles de marché. Puisque l'objectif des théories est d'expliquer l'émergence des OBNL, Cruz (2016) a ajouté une troisième approche centrée sur les défaillances de la philanthropie à son analyse. Selon lui, « *cette approche montre certaines limites qui peuvent être surmontées par les entreprises sociales et collectives* ».

1.1.3.1.1. Les défaillances de l'Etat

La théorie des biens publics¹, développée initialement par Weisbrod représente la base économique pour l'explication de l'apparition et de la mission des OBNL par les défaillances

¹ Dans la théorie économique, les biens publics, contrairement aux biens privés sont généralement caractérisés par la non-rivalité¹ et la non-exclusion¹. Les exemples les plus répons des biens publics sont la défense nationale, la justice, l'éclairage public, la protection civile, etc.

de l'État ([B. Weisbrod, 1988](#); [B. A. Weisbrod, 1977](#)), qui a suggéré que les OBNL servent de producteurs privés des biens et services publics.¹

Selon Weisbrod, l'État fournit des biens publics uniquement au niveau qui satisfait l'électeur médian. Par conséquent, il y aura une demande résiduelle non satisfaite de biens publics. La théorie de Weisbrod met en relief l'incapacité de l'État de satisfaire à tous les besoins des citoyens². Selon Hansmann (1987), les gouvernements ont tendance à offrir des biens et des services publics adaptés aux électeurs moyens, n'étant cependant pas capable de satisfaire la demande résiduelle des citoyens ayant des besoins particuliers ([Cruz, 2016](#)). C'est dans cet raisonnement que plusieurs économistes abordent l'émergence des OBNL comme alternatives ou complémentaires pour satisfaire cette demande résiduelle, confrontant ainsi l'État à ses défaillances et aux inégalités engendrées par ses biens ou services publics ([Enjolras, 2000](#); [Hansmann, 1980](#); [Valentinov, 2008](#)).

Dans le même sens, Reed et Howe pensent que les OBNL élargissant « *la gamme de réponses aux problèmes sociaux, en proposant des solutions de rechange aux services offerts par les gouvernements* » ([Reed, 1999](#)). Ils constituent également « *une forme supérieure d'identification et de satisfaction de la demande résiduelle, principalement en raison de leur fonctionnement participatif et démocratique* » ([Cruz, 2016](#)).

Selon Van Til, les OBNL peuvent combler le vide ou la demande en fournissant des solutions sociales plus adaptée et plus ancrées que celles proposées par l'État ([Van Til, 2009](#)). Ainsi l'intervention des OBNL apporte des solutions :

- Plus efficaces dans la prestation de services à la société.
- Pluralistes à des problèmes adaptés à chaque sous-groupe de la société.
- Qui incite à la participation dans la définition des réponses à des problèmes sociaux.

¹ Au sens purement économique

² Selo, James (1990), les causes de cette incapacité sont soit l'excès de la demande (elle dépasse la capacité de réponse de l'État), soit par la différenciation de la demande (les besoins particuliers et spécifiques de certains citoyens qui diffèrent de la demande standard).

1.1.3.1.2. Les failles de marché

Cette situation est interprétée par l'incapacité du système capitaliste à une allocation optimale des ressources. En d'autres mots, Valentinov (2008) pense que les failles de marché sont les résultats de déséquilibre entre l'intérêt privé et l'intérêt général. La théorie des biens publics, la théorie de l'échec contractuel ou de la confiance et la théorie du contrôle par le consommateur ([Hansmann, 1980](#); [Valentinov, 2008](#)), représentent les théories qui identifient et expliquent les failles du marché tout en révélant les situations où les OBNL constituent des solutions plus performantes que les entreprises capitalistes ([Cruz, 2016](#)).

Dans le cadre de **la théorie des biens publics** (Weisbrod, 1977, 1988), à cause de la non-rivalité et non-exclusion, *les entreprises capitalistes visant la satisfaction de la demande résiduelle font face à de problèmes occasionnés par les comportements resquilleurs des individus, qui vont difficilement payer pour s'offrir un bien ou service qu'ils peuvent obtenir gratuitement* » ([Cruz, 2016](#)). Aussi, la faiblesse de la demande marchande pousse les capitalistes à réduire la production d'une façon continue ([Salamon, 1987](#)). Cela décourage les entreprises capitalistes pour la production de biens et services publics ([Valentinov, 2008](#)).

En général, les entrepreneurs capitalistes, vont considérer la satisfaction des besoins des personnes démunies comme une très mauvaise opportunité d'affaires. Dans le même sens, puisque l'État se trouve aussi en situation de défaillances, les OBNL vont être considéré comme la solution pour répondre à la demande résiduelle. Selon Cruz (2016), la théorie de biens publics considère deux éléments pour expliquer les capacités des OBNL :

- La finalité sociale : les besoins de la population ne sont pas évalués comme des « Opportunités d'affaires ».
- Les contraintes et limitation à la distribution des excédents, qui favorisent l'obtention de sources alternatives de revenu, comme les ressources publiques non marchandes.

La théorie de l'échec contractuel¹ explique à son tour les failles du marché ([Fama & Jensen, 1983](#); [Hansmann, 1980](#)). A la base, cette théorie, considère que les consommateurs ne possèdent pas la même quantité d'information que le fournisseur. En plus, les objectifs

¹ Le concept de *confiance* est tellement central dans la théorie de l'échec contractuel que certains auteurs la nomment la « théorie de la confiance (*trustworthiness theory*) » comme ([Heitzmann, 2010](#); [James, 2003](#))

différents des acteurs économiques, engendrent des comportements inattendus de l'autre partie de la transaction. Et puisque le capitaliste est par définition opportuniste, il peut profiter d'une telle situation d'asymétrie d'information pour tricher dans la transaction, ce qui engendre des problèmes de risque moral et de sélection adverse ([Enjolras, 2000](#)). Principalement, cette théorie repose sur le fait que pour certains biens, l'acheteur ne coïncide pas avec le bénéficiaire ([Salamon, 1987](#)). Nelson et Krashinsky l'expliquent par l'exemple de garderies¹; Ils montrent que la qualité du service offert par une garderie² peut être difficilement évaluer ou juger par un parent (l'acheteur) puisque le consommateur final (le bénéficiaire) est l'enfant ([Nelson & Krashinsky, 1973](#)). Généralement, dans des situations d'asymétrie d'information, les consommateurs (acheteurs) se sentent incapables d'évaluer avec précision la quantité ou la qualité du service/produit offert par l'entreprise. Dans de telles circonstances, Les organisations de l'économie sociale peuvent en profiter des clients en leurs fournissant un service/produit qui répond à leurs attentes. Les OES, en cette position, sont capables d'offrir au bénéficiaire et à l'acheteur « *un certain degré de certitude sur les intentions de l'organisation* » ([Cruz, 2016](#)). Deux raisons permettent aux OES de jouer ce rôle ([Cruz, 2016](#); [Enjolras, 2000](#); [Hansmann, 1980](#)) :

- La finalité de ses organisations, qui est centrée souvent sur l'utilité sociale. Leur finalité est la même pour la société, le consommateur, et le producteur de services (OES).
- La distribution limitée des excédents réduit l'exploitation des consommateurs (acheteur ou bénéficiaire ou un tiers payeur)

Par conséquent, la contrainte de la distribution limitée ou carrément de la non distribution des excédents ne suffit pas pour garantir les organisations ne priorisent pas la maximisation des profits au détriment de la mission sociale ([Cruz, 2016](#)). Également, ce sont les motivations individuelles non monétaires qui encouragent les gens à s'adhérer dans des organisations à but non lucratif, ce qui favorise la confiance dans ces organisations.

1 La forte présence de les entreprises à but non lucratif du secteur des garderies pourrait s'expliquer peut-être comme une réponse à la demande des parents.

2 Même cas que les garderies, Arrow (1963) a suggéré que les hôpitaux peuvent être à but non lucratif une réponse à l'asymétrie l'information entre les patients et les prestataires de soins de santé. Comme on peut généraliser cette vision aussi sur les dispositifs d'aide à la création des entreprises en Algérie en raison d'asymétrie d'information entre le fournisseur, l'Etat (le payeur ou l'Acheteur) et le porteur de projet (qui est le bénéficiaire)

La théorie du contrôle par le consommateur, montre aussi, le fait que ces organisations soient composées de membres, cela renforce la confiance envers ces organisations. La théorie du contrôle par le consommateur souligne que le marché seul « *n'est pas capable de garantir un contrôle suffisant des consommateurs sur les activités de l'organisation* (Ben-Ner, 1986). Or, plusieurs OES se caractérisent par l'appropriation du contrôle de l'organisation par leurs membres» (Cruz, 2016). Selon Enjolras (2000), La présence des membres dans les OES permet de établir une relation de confiance plus crédible par rapport à celle de la finalité sociale et/ou celle la contrainte de la non distribution des excédents (Enjolras, 2000).

Finalement, les trois dernières théories des failles du marché montrent que le marché est un mécanisme imparfait pour satisfaire les demandes résiduelles. Les OES constituent une forme plus ancrée, plus intégrée et plus performante que les celles de l'Etat et celles des entreprises capitalistes. Dans ce sens, les OES figurent comme une alternative économique parce qu'elles apportent des solutions à des défaillances au niveau du marché et de l'Etat.

1.1.3.1.3. Les défaillances de la philanthropie

Si l'on se réfère aux théories précédemment présentées, les OBNL semblent combler les lacunes et répondre aux demandes lorsque le marché et l'Etat échouent. Traditionnellement, les OBNL sont capables de produire de ressources non marchandes, exemple : Les dons, le bénévolat, et les prêts gratuits...etc. Pour cela, elles dépendent, en généralement, de la philanthropie pour qu'elles puissent exister et survivre (Cruz, 2016). Cependant, les OBNL échouent également et sont limitées à assumer ce rôle correctif. En 1987, Lester Salamon montre dans sa théorie « *des défaillances de la philanthropie* »¹ que les OBNL présentent aussi des défaillances (Salamon, 1987).

Salamon identifiait quatre raisons comme sources d'échec ou défaillances philanthropiques :

- Premièrement, l'insuffisance philanthropique « *philanthropic insufficiency* » apparaît lorsque les ressources disponibles pour les OBNL sont insuffisantes pour répondre aux demandes des citoyens. En effet, leur dépendance aux dons et au bénévolat limite aussi leurs actions.

¹ En anglais, cette théorie est appelée « *voluntary failure theory* »

- Deuxièmement, le particularisme philanthropique « *philanthropic particularism* » se produit lorsque les OBNL se concentrent sur des demandes spécifiques de groupes ethniques, religieux, géographiques et idéologiques, dupliquant des services et gaspillant des efforts et des ressources de toutes nature dans certains cas et négligeant d'autres demandes.
- Troisièmement, le paternalisme philanthropique « *philanthropic paternalism* » se produit lorsque les OBNL comptent sur des contributions philanthropiques et des bénévoles, qui sont des détenteurs de ressources, et qui peuvent influencer et exiger leurs intérêts et leurs propres priorités, plutôt que de laisser l'OBNL distribuer ces ressources d'une façon égalitaire et selon les priorités fixées à l'avance.
- Quatrièmement, l'amateurisme philanthropique « *philanthropic amateurism* » est un autre problème qui dérange les OBNL. Leur dépendance aux bénévoles, ne les permet pas d'engager et de maintenir les compétences professionnellement qualifiés ([Steinberg & Powell, 2006](#)).

En résumé, cette partie fait référence aux théories des « Trois échecs » : l'échec du marché, l'échec de l'Etat et l'échec philanthropique. Elle traite de l'existence et des rôles des OBNL dans une économie mixte d'une société à trois secteurs : Public, à but lucratif et sans but lucratif. Les théories des trois échecs se concentrent sur l'efficacité économique des OBNL, lorsque le marché et le secteur public sont censés échouer à fournir des biens publics ou autres et à répondre aux diverses demandes des communautés ([Ott & Dicke, 2016](#)). Cela crée la possibilité pour les OBNL d'assumer des rôles supplémentaires. En cas d'échec philanthropique, le marché et l'Etat jouent un rôle dans la fourniture de services et la réponse aux besoins publics ([Steinberg & Powell, 2006](#)).

La théorie des défaillances de la philanthropie à identifier des problèmes qui peuvent caractériser les OBNL ainsi que leurs échecs, et souligner certaines raisons pour lesquelles les organisations d'économie sociale (OES) dans un sens plus large que les OBNL peuvent être des solutions aux défaillances de la philanthropie. Par ce qu'elles incluent des organisations ou des structures qui ont la capacité à combiner de diverses ressources d'une nature marchandes, non marchandes ou non monétaires.

1.1.3.2. L'approche économique de l'offre

Dans cette approche, figure la théorie de l'offre « *supply side theory* » développée par James en 1987¹. Cette théorie considère que la demande non satisfaite, engendrée suite à des défaillances de l'État et du marché, comme une condition nécessaire mais insuffisante de l'existence et de l'émergence des OBNL dans un contexte socio-économique. Cette offre nécessite une autre condition, à savoir la présence de personnes (entrepreneurs) incitées à poursuivre des missions non monétaires pour répondre à une telle demande ([James, 1987](#)). Les entrepreneurs des OBNL, ou généralement des OES, ne sont pas forcément intéressés par la maximisation de profits mais plutôt des résultats non monétaires d'une finalité sociale. Donc, la motivation de l'entrepreneur est le postulat principal de la théorie de l'offre. Les raisons pour lesquelles les entrepreneurs choisissent de s'engager dans ce genre d'activités, pour, aussi, bénéficier de l'accès à des avantages économiques, y compris une réduction de la charge fiscale, la contribution d'une main-d'œuvre bénévole et l'accès aux subventions gouvernementales et aux dons privés ([Lyons, 1993](#); [Wolch, 1993](#)).

Cependant, la théorie de l'offre fait avancer plusieurs concepts principaux dans la même vision, par exemple celui de « l'entrepreneuriat idéologique » ([Rose-Ackerman, 1996](#)), qui suppose que ces organisations ont été créées « par des entrepreneurs dont l'objectif n'est pas de générer du profit, mais plutôt de pratiquer ou de diffuser des idéologies et des croyances particulières » ([Valentinov, 2008](#)). Un autre concept, aussi principal que le premier, dans cette théorie et qui est fortement utilisé dans les dernières années est « *l'Entrepreneuriat social* ». Lacroix et Slitine considèrent l'entreprise comme sociale que si seulement sa finalité sociale supérieure ou égale à sa finalité économique ([Lacroix & Slitine, 2016](#)).

1.1.3.3. L'approche économique offre/demande :

En 1991, dans leur article intitulé « *Nonprofit organizations in the mixed economy : A demand and supply analysis* », Ben-Ner et van Hoomissen proposent une approche mixte qui englobe les deux approches précédentes (celle de l'offre et celle de la demande) pour expliquer l'existence des OBNL dans nos économies. Cette approche montre qu'à l'intérieur des organisations existe des conflits d'intérêts dû à la confrontation entre les parties prenantes

¹ D'autres auteurs se sont intéressés à cette théorie et se sont activement impliqués dans son développement comme ([Rose-Ackerman, 1996](#)) et ([Young, 2013](#))

de la demande (qui sont les financeurs ou les donateurs et les consommateurs) et les parties prenantes de l'offre (qui sont les entrepreneurs, les gestionnaires et les travailleurs) ([Cruz, 2016](#)). Les OBNL peuvent constituer une solution pour atténuer ces conflits, en réduisant les problèmes d'asymétrie d'information grâce au contrôle exercé par les parties prenantes du côté de la demande. ([Ben-Ner & Van Hoomissen, 1991](#)). Les OBNL se diffèrent par rapport aux entreprises classiques c'est qu'au moment de leurs émergence se forme une certaine confluence entre la demande et la capacité d'offrir du service/produit demandé ([Ben-Ner & Van Hoomissen, 1991](#)). « *Les organisations sont ainsi décrites comme une forme d'intégration verticale entre les parties prenantes du côté de l'offre et du côté de la demande* » ([Cruz, 2016](#)).

1.1.3.4. L'approche sociale (les origines sociales)

Salamon et Anheier ont proposé, en 1998, une autre approche pour expliquer et justifier le secteur *nonprofit*, à travers la théorie des origines sociales (*social origins theory*). Ils fondent leur théorie sur l'analyse de Barrington Moore, Jr. (1966). Leur argument repose essentiellement sur les limites de l'approche économique. Selon eux, la théorie économique prend en compte seulement la dimension économique du secteur sans but lucratif, comme l'emploi et les dépenses uniquement, et accorde peu d'attention à participation sociale, l'adhésion et le volontariat, par exemple. La théorie économique suggère que l'adoption d'une entreprise ou une organisation dépend des choix du consommateur dans un marché. Cependant, le choix de la forme institutionnelle selon la théorie des origines sociales dépend du développement social, économique et historique du pays. Salamon et Anheier suggèrent que le secteur sans but lucratif d'un pays à l'autre a des « *points d'ancrage* » historiques différents, révèle des formes sociales et économiques différentes et occupe des positions institutionnelles différentes dans la société par rapport à celles de l'État et du marché ([H. K. Anheier, 2010](#)). La théorie des origines sociales s'intéresse au contexte (économique, social, religieux, politiques, culturel, etc.), spécifique à chaque région, qui entoure les organisations de l'économie sociale. « *Ces particularités contextuelles peuvent exercer des influences déterminantes dans l'émergence et le comportement de ces organisations, les adaptant et le modelant selon le contexte de chaque pays.* » ([Cruz, 2016](#)). Finalement, l'émergence et la croissance des organisation d'économie sociale, peut être expliquer par un ensemble de forces institutionnelles, comme le souligne Dart en 2004, et ne constituent pas seulement une réponse rationnelle aux failles de marché ([Dart, 2004](#)).

1.2. Identité et diversité de l'économie sociale

Au cours des dernières années, l'économie sociale est devenue de plus en plus un sujet d'un grand intérêt. Bien qu'elle ait une histoire riche, l'économie sociale n'a pas encore de définition claire, large avec un consensus international des auteurs. Cela rend difficile la délimitation du secteur, son suivi, son évolution à des fins de statistiques, recherche ou/et contrôle. Certaines définitions de l'économie sociale n'intègrent que les composantes non marchandes (organisations à but non lucratif), et d'autres, uniquement celles fondées sur le marché (coopératives, mutuelles et entreprises sociales) ou seulement celles qui réponds favorablement au principe de non distribution. Alors, plutôt que d'argumenter ou suggérer une définition au lieu d'une autre, nous croyons que l'économie sociale doit être regardé à travers une lentille plus large, offrant différentes profondeurs de champs, en fonction de quelle partie de l'image intéresse le plus l'observateur ([M. Bouchard, Ferraton, & Michaud, 2008](#)).

De différentes définitions et approches de l'économie sociale ont été proposées et qui coexistent encore aujourd'hui: coopératives ([Vienney, 1980](#)), secteur à but non lucratif ou troisième secteur ([H. Anheier & Salamon, 2006](#); [Ben-Ner, 1986](#); [Ben-Ner & Van Hoomissen, 1991](#); [Salamon, 1987](#)), économie sociale ([Desroche, 1983](#); [Lévesque & Mendell, 1999](#); [Vienney, 1994](#)), économie solidaire ([Eme & Laville, 1994](#); [Enjolras, 2000](#); [Laville, 2010](#)), entreprise sociale ([Borzaga & Defourny, 2004](#); [Defourny & Monzón.Campos, 1992](#)). On constate que l'économie sociale couvre un ensemble relativement hétérogène : formes juridiques diverses, large spectre de secteur d'activités, missions sociales différentes ([M. Bouchard et al., 2008](#)). Cependant, non seulement ces auteurs abordent l'économie sociale selon différentes approches, mais ils présentent des conclusions nuancées sur « qu'est-ce que l'économie sociale ? » ([Kearney, 2004](#)). Ce qui rend la conceptualisation de l'économie sociale et la délimitation de son secteur très difficile, comme le montre Kearney (2004) : « *la classification des différentes pratiques et la délimitation des contours du secteur représentent des défis d'envergure tant sur le plan théorique que sur le plan opérationnel* » ([Kearney, 2004](#)).

En littérature, au moins quatre définitions européennes classiques (Desroche, Defourny, Vienney et Laville) de l'économie sociale sont souvent rappelées ([Lévesque & Côté, 1995](#)), c'est vrai qu'ils rapporte des éclairages différents mais complémentaires.

1.2.1. Au moins quatre façons de définir l'économie sociale

Les écrits scientifiques indiquent sans ambiguïté que « *le débat sur l'économie sociale prête souvent à confusion de sorte que plusieurs se demandent si l'on discute bien de la même chose et, en conséquence, s'il ne faut pas rejeter une fois pour toute cette appellation* » ([Lévesque & Mendell, 1999](#)). Il peut donc être admis de dire que plusieurs définitions de l'économie sociale peuvent être fournies selon les façons de voir les choses des participants au débat sur l'économie sociale. Dès lors, il ne fait plus de doute que définir l'économie sociale est en soi, encore un exercice difficile. Bien que, définir l'économie sociale reste un élément très utile pour bien démarquer l'économie sociale de l'économie marchande et de l'économie publique, qui fonctionnent selon leurs propres règles, et pour la démarquer de l'économie informelle et de l'économie domestique, qui fonctionnent sans règles formelles.

Selon Bouchard, il existe plusieurs façons de définitions de l'économie sociale, qui insistent soit sur ses composantes certaines et incertaines ([Desroche, 1983](#)), ses règles de fonctionnement ([Vienney, 1994](#)), sa dynamique réciprocaire et solidaire ([Eme & Laville, 1994](#)), ses logiques d'action ([Enjolras, 1994](#)), son inscription dans une économie plurielle ([Evers & Laville, 2004](#)), son caractère sans but lucratif ([Ben-Ner & Van Hoomissen, 1991](#)) ou entrepreneurial ([Borzaga & Defourny, 2004](#); [Dees, 1998](#)), etc.... ([M. Bouchard, 2008](#)).

Devant cette complexité et différenciation des définitions de l'économie sociale, Nous présentons au moins quatre façons les plus utilisées pour définir l'économie sociale ([D'Amours, 2007](#)) :

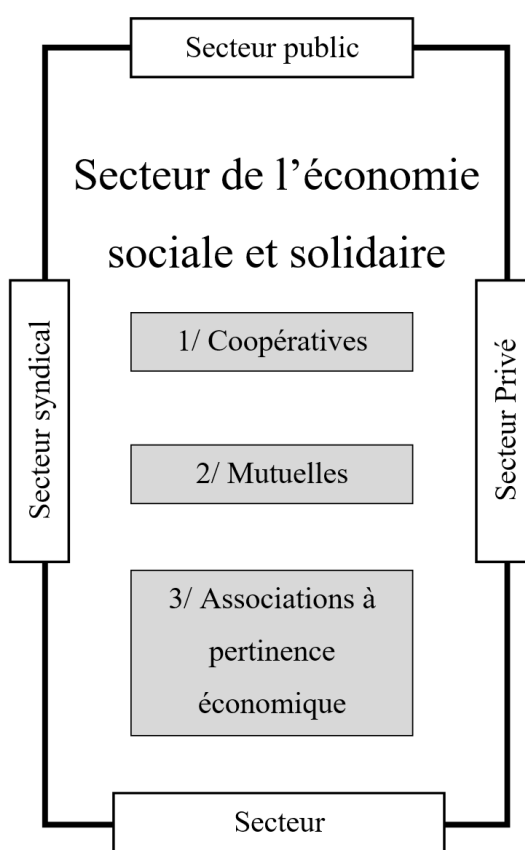
- Par les composantes (Desroche, 1983)
- Par les règles de fonctionnement (Vienney, 1994)
- Par les valeurs (Defourny, 1992)
- Par la dynamique des acteurs et les formes économiques (Laville, 1994)

1.2.1.1. Par les composantes (Desroche, 1983)

Au début des années quatre-vingts, le professeur Henri Desroche est le premier à présenter une définition de l'économie sociale¹, dans son ouvrage intitulé « *Pour un traité d'économie sociale* » en 1983.

Dans son approche, Desroche se base sur les statuts juridiques : les coopératives, les mutuelles et les associations. (Figure 2)

Figure 3: Economie sociale par les composantes (Desroche)



Source : (D'Amours, 2007)

Il met en évidence trois composantes fondamentales et quatre composantes périphériques :

- **Les composantes fondamentales** sont les coopératives, les mutuelles et les associations (ou organismes) à but non lucratif. Leurs statuts légaux « *sont fondés sur le principe de la*

¹Kearney M. & al. (2004), "Définir l'économie sociale au Québec : l'apport de Desroche, Vienney, Defourny et Laville" No 04-33 des cahiers du LAREPPS/UQÀM.

primauté de la personne sur le capital et se traduisent par un fonctionnement démocratique selon l'axiome « une personne, un vote » et par une forme particulière de capitalisation qui n'offre aucun avantage individuel aussi bien sur le plan des décisions que sur celui de la redistribution des surplus. De plus en cas de fermeture aucun membre ne peut généralement s'approprier individuellement les réserves accumulées. » ([Lévesque & Ninacs, 1997](#)).

- **Les quatre composantes périphériques** à la frontière :

- ✓ Secteur privé -> (*Entreprise participative*) ;
- ✓ Secteur public -> (*Entreprise communale*) ;
- ✓ Secteur syndicale -> (*Entreprise paritaire*) ;
- ✓ Secteur communautaire -> (*Entreprise communautaire et populaire*).

Il faut donc examiner au cas par cas si ces entreprises frontières partagent des caractéristiques communes avec les coopératives, les mutuelles et les associations, en se basant sur le quadrilatère de Desroche.

1.2.1.2. Par les règles de fonctionnement ([Vienney, 1994](#))

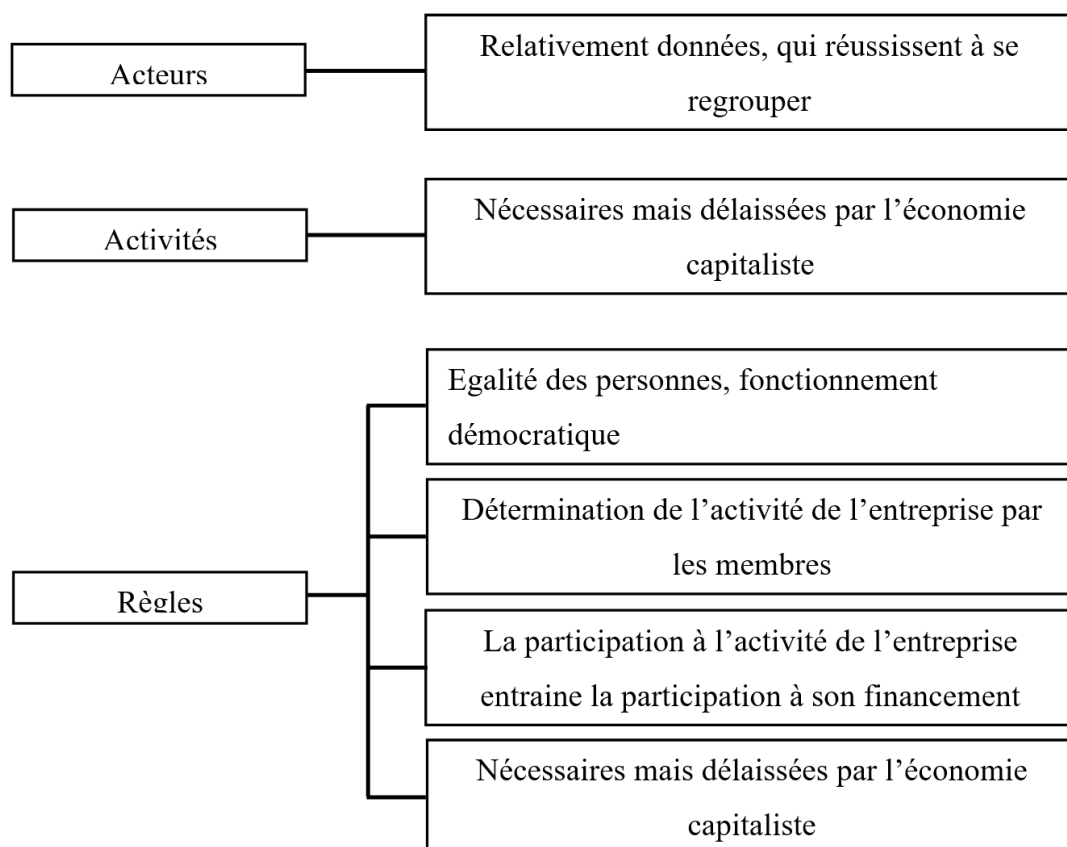
Plutôt que d'identifier les composants de l'économie sociale, il faut, selon l'économiste Claude Vienney¹, mettre en évidence des caractéristiques spécifiques à l'économie sociale, résumées dans une combinaison entre un certain type d'acteurs, un certain type d'activités et un certain nombre de règles de fonctionnement (Figure N°3) :

- **Acteurs** : relativement dominés dont les modes de vie ou les activités sont perturbées
- **Activités** : socialement nécessaires mais non/mal satisfaites par l'État ou le marché
- **Règles de fonctionnement** : Il existe au moins quatre règles ([Marie J Bouchard, Bouchard, Ferraton, Michaud, & Leclerc, 2006](#)) :

¹ Claude Vienney (1929-2001) a été le premier économiste français à essayer de théoriser le renouveau de l'économie sociale dans les années 80. Il était Maître de conférence à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne (1969-1993), chercheur au Centre de recherches coopératives de l'EHESS, [Ecole des Hautes études en sciences sociales] (1960-1980), directeur du DESUP d'économie sociale de l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne à partir de 1983.

- Règle relative à l'association : le fonctionnement démocratique (un membre = une voie);
- Règle liant les membres à l'entreprise : la détermination de l'activité de l'entreprise par les membres ;
- Règle liant l'entreprise aux membres : la distribution des surplus ;
- Règle relative à l'entreprise : la propriété collective des excédents réinvestis

Figure 4: Economie sociale par les acteurs, les activités et les règles (Vienney)



Source : [\(D'Amours, 2007\)](#)

Selon Vienney, l'économie sociale se découpe en quatre grandes composantes en fonction de leur type de pratiques dans la sphère économique ([Vienney, 1994](#)). Il s'agit des :

- Coopératives non financières : la production de biens et de services nécessaires aux associés (autre que financiers) ;

- Mutuelles d'assurance et de protection sociale : les prestations de protection sociale pour les mutualités ;
- Associations de l'économie sociale : sont les associations gestionnaires d'entreprises ;
- Etablissements de crédit de l'économie sociale : les produits financiers et les services bancaires.

L'avantage de cette manière de définition est de cerner cette réalité à partir des règles concrètes, donc l'économie sociale ne saurait être confondue ni avec l'économie informelle, ni avec l'économie domestique ([Joyal, Lévesque, & Chouinard, 1989](#)). Cependant, elle comporte l'inconvénient d'être assez étroite. Elle est critiquée notamment par Jean Louis Laville, qui lui reproche de réduire le mobile des acteurs d'économie sociale à un calcul stratégique, en oubliant l'importance de la réciprocité et du don dans l'émergence de ces expériences ([D'Amours, 2007](#)) .

1.2.1.3. Par les valeurs (Defourny, 1992)

Selon la définition de Jacques Defourny élaborée pour le Conseil wallon de l'économie sociale en 1990 (Defourny, 1992) ([Defourny & Monzón.Campos, 1992](#)) , l'économie sociale désigne les activités économiques exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des mutualités et des associations (produisant des biens et services marchands et non marchands) fondées sur des valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté. Ces valeurs se traduisent par quatre principes simples :

- Le principe de finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- Le principe d'autonomie de gestion (principal élément distinctif face au secteur public) ;
- Le principe de processus de décision démocratique ;
- Le principe de primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus et des surplus (ibid., 1992)

La définition, proposée par Defourny, insiste sur les valeurs et les principes qui doivent guider les activités économiques et nous donne une idée de leur importance dans la conjugaison de l'économique et du social.

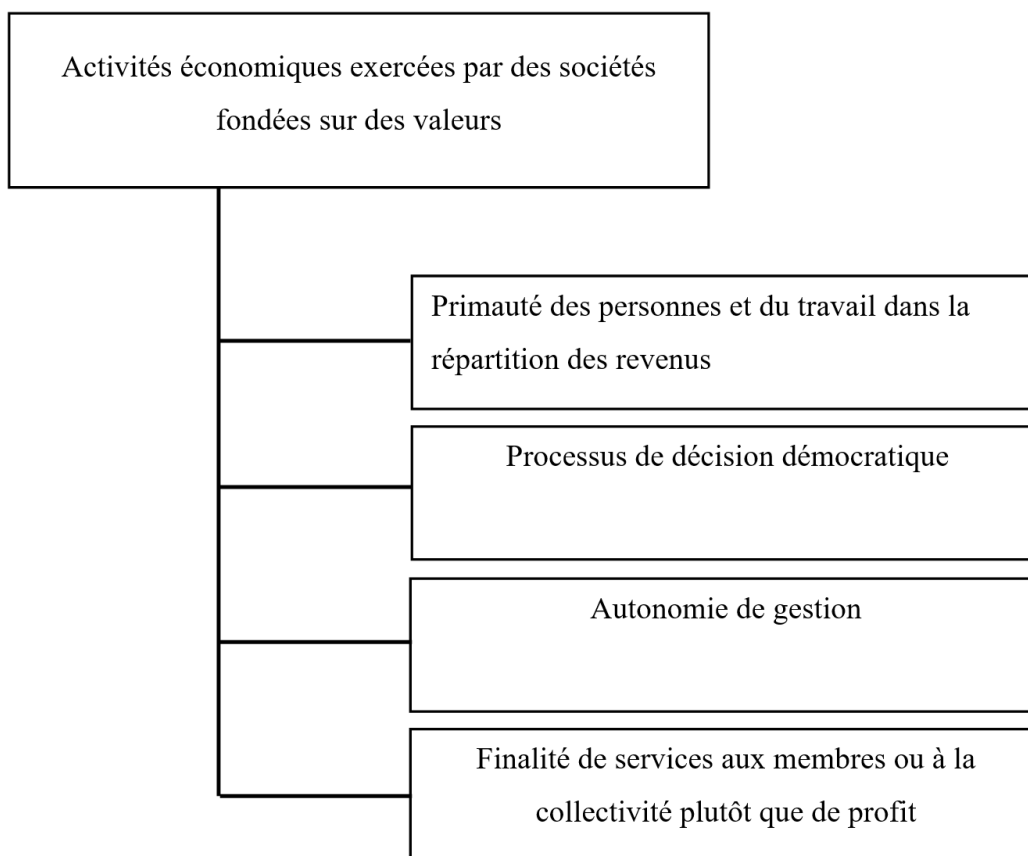
L'avantage de cette définition c'est qu'elle est assez large ; les acteurs s'y reconnaissent ; elle met l'accent sur les pratiques plutôt que sur le seul statut juridique.

Elle est critiquée néanmoins par quelques auteurs, comme : Laville (1995), D'Amours (1997), et D'Amour et Malo (1999). Cependant, Laville (1995) voit que cette définition comporte un handicap du a son accent sur des pratiques évolutives dans l'espace et le temps. D'Amours partage aussi cette, selon lui : «*certaines d'entre elles, comme l'autonomie ou la démocratie, sont comprises différemment selon les personnes, les contextes, les époques, etc.* » (D'Amours, 2007). C'est avec la même préoccupation que D'Amours et Malo soulignent que « *les valeurs ne sont pas forcément faciles à traduire en critères de sélection des projets, ou dit autrement, des régies et des pratiques diversifiées peuvent se réclamer des mêmes valeurs* » (D'Amours & Malo, 1999).

Bien qu'elle ait été critiquée, la définition proposée par Jacques Defourny rencontre l'assentiment de plusieurs chercheurs. « *Il constate que, si aucune définition de l'économie sociale n'a fait l'unanimité sur le plan international, celle-ci, adoptée en 1990 par le Conseil wallon de l'économie sociale, a également été adoptée en Espagne* »

Surtout au Québec, cette définition était une source d'inspiration pour le Groupe de travail pour l'économie sociale, en ajoutant sur les quatre principes précédents un cinquième, qui est : participation, et prise en charge et responsabilité individuelles et collectives (D'Amours, 2007).

Figure 5: L'économie sociale par les valeurs (Defourny)



Source : [\(D'Amours, 2007\)](#)

1.2.1.4. Par la dynamique des acteurs et les formes économiques (Laville, 1994)

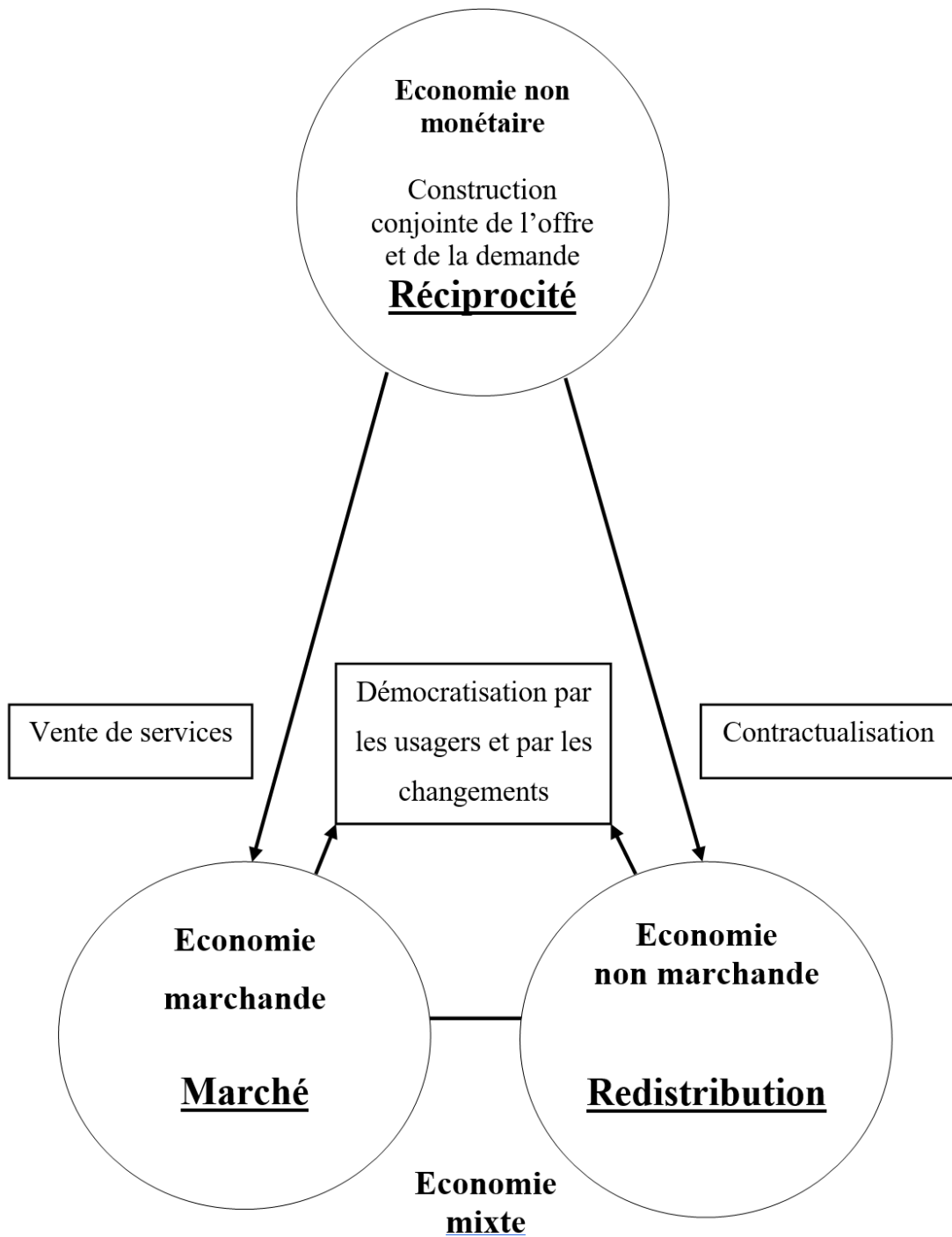
Laville (1992 et 1994) apporte une définition de l'économie sociale particulièrement appropriée aux services de proximité et à leur dynamique sociale spécifique, Il utilise le terme d'économie solidaire plutôt que celui d'économie sociale (Levesque, 1999). Selon Jean louis Laville, l'économie solidaire repose sur quatre caractéristiques :

- *Caractéristique personnelle (liberté et mise en commun)* : Elle serait fondée sur l'entraide mutuelle et la réciprocité (Le regroupement volontaire des personnes pour mener des actions ensemble tout en participant au développement économique et social et en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports de solidarité)
- *Caractéristique économique (Combinaison équilibrée)* : Elle tendrait à réaliser un mixage exemplaire et à poser une combinaison équilibrée de différentes

ressources (marchande, non marchande et non monétaire) en conformité avec les règles de la morale.

- *Caractéristique sociale (Production de solidarité)* : Elle promouvait la volonté individuelle et collective d'entreprendre des actions jugées utiles et importantes par les acteurs eux même.
- *Caractéristique politique (Démocratie de participation et d'expression)* : Elle favorisait la mise en place d'une approche participative ou un nouveau pluralisme : (Un espace public qui permette aux personnes de prendre la parole, de débattre, de décider, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets)

Figure 6: L'économie sociale par la dynamique des acteurs et les formes économiques (Laville)



Source : (D'Amours, 2007)

La définition de Laville n'échappe pas aux critiques de plusieurs auteurs comme Marie Bouchard (2000) et Benoit Levesque & Mendell Marguerite (1999). Selon Marie Bouchard : « *Le fait que cette approche se limite aux services de proximité constitue un point faible,*

étant donné que l'ÉS s'affirme aussi bien sur le terrain du développement local (et économique) que sur celui du développement social. De plus, cette approche réalise une coupure entre l'ancienne ÉS et la nouvelle ÉS. ». En plus, selon même auteure « cette approche réalise une coupure entre l'ancienne ES et la nouvelle ES » ([M. Bouchard, Bourque, Lévesque, & Desjardins, 2001](#)).

Le tableau suivant résume les quatre définitions exposées ci-dessus :

Tableau 5: Résumé des quatre définitions théoriques de l'économie sociale

L'économie sociale comme ensemble d'organisations particulières (Desroche)	L'économie sociale comme combinaison d'un regroupement de personnes, d'une entreprise et de règles (Vienney)	L'économie solidaire comme services de proximité et dynamique sociale (Laville)	L'économie sociale comme économie et comme organisation particulières (Defourny)
Organisations reconnues : coopératives, mutuelles et associations	Regroupement de personnes fondé sur l'égalité Rapports membre/entreprise fondés sur l'activité de l'entreprise Rapports entreprise/membre fondés sur la distribution	Construction conjointe de l'offre par les professionnels et les usagers	L'économie considérée dans sa dimension sociale, c'est-à-dire par rapport à sa capacité d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des populations
Candidates potentielles : entreprise à participation ouvrière, en partenariat avec la municipalité, publique avec autonomie de gestion, privée avec partenariat syndical	L'organisation est un bien durablement collectif	Hybridation entre l'économie marchande, non marchande et non monétaire (don et réciprocité)	L'entreprise d'économie sociale respecte les principes suivants : • finalité de services aux membres ou à la collectivité • autonomie de gestion • processus de décision démocratique • primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus • participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective
Cette définition est axée sur le statut juridique	Cette définition privilégie la coopérative (plutôt que l'association) et le marchand (plutôt que le don et la réciprocité)	Élément d'un nouveau modèle de développement fondé ; sur les trois pôles de l'État, de l'entreprise et de la société civile	

Source : ([Gendron, 2001](#))

Finalement, Desroches, Defourny, Laville et Vienney abordent l'économie sociale sous différents angles. Chacun apporte un élément à l'édifice de sa définition : Desroches définit le secteur par ses composantes ; Defourny l'aborde par l'angle des valeurs ; Laville retient l'hybridation des ressources et Vienney, ses paramètres juridiques, économiques et

sociologiques. Quelle est l'influence de ces auteurs sur la définition de l'économie sociale et ses pratiques dans le monde ?

1.2.2. Les principes et les valeurs de l'économie sociale

On vient de concevoir dans la section précédente la complexité du concept de l'économie sociale : hétérogénéité en définition, variété en organisations, et diversité en activités. Cependant, l'économie sociale figure comme un secteur suffisamment distinct pour former un secteur ou un domaine particulier en économie ([Marie J. Bouchard, St-Denis, & Cruz Filho, 2011](#); [Defourny & Monzón.Campos, 1992](#); [Evers & Laville, 2004](#)). Dans ce sens, l'économie sociale est un secteur qui se diffère du secteur public et du secteur privé en adaptant des principes communs qui découlent des valeurs comme l'égalité, liberté, responsabilité, solidarité, indépendance. Selon Draperi (2014), « *Ces valeurs s'expriment dans des principes, se transcrivent dans des règles juridiques, inspirent des pratiques. A la différence des valeurs les principes et plus encore les règles évoluent dans le temps et varient selon les entreprises* » ([Draperi, 2014](#)).

Audigier (2014) regroupe les principes et les valeurs de l'économie sociale dans le tableau suivant :

Tableau 6: Les valeurs et les principes de l'économie sociale

Valeurs	Principes (La mise en pratique des valeurs)
Egalité	Une personne (un membre) = Une voix. A la différence des sociétés de capitaux, le pouvoir n'est pas fonction du nombre d'actions possédées (une action = une voix) mais il est distribué également entre tous les membres de la structure
Démocratie	<ul style="list-style-type: none"> - Décisions et gestion sont collectives c'est-à-dire effectuées à la suite de votes des membres de la structure. - Election des dirigeants ; contrôle de leurs gestion - Fonction élective ouverte à tous les membres - Formation des membres pour leur permettre de participer et de les inciter à s'impliquer dans les organismes dirigeants (émancipation du citoyen)
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Non lucrativité = le surplus (excédent de l'exercice est totalement remis (réinvesti) dans la structure (associations, fondations) - Ou lucrativité limitée = Le surplus est redistribué pour partie aux membres et pour partie dans la structure (Coopératives, mutuelles). - Surplus réinvesti et réserves sont inaliénable = ils n'appartiennent à personne mais à la structure donc à tous les membres.
Liberté	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion volontaire et ouverte à toutes et à tous. - Retrait volontaire possible à tout moment - Initiatives, adaptations acceptées voire encouragées en fonction du contexte historique et des particularités géographiques (pays, régions, localités) si elles ne sont pas en contradiction avec les valeurs.
Indépendance	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de choix politique, syndical, religieux de la structure (mais chaque membre peut s'engager là où il le souhaite) - Autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics (politiquement et financièrement) - Diversité des ressources (subvention, vente, dons, cotisations, bénévolat,...)

Source : ([Audigier, 2014](#))

Aujourd'hui, appartenir à l'ES ne signifie pas donc avoir simplement une activité économique à but social, ou un statut d'entreprise spécifique, ou un groupement de personnes ([Demoustier, 2001](#)) : « *il s'agit d'adopter ces valeurs est principes, de s'inscrire dans un projet constamment réévalué, d'apprécier concrètement la dimension sociale de l'activité économique, non seulement par rapport aux objectifs mais aussi par rapport au fonctionnement même de l'entreprise collective* » ([Demoustier, 2001](#))

Ces principes et valeurs permettent d'identifier les acteurs et les entités relevant du champ de l'économie sociale. Généralement, on fait appeler à cinq critères contraignants basés sur la définition restreinte de l'économie sociale :

- *La non-lucrativité ou distribution limitée (sinon la primauté des personnes et du travail sur le capital)*

Le caractère impartageable des excédents et « *l'absence ou la faible rémunération du capital investi interdisent à une entreprise d'économie sociale...d'entrer dans une logique de profit même si elle le souhaitait. C'est bien la logique de service socio-économique qui prime sur la logique financière* » ([Demoustier, 2001](#)). En plus, ce critère se traduit par d'autres actions et pratiques comme l'amélioration des conditions de travail, l'affectation à d'autres projets à finalité sociale et l'augmentation des réserves pour l'investissement ([Bord, 2008](#)). En d'autres termes, le critère de la non-lucrativité est devenu un dilemme. Il est considéré à la fois un frein au développement, puisqu'il est difficile d'attirer des investisseurs et des financiers qui ne seront pas ou très peu rémunérés, et un atout puisque son excédent est réinvesti, ce qui donne à l'entreprise sociale une certaine stabilité et performance ([Demoustier, 2001](#)).

- *Autonomie de gestion*

Ce critère vise surtout à distinguer l'économie sociale du secteur public qui développe lui aussi des services à la collectivité. L'économie sociale, comme un troisième secteur de l'économie, doit être auto-administré : « *Cela signifie que l'entreprise sociale est capable de contrôler ses propres activités et n'est pas soumise à l'autorité d'une autre unité* » ([Nations-Unies, 2006](#)).

- *Administration démocratique*

Le processus démocratique renvoie à la règle « une personne = une voix » indépendamment des apports et des contributions financières ([Defourny et al., 1999](#)). C'est-à-dire toute décision administrative découle principalement de la participation des membres et l'égalité entre les associés quel que soit leurs appartenances (ouvriers ou responsable)

- *Adhésion volontaire*

L'adhésion volontaire est interprétée par une démarche choisie librement de faire partie d'une entreprise sociale. Les coopératives, les mutuelles, les associations sont fondées par des ouvriers, des consommateurs, des agriculteurs, parfois de simples citoyens, faisant le choix librement de s'associer ([Jeantet, 2016](#)).

- *Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit*

Cela veut dire, faire en sorte que la personne ne soit plus au service de l'économie et du profit, mais au contraire, les activités productives servent les besoins humains. Les activités économiques sont exercées dans le but de satisfaire les besoins humains et non dans la recherche de profit ([Bord, 2008](#)).

De ces précisions et critères d'appartenance au champ de l'économie sociale, figure le principe de double qualité de ses acteurs. Les bénéficiaires des services de l'entreprise sociale sont également les sociétaires de celle-ci : « *Dans une coopérative de production, les salariés sont les sociétaires. Dans une mutuelle, les mutualistes sont à la fois des assurés et des assureurs. Dans une coopérative de consommation, les consommateurs sont des associés. Dans une association, les bénéficiaires sont également les membres* » ([Drapéri, 2014](#)).

Après avoir mis en évidence l'étendue de la diversité entre les différentes définitions et critères d'appartenance à l'ES, un large consensus figure autour, de ce qui est appelé plus communément, le "noyau commun" du tiers secteur. Cependant, des approches théoriques provoquent des visages différents de l'économie sociale dans le monde.

1.2.3. Diversité d'approches théoriques et de montage de l'économie sociale

Il existe plusieurs courants théoriques de l'économie sociale qui ont tenté de définir et de comprendre la particularité du troisième secteur de l'économie, généralement, définit comme l'ensemble des organisations qui ne sont ni publiques ni privées ([Nyssens & Petrella, 2015](#)). Souvent, ses courants de pensée sont regroupés au sein de deux grandes écoles : l'approche de l'économie sociale, l'approche des organisations à but non lucratif¹. Comme on peut rajouter une troisième approche d'entrepreneur social, qui peut être associée à chacune des deux approches précédentes ([Marie J. Bouchard et al., 2011](#)) :

¹ La plupart des entreprises à but non lucratif, sont créées par des entrepreneurs. La Croix-Rouge, par exemple, a été fondée par le Suisse Jean-Henri Dunant et quatre autres personnes en 1864, après que Dunant ait été témoin de la bataille sanglante de Solferino lors de la seconde guerre d'indépendance italienne. Avant cela, il fonde l'Union Chrétienne des Jeunes Gens en 1852 à Genève. Il a été envoyé en Algérie à la colonie suisse de Sétif par son employeur banquier là où il s'est lancé dans les affaires, sans jamais abandonner sa vocation charitable.

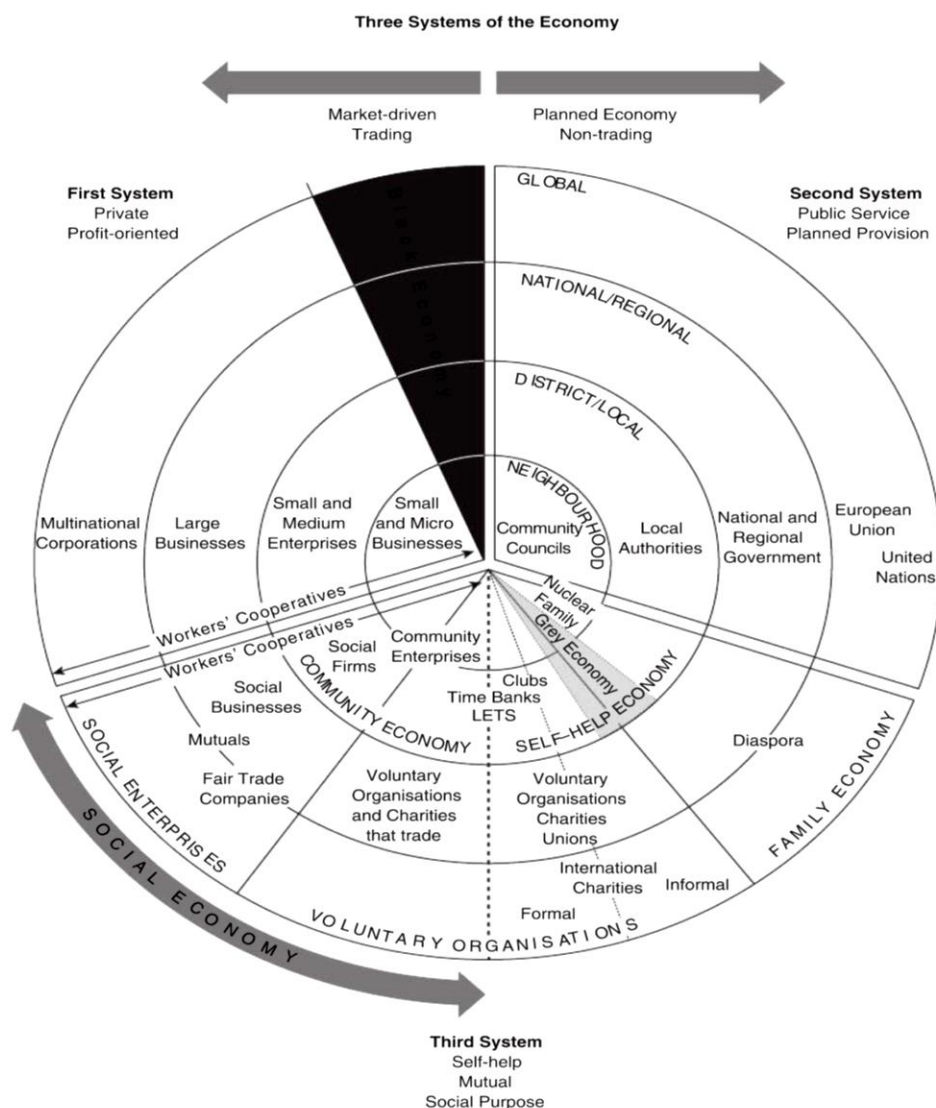
1.2.3.1. Approche de l'économie sociale :

Aujourd'hui, le concept de l'économie Sociale n'est pas encore clairement défini, comme on vient de voir, en raison de son enracinement dans des contextes sociaux, politiques et économiques différents. Cependant, plusieurs points de vue (dans plusieurs régions : Belgique, d'Espagne, du Québec, etc.) semblent conduire à une définition commune :

« L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. » ([Defourny & Nyssens, 2017](#))

Le concept de l'économie sociale est largement diffusé en Europe, en Amérique latine et au Québec ([Marie J. Bouchard et al., 2011](#)). Elle s'inscrit dans une logique privée et collective d'autoproduction socio-économique ([Cruz, 2016](#)). Ses organisations se distinguent par leur caractère « a-capitaliste », basé sur la non-lucrativité ou lucrativité limitée et la démocratique. La figure (6) suivante est générale montre le positionnement de l'économie sociale dans la sphère économique à côté du secteur privé et du secteur public :

Figure 6: Positionnement de l'économie sociale



Source ([Pearce & Kay, 2003](#))

Cette approche combine entre deux approches : une approche institutionnelle et une approche normative. Dans ce sens l'ES est reconnu par les statuts juridiques de ses organisations ([Desroche, 1983](#)), leurs règles de fonctionnement ([Vienney, 1994](#)), et leurs valeurs de services aux membres et à la collectivité ([Defourny & Monzón.Campos, 1992](#)).

L'économie sociale est une approche historiquement constituée entre le XVIII^e et le XIX^e siècles en Europe, à partir des mouvements coopératifs, mutuelles et associatifs fondés sur la solidarité ([Gueslin, 1987](#); [Monzón & Chaves, 2012](#)).

A partir des années 1980, une nouvelle école a fait son apparition, mentionnée par Marie Bouchard, une « nouvelle » économie sociale ou de l'économie « solidaire » : « Cette vision se développe en même temps qu'apparaissent les organismes communautaires pour la défense de droits sociaux et l'offre de services « alternatifs », ainsi que de nouvelles coopératives qui œuvrent dans les domaines du travail, des services de proximité et du développement local » ([Marie J. Bouchard et al., 2011](#)).

Laville (2006) définit l'économie solidaire comme : « un ensemble d'activités économiques qui impliquent une action démocratique, où la relation sociale de solidarité est fondamentale par rapport à l'intérêt individuel ou matériel » ([Laville 2006](#)). Deux dimensions sont importantes dans la définition de l'économie solidaire : la dimension économique et la dimension politique. Concernant la dimension économique, il y a une première prédominance de la réciprocité et de l'entraide qui conduit à une construction commune de l'offre et de la demande. En ce qui concerne la seconde dimension, le projet politique initié par l'impulsion réciproque doit se maintenir à travers des espaces publics de "proximité" qui offrent la possibilité d'un débat sur les demandes et les finalités sociales ([Laville 2006](#)).

L'expression « d'économie sociale et solidaire », abrégée sous forme des initiales « ESS », qui maintient l'économie solidaire dans cette appellation pour montrer la réémergence d'une nouvelle économie sociale ([Moulaert & Ailenei, 2005](#))

1.2.3.2. Non-profit sector

Une grande partie de la littérature scientifique qui a abordé cette approche a été développée aux États-Unis, spécifiquement dans certaines universités comme celles de Yale dans les années 1970, et celle de l'Université Johns Hopkins dans les années 1990. Cette approche domine au niveau international, et définit comme le secteur regroupant toutes les organisations à but non lucratif ([Salamon, 1987](#)). C'est-à-dire qu'elle s'intéresse, spécifiquement, au critère de la non-distribution ([Cruz, 2016](#)). Celui-ci détermine que les organisations « ne peuvent pas distribuer leurs bénéfices ou surplus aux personnes qui les contrôlent (membres, directeurs, administrateurs, etc.) » ([Defourny et al., 1999](#)).

Cette approche considère « *que le troisième secteur*1 ne rassemble que ces associations et fondations d'intérêt général, et qu'en sont exclues toutes les entreprises coopératives et mutualistes qui redistribuent une partie de leurs bénéfices à leurs membres » ([Defourny & Nyssens, 2017](#)). Le "troisième secteur" est un concept largement utilisé en Europe et aux États-Unis pour désigner un ensemble diversifié d'entreprises qui se situent entre le marché et l'État et qui ne sont ni des agences gouvernementales ni des sociétés à but lucratif (Gidron et al. 1992).

1.2.3.3. L'approche de l'entreprise sociale

Historiquement, deux grandes lignes de pensée se sont développées séparément aux États-Unis et en Europe. Aux États-Unis, deux grandes écoles de pensée (celle des L'école des ressources marchandes et celle de l'innovation sociale) ont abordé la question de l'entreprise sociale2 ([Gregory & Anderson, 2006](#)), tandis qu'en Europe, la question de l'entreprise sociale a été abordée par le réseau de recherche EMES sur l'économie sociale.

Aux États-Unis, les chercheurs ont tenté de déterminer une série de critères pour l'entreprise sociale : recherche d'impact social, innovation sociale, génération de revenus et utilisation de méthodes de gestion, et ce quel que soit le statut juridique de l'organisation par deux écoles fondamentales :

1.2.3.3.1. L'école des ressources marchandes :

La première génération de cette école définit les entreprises sociales comme des organisations à but non lucratif qui recherchent des stratégies de financement alternatives en développant des activités commerciales pour compléter le financement de leurs missions sociales ([Dees, 1998](#); [Skloot, 1987](#); [Young & Salamon, 2002](#)) . Cette approche antérieure a ensuite été élargie, dans une seconde génération, pour considérer comme des entreprises sociales tous les types d'organisations, à but non lucratif ou à but lucratif, pourvu qu'elles déploient une activité marchande en vue d'une finalité sociale ([Defourny & Nyssens, 2011](#)).

1 Le terme "troisième secteur" n'a été défini qu'à la fin du XXe siècle. Conçu par le sociologue Amitai Etzioni (1973), le troisième secteur est compris comme un domaine d'activité situé entre l'État et le secteur du marché, avec pour objectif d'être "au service de nos besoins"

2 Certes les premières racines de l'entrepreneuriat social reviennent au début des années 1980, mais l'émergence du concept d'entreprise sociale date qu'à partir des années 1990. Le lancement, en 1993, par la Harvard Business School, de l'« *initiative entreprise sociale* »

Defourny et Nyssens ont intégré les entreprises développées par Muhammad Yunus dans cette approche. Pour Muhammad Yunus (2011), une entreprise sociale est une société sans dividende qui ne distribue pas tous ses bénéfices, et une société sans perte. Une entreprise qui n'est pas en mesure de couvrir ses coûts de production et de rembourser le capital investi (sans dividende) tout en servant sa mission n'est pas une entreprise sociale. ([Yunus, 2011](#)) Les entreprises sociales se distinguent des associations car elles ne dépendent ni de dons ni de subventions publiques pour développer leur activité. Cependant, la notion d'entreprise sociale est désormais utilisée pour qualifier un large éventail d'organisations qui permettent une redistribution limitée des bénéfices. Ces organisations peuvent donc être «à but lucratif» ou sans but lucratif ([Petrella & Richez-Battesti, 2014](#)).

La notion d'entreprise sociale élargie vers les grandes entreprises multinationales visant à aider les pauvres à accéder au marché, notamment dans les pays du Sud ([Defourny & Nyssens, 2011](#)).

1.2.3.3.2. L'école de l'innovation sociale

L'école d'innovation sociale donne un rôle central à la dynamique d'innovation sociale qui est la plupart du temps portée par un entrepreneur social([Dees, 1998](#); [Defourny & Nyssens, 2011](#)), qui possède des caractéristiques personnelles cruciales pour poursuivre sa mission sociale, comme le dynamisme, la créativité et le leadership. Cette école adopte une conception schumpétérienne de l'entrepreneur. L'entrepreneur social est un facteur de changement, il possède les caractéristiques classiques d'un entrepreneur mais est motivé par une mission sociale([Young & Salamon, 2002](#)). L'innovation sociale est ici personnalisée en ce sens que l'accent est mis sur les caractéristiques individuelles plutôt que sur la forme organisationnelle ou sur le modèle d'entreprise spécifique. Cette vision de l'innovation sociale a été soutenue par des fondations telles que Schwab et Ashoka depuis le début des années 80 qui encouragent encore le développement et la professionnalisation des entrepreneurs sociaux, notamment à but non lucratif. Dans ce sens Dees (1998) propose une définition emblématique de l'entrepreneur social dans cette seconde école de pensée :

«L'entrepreneur social joue un rôle d'agent de changement dans le secteur social en poursuivant une mission de création de valeur sociale et en exploitant de nouvelles opportunités pour soutenir cette mission. Il s'inscrit dans un processus continu d'innovation,

d'adaptation et d'apprentissage, agissant avec audace sans être limité, a priori, par les ressources disponibles et en faisant preuve d'un sens aigu de l'engagement vis-à-vis de sa mission et de ses impacts sociaux » (Dees, 1998)

Enfin, Certains auteurs américains soulignent la nécessité ces deux écoles dans en apportant une critères centraux à l'entrepreneuriat social (Emerson, 2006): la poursuite d'impacts sociaux, l'innovation sociale, la mobilisation de recettes marchandes ainsi que l'usage de méthodes managériales, et ce, quel que soit le statut légal de l'organisation : à but lucratif ou non lucratif, privé ou public (Defourny & Nyssens, 2011). Ils mettent en avant la double - voire la triple - ligne « *People, Planet, Profit* » (Savitz, 2013), ainsi que la création d'une valeur ajoutée mixte ou hybride « *blended value* », à la dimensions économique, sociale et environnementale profondément liées (Defourny & Nyssens, 2011).

1.2.3.3.3. L'approche européenne de l'entreprise sociale

La Commission européenne à adopter, en 2011, une définition de l'entreprise sociale: En effet, « une entreprise sociale, acteur de l'économie sociale, est toute :

« Entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires. Elle opère sur le marché en fournissant des biens et des services de façon entrepreneuriale et innovante et elle utilise ses excédents principalement à des fins sociales. Elle est soumise à une gestion responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques » (COMMISSION-EUROPEENNE, 2011)

Le modèle théorique d'entreprise sociale a vraiment émergé, en Europe, dans les années 1990 avec les travaux du réseau européen de recherche EMES, en relation avec le développement de nouvelles formes institutionnelles apparues en Italie, initié par la revue « *Impresa Sociale* » en 1990 et la loi de 1991 offrant un statut spécifique aux « *coopératives sociales* ». Plusieurs initiatives se sont suivit cette loi et cela dans plusieurs pays européen comme : les entreprises à vocation sociale en Belgique (sociétés à finalité sociale, 1995), coopératives de

solidarité sociale au Portugal (1998), coopératives à intérêt collectif en France (société coopérative d'intérêt collectif, 2001) ou Coopérative sociale (2006) en Pologne ([Persais, 2017](#)). Le réseau EMES a proposé une définition conceptuelle des entreprises sociales, caractérisée par un ensemble de neuf critères classés en trois groupes:

- Les indicateurs de la dimension économique (Une activité continue de production de biens et/ou de services, un niveau significatif de prise de risque économique et un niveau minimum d'emploi rémunéré) ;
- Les indicateurs de la dimension sociale (un objectif explicite de service à la communauté, une initiative émanant d'un groupe de citoyens, une limitation de la distribution des bénéfices) ;
- Les indicateurs de la structure de gouvernance (un degré élevé d'autonomie, un pouvoir de gestion non basé sur la détention de capital, une dynamique participative impliquant les différentes parties concernées par l'activité).

En final, le tableau suivant résume les trois approches de l'entreprise sociale exposées ci-dessus:

Tableau 7: Synthèse des écoles de pensée de l'entrepreneuriat social

		Ecole des ressources marchandes	
Approches américaines	L'ENTREPRENEUR-----	Importance secondaire	
	LA MISSION SOCIALE-----	Objectif principal de l'activité	
	LE STATUT JURIDIQUE-----	Organisation à but non lucratif	
	LA DISTRIBUTION DE PROFIT-----	Contrainte de non distribution	
		Ecole de l'innovation sociale	
Approches américaines	L'ENTREPRENEUR-----	Figure centrale	
	LA MISSION SOCIALE-----	Objectif principal de l'activité	
	LE STATUT JURIDIQUE-----	Pas de contrainte	
	LA DISTRIBUTION DE PROFIT-----	Pas de contrainte	
		Ecole du réseau EMES	
Approche européenne	L'ENTREPRENEUR-----	Importance secondaire	
	LA MISSION SOCIALE-----	Objectif principal de l'activité	
	LE STATUT JURIDIQUE-----	Certaines contraintes	
	LA DISTRIBUTION DE PROFIT-----	Limitée	

Source : l'étudiant sur la base de l'étude ([Bacq & Janssen, 2008](#))

∞ CHAPITRE 2 ∞

**L'ES, quelle réalité analogue dans les pays
arabo-musulmans ?**

Chapitre 2 : L'ES, quelle réalité analogue dans les pays arabo-musulmans ?

Islam a été, souvent, écarté dans la littérature scientifique, il y a eu peu de recherches sur la combinaison [Islam-Economie sociale], malgré le fait que plus de 20% de la population mondiale est musulmane. Il existe beaucoup de littérature, généralement, sur l'Islam : les droits de l'homme, la culture,...etc. Cependant, il y a eu très peu d'attention sur l'Islam et sa contribution à la vulgarisation de l'économie sociale. C'est pour cette raison, le chapitre suivant cherche à combler ces lacunes dans la littérature et de montrer ce qu'apporte l'islam à l'économie sociale.

Les valeurs et les pratiques associées aux croyances religieuses peuvent influencer l'orientation des politiques publiques et des comportements sociaux. La religion peut être considérée, aujourd'hui comme une force constitutive qui peut être utilisée pour améliorer la vie économique et sociale. En d'autres termes, les institutions islamiques apportent des contributions efficaces à la vie socio-économique qui peuvent avoir des impacts macroéconomiques importants. Selon Jacques Defourny, beaucoup de réalisations issues des traditions et de la religion islamique tendent à être très proches de ce qui est reconnu sous l'appellation de « l'économie sociale » :

« Quant à l'islam, il sert lui aussi de référence majeure pour de nombreuses initiatives. Ainsi, des banques dites islamiques cherchent à développer des pratiques non capitalistes et refusent le principe de l'intérêt sur le capital. Dans un certain nombre de cas, cela se traduit par des réalisations très proches de ce que l'on définit habituellement comme l'économie sociale » (Defourny et al., 1999).

Plus que ça, l'islam est considéré par les musulmans comme un mode de vie complet, et les conceptions de la propriété vont bien au-delà de la théorisation pour avoir un impact sur les expériences vécues des musulmans. Ainsi, l'État est habilité à administrer la vie économique et sociale de manière efficace et équitable conformément aux lois et aux principes éthiques de Dieu. Bien qu'il n'y ait sans doute pas de modèle arabe ou musulman spécifique de gouvernance, le cadre islamique intègre des éléments importants et des concepts influents comme la Shura (consultation), El Ihssen (philanthropie) et l'Aadl (justice).

2.1. La philanthropie islamique : particularités et composantes

La philanthropie, en termes simples, signifie des actes accomplis pour le bien-être de l'humanité ou l'amour du genre humain selon la définition des anciens philosophes ([Minot, 2019](#)). Chaque religion a des composantes philanthropiques ; cependant, l'Islam va encore plus loin en rendant certaines formes obligatoires (La *Zakat* par exemple). L'Islam accorde une grande importance au soutien des démunis. Le Coran et la *Sunna*¹ déclarent clairement qu'il est de la responsabilité des riches de s'occuper des couches défavorisées de la société. Les musulmans n'ont pas seulement pour instruction de faire du bien à leurs semblables, mais aussi de bien traiter les animaux et de protéger l'environnement.

Malheureusement, pour beaucoup d'occidentaux, le concept de philanthropie n'est pas une caractéristique susceptible d'être associée à l'Islam. Au lieu de la bonté, de la miséricorde, de la générosité et de l'amour de l'humanité, les occidentaux ont, généralement, tendance à caractériser l'Islam par des traits tels que la violence, le terrorisme, l'intolérance, l'autoritarisme, l'oppression des femmes, etc.² En fait, les textes islamiques contiennent de nombreuses injonctions à accomplir de bonnes actions et à servir les autres.

L'Islam encourage les musulmans à pratiquer des dons de charité, souvent dès leur plus jeune âge, et leur inculquent la conviction qu'ils seront bien plus récompensés dans l'au-delà. L'un des thèmes majeurs du Coran et de la Sunnah est la compassion envers les personnes vulnérables et la justice sociale pour les personnes défavorisées dans la société. Par exemple, le prophète Mohamed (SWS) enseigne aux musulmans qu'« *Allah accorde Sa miséricorde à ceux qui sont miséricordieux. Ayez miséricorde envers ceux qui se trouvent sur la terre et Celui qui se trouve au-dessus du ciel (Fî As-samâ) vous fera miséricorde* »³.

Dieu ne montrera aucune compassion envers celui qui n'a aucune compassion envers tous les êtres humains. En Islam, rendre justice entre deux personnes est une aumône ; et aider un homme sur sa bête et ses bagages, c'est l'aumône ; et des mots purs, pour lesquels sont des récompenses ; et répondre à un questionneur avec douceur est l'aumône ; et chaque pas qui

1 La sunna, en termes simple, c'est les enseignements du prophète Mohamed (SWS)

2 Il y a plusieurs raisons pour cette fausse idée sur l'Islam, comme : leur ignorance du Coran et les traditions du Prophète ; et l'attitude irresponsable de certains musulmans et les médias biaisés.

3 قال رسول الله ﷺ: (الراحمون يرحمهم الله، ارحموا من في الأرض يرحمكم من في السماء)

est fait vers la prière est une aumône ; et enlever ce qui est incommode pour l'homme, comme les pierres et les épines, est l'aumône.

La philanthropie est l'un des piliers centraux de l'islam qui incite les musulmans à se lier les uns aux autres et à leur communauté plus large en tant que forme de culte et pour le plus grand bénéfice de tous. Il existe diverses paroles du Prophète (SWS) décrivant la signification de la philanthropie : « *Par Celui qui détient mon âme en Sa Main ! Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas ; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimez pas mutuellement* »¹. De même, « *Vous n'aurez véritablement la foi que lorsque vous aimerez pour votre frère ce que vous aimez pour vous-même* »².

Cependant, la question de la philanthropie islamique repose sur des particularités qui n'existent nulle part ailleurs. Ces particularités repoussent la doctrine islamique de l'économie qui devraient être le carburant du développement de l'économie sociale dans les pays musulmans. Parmi ces particularités de la philanthropie islamique, on trouve :

- La double propriété [Homme-Dieu] : L'islam protège et approuve le droit personnel de posséder ce que l'on peut librement gagner, par des moyens légitimes. C'est un droit sacré. Pourtant, la propriété humaine est tempérée par la compréhension que tout, finalement, appartient à Dieu. Ce qui semble être la propriété est en fait une question de tutelle, en vertu de laquelle nous avons l'autorité temporaire de gérer et de bénéficier de la propriété. Donc, l'être humain est nommé par Dieu, et lorsqu'il coopère avec ses frères dans toute forme de coopération, il joue son rôle dans la succession de Dieu à lui. Allah (SWT) dit : « *Croyez en Allah et en Son Messager, et dépensez de ce dont Il vous a donné la lieutenance.* »³
- La question de l'existence humaine : Le but de l'existence humaine sur cette terre est résumé dans l'adoration de Dieu Tout-Puissant. Cependant, certaines catégories de la société ne peuvent pas obtenir ce qui leur suffit Par eux-mêmes et avec les raisons qu'ils ont. A cet effet, la coopération et la solidarité entre les personnes jouent un rôle important en leurs garantissant une vie décente.

1 قال رسول الله ﷺ: (وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لَا تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ حَتَّى تُؤْمِنُوا، وَلَا تُؤْمِنُوا حَتَّى تَحَابُّوا)

2 قال رسول الله ﷺ: (لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يَحِبَّ لِأَخِيهِ مَا يَحِبُّ لِنَفْسِهِ)

3 Surat El hadid, verset 7.

قال الله سبحانه وتعالى: (آمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَأَنْفِقُوا مِمَّا جَعَلَكُمْ مُسْتَخْلِفِينَ فِيهِ)

- Le principe de la solidarité mutuelles et commune entre les membres de la communauté musulmane : c'est une responsabilité qui est censée être inhérente aux individus et aux groupes de la communauté musulmane. L'islam l'a considéré comme signe clair de la sincérité et de la perfection de la foi. Dans ce sens, le Prophète ﷺ a dit : « *Aucun d'entre vous ne sera véritablement croyant jusqu'à ce qu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même* »¹. Le coran, décrit les incroyants (qui nient la religion), ce qu'ils ne nourrissent pas les pauvres : « *Qu'est-ce qui vous a acheminés à Saqar ? Ils diront : Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Salât, et nous ne nourrissions pas le pauvre.* »².
- Le principe du retour eschatologique : Qui est le premier motif et impulsion pour l'établissement de la coopération entre musulmans. Dieu Tout-Puissant dit : « *Quiconque fait à Allah un prêt sincère, Allah le Lui multiplie, et il aura une généreuse récompense* »³. Dans surate Al Layl, Dieu (SWT) dit : « *Celui qui donne et craint (Allah), et déclare véridique la plus belle récompense. Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur* »⁴. Cela figure aussi dans le hadith de Mohamed (SWS) : « *Quiconque soulage un musulman de l'une des détresses de ce monde, Dieu le soulagera d'une des détresses du Jour de la Résurrection* »⁵.
- Un environnement coopératif : Une volonté profonde de la législation islamique d'apporter de l'assistance et de la coopération entre les musulmans. Nous constatons que l'Islam a tenu à créer un environnement coopératif et a interdit tout ce qui conduit à l'intersection entre musulmans, car la réconciliation des relations entre les membres de la communauté musulmane est la base de la coopération entre eux. Au contraire, une mauvaise relation est l'une des raisons de l'interruption de la coopération entre membre de la communauté. L'Islam interdit le mépris, la tromperie, le vol, l'engagement sur l'engagement des autres, l'utilisation illégale de l'argent des autres, l'escroquerie, etc.

1 قال رسول الله ﷺ : (لا يؤمن أحدكم حتى يحب لأخيه ما يحب لنفسه)

2 Surat El modathir

قوله تعالى : (ما سلككم في سقر قالوا لم نك من المصلين ولم نك نطعم المسكين...)

3 Surat El hadid, verset 11

قوله تعالى : (مَنْ ذَا الَّذِي يُقْرِضُ اللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا فَيُضَاعِفَهُ لَهُ وَلَهُ أَجْرٌ كَرِيمٌ)

4 Surat Al-Layl verset (5-7)

قوله تعالى : (فَأَمَّا مَنْ أَعْطَى وَاتَّقَى، وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى، فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَى)

5 قال رسول الله ﷺ : (من فرج عن مسلم كربة من كرب الدنيا فرح الله بما عنه كربة من كرب يوم القيامة)

La philanthropie islamique est différente à la vision occidentale des dons de bienfaisance et solidarité. L'individualisme brutal en Occident est ce qui donne lieu au service et à la connexion sociétale, où la charité est confondue avec le choix personnel. Pour les musulmans, cela découle d'un ordre divin avec devoir et d'un manque d'action individuelle. La philanthropie, en Islam, repose sur deux sortes d'institutions :

- Institutions obligatoires : sont des institutions qui nécessitent une assistance et en fait une obligation du musulman envers l'autre (Comme la *zakat*).
- Institutions volontaires : sont des institutions qui appellent à l'aide et l'exhorte sans obligation (Comme la *sadaqua et waqf*).

2.1.1. La *Zakat* ... Exemple d'institutions obligatoire :

La *zakât*¹ est le troisième pilier de l'Islam parmi les cinq piliers qui constituent le fondement du mode de vie islamique². Littéralement, le mot *zakat* signifie « purifier ». Il vient également avec la connotation de « croissance » ou « d'augmentation. » ([El Ayadi, 2007](#)), par contre son concept est défini consensuellement par l'impôt religieux annuel que chaque musulman doit obligatoirement s'en acquitter, pour autant qu'il en ait les moyens³. Il est prescrit à chaque musulman qui possède ou conserve certains biens tels que l'or, l'argent, les bijoux, l'argent liquide, le bétail et les produits agricoles de payer la *zakat* pour chaque période d'un an en leur possession. Le droit requis, généralement, pour ces actifs s'élève à 2,5% par an.

Plus précisément, la *zakat* est une somme d'argent prélevée auprès des riches et offerte aux pauvres, ce processus annuel conduit logiquement à une convergence des revenus des deux tranches de la société et par conséquent une distribution plus équitable de la richesse. Son objectif principal est d'aider ceux dont en ont besoin car en Islam on ne peut donner la *Zakât* qu'aux personnes qu'Allah a exposées dans le Coran, Allah dit :

1 Il existe deux types de *Zakat* : La *zakat El Fitr* qui est payée par tout musulman à la fin du mois de Ramadhan, et également la *Zakat El Mal* qui consiste en un prélèvement annuel de la valeur totale des actifs. Le mot *zakat* dans notre article désigne *Zakat El Mal*.

2 Les cinq piliers de l'Islam sont la profession de foi (*Chahadateine*), la prière (*Salat*), l'Aumône (*Zakât*), le jeûne du mois sacré de Ramadan (*Sawm*) et le pèlerinage à la Mecque (*Hajj*) au moins une fois dans la vie pour ceux qui en ont les moyens.

3 Le musulman doit obligatoirement s'en acquitter, dès lors que le montant de son épargne dépasse un certain seuil que l'on appelle le « *El-Nissab* »

« Les sadaqâts ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah ! Et Allah est Omniscient et Sage » (Sourate 9 - At-Tawbah : 60)

En outre, la *zakat* repose sur la notion de circulation continue des richesses accumulées et l'interdiction de la thésaurisation développée en Islam ([Bestani, Djelti, & Faouzi, 2016](#)). Elle assure une solidarité sociale permettant de réduire la disparité entre les différentes classes de la société et de s'entraider. L'histoire de la civilisation musulmane nous fournit un bon exemple d'application de la *zakat* à l'époque du Kalife Omar ibn AbdelAziz qui a réussi à éradiquer la pauvreté, à l'époque, on ne trouvait plus de personnes dans le besoin de l'aumône¹. Après 2 ans et 5 mois de recherche d'au moins un pauvre pour s'acquitter de la *zakat* imposée à tout musulman, le Kalife a dit : *« Propagez le blé jusqu'aux sommets des montagnes pour qu'on ne dise jamais un oiseau a eu faim dans le pays des musulmans » Omar ibn Abdelaziz.*

La *zakat* est considérée comme un moyen catalyseur de nos sociétés pour atteindre un équilibre général. D'après El Kettani,

« On peut observer l'originalité de la zakat à travers ces trois dimensions : Moralement c'est une forme d'épuration de l'argent productif. Socialement elle est un moyen de redistribution du produit national au profit des pauvres et nécessiteux, mais aussi un acte de solidarité sociale. Economiquement c'est une réinjection du surplus social dans le circuit économique, stimulant la demande et particulièrement, la demande des produits de première nécessité, puisqu'elle est destinée en premier lieu aux nécessiteux ([ElKettani, 1997](#)).

¹ « Faire l'aumône » signifie offrir de l'argent aux nécessiteux, sans contrepartie. Quand on la donne à l'église, on l'appelle offrande. Dans la plupart des religions, l'aumône est considérée comme une offrande à Dieu.

Au niveau individuel, les personnes s'acquittent de la *zakat* pour purifier leurs argents, ce comportement se traduit par une redistribution de la richesse et une solidarité au niveau social. Le processus fini par une injection du surplus social dans le cercle économique.

Le refus de s'acquitter de la Zakât est un grand péché qui nuit aux pauvres et aux nécessiteux. Et cela expose à la colère d'Allah. C'est pourquoi celui qui refuse de s'acquitter de la Zakât détruit la société et sape ses fondements ¹.

La majorité des économistes considèrent deux types d'effets économiques de la zakat l'effet accélérateur et l'effet multiplicateur. El Kettani a raisonné sur la *Zakat* comme investissement social qui va toucher directement les nécessiteux. Il a considéré que les deux mécanismes macroéconomiques complémentaires (multiplicateur et accélérateur). Selon lui, ces deux mécanismes sont complémentaires l'un de l'autre et dessinent tous les deux les contours d'un circuit économique.

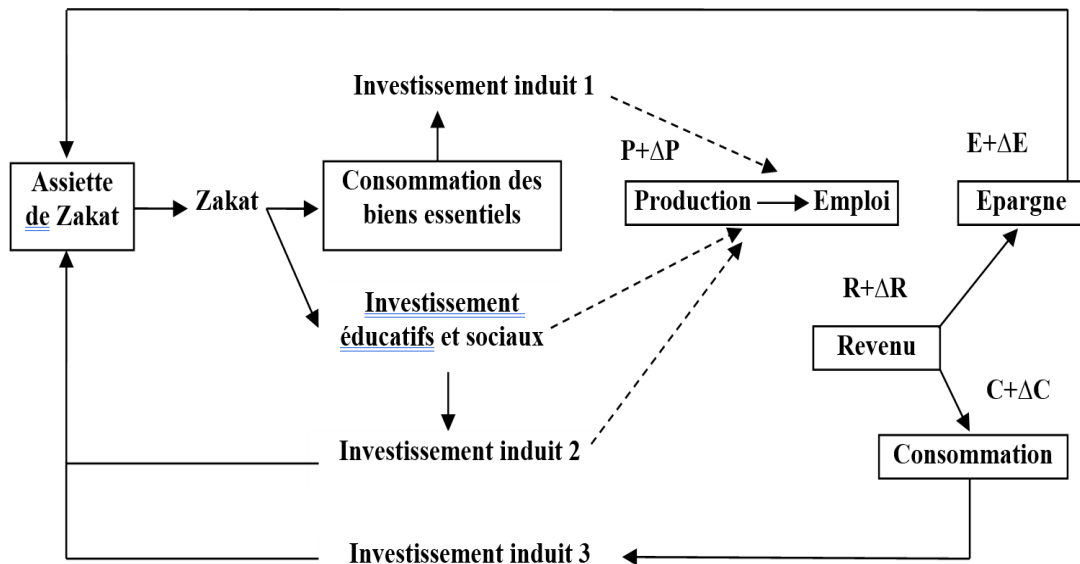
Pour expliquer théoriquement les deux effets de la zakat sur le cycle économique en général, nous allons considérer le schéma présenté dans la Figure n°7.

L'économiste a considéré les traits en pointillés représentent le mouvement du multiplicateur, et les traits continus représentent ceux de l'accélérateur. Ainsi, la première partie de l'argent de la zakat va être injectée directement dans la consommation de biens de la première nécessité, ce qui va pousser les producteurs à augmenter la production en investissant plus d'argent (indiqué dans le schéma par l'investissement induits 1).

¹ Le refus de s'acquitter de la Zakât aura même un impact sur l'environnement. Selon le prophète Mohamed (SWS) « Également, ils ne privent pas le versement de la Zakât sur leurs biens sans qu'ils ne soient en retour privés de pluie, et si ce n'était (la présence des) bestiaux, ils n'auraient pas eu de pluie ».

قال رسول الله ﷺ: (وَمَنْ يَمْنَعُوا زَكَاةَ أَمْوَالِهِمْ إِلَّا مُنِغُوا الْقَطْرَ مِنَ السَّمَاءِ وَلَوْلَا الْبَهَائِمُ لَمْ يُمْطَرُوا)

Figure 7: Les effets économique de la Zakat



Source : Elaboration de l'étudiant basée sur la publication d'El Kettani (1997)

Selon le schéma précédent, les investissements productifs et les investissements éducatifs et sociaux sont financés par l'argent de la Zakat pendant que les investissements induits sont financés par le capital financier. Ce qui fait de la zakat un stimulant du capital financier.

La Zakat pousse les gens pour qu'ils investissent leur argent afin que la Zakat ne le dévore pas s'il est encore stocké. Cet investissement entraînerait une augmentation de la demande de main-d'œuvre et la création de nouvelles opportunités d'emploi. En plus, La collecte et la distribution de la Zakat aux méritants exigent que les gens s'acquittent de cette tâche, et ceux qui y travaillent dans la collecte et la distribution de la zakat et font pour eux une part de celle-ci, et cela offre un certain nombre d'opportunités d'emploi pour ceux qui ne la trouvent pas dans la société musulmane. Nulle ne peut négliger, aujourd'hui, le nombre important des gens employés par les différentes structures de la Zakat, dont les salaires sont garantis par l'assiette de la Zakat elle-même.

Le rôle de la zakat ne se limite pas à créer des opportunités d'emploi, comme le montre la figure ci-dessus, mais plutôt à améliorer sa qualité en dépensant pour capital humain (formation, éducation, santé,...), ce qui augmente la productivité des travailleurs, ce qui est justifié par différents modèles de la croissance économique.

La *Zakat*, comme un système de protection sociale, joue un rôle nécessaire et plus global que les systèmes de protection sociale dans les pays occidentaux, que ce soit le modèle social-démocrate dans les pays scandinaves, ou le modèle libéral dans les pays anglo-saxons ou le modèle coopératif en France et en Allemagne, qui sont tous basés sur des systèmes de protection sociale dont le but est de satisfaire les besoins sociaux en matière de santé, d'éducation, de logement et d'emploi à travers des formes de sécurité sociale et d'assurance sociale, subventions publiques, soutiens de la communauté et aides associatives. Cependant, la *Zakat* se distingue des autres formes de protection sociales par ses fonds de solidarité obligatoires liés à la dynamique économique, et couvre le soutien de la communauté aux pauvres.

Parmi les personnes qui peuvent en bénéficier des recettes de la *Zakat*, ceux qui sont lourdement endettés (*Gharimin*) que ce soit des personnes physiques ou même morales. Dans les différentes crises économiques, les gouvernements des pays touchés soutiennent les entreprises en difficultés pour les sauver de faillite. De même, grâce à la *Zakat*, les personnes (morales) lourdement endettés, maintiendront leur capacité productive, puis les travailleurs conserveront leurs postes d'emplois.

L'Islam a interdit que l'argent soit un état parmi les riches seulement, alors que les pauvres resteront sans rien à dépenser. Le verset n° 7 du surate El Hachr en est un exemple : « *Afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous* »¹. La *Zakat* représente une base importante pour une économie éthique, solidaire et sociale, contrairement au système mondial actuel. Selon Oxfam international : « 82 % de la richesse produite en 2018 a été accaparée par les 1 % les plus riches tandis que les plus pauvres n'en ont reçu qu'une miette » ([Dufлот, 2020](#)).

La *Zakat* met en place un équilibre en transférant une partie de l'argent des riches aux pauvres, ce qui constitue un gain pour les pauvres sans nuire aux riches. En fin de compte, ce sont les pauvres, la société et l'économie, d'une façon générale, qui sont les bénéficiaires directes et indirectes de ce processus.

1 Surat El Hachr, Verset 7

قوله تعالى: (كَيْ لَا يَكُونَ دُولَةً بَيْنَ الْأَغْنِيَاءِ مِنْكُمْ)

2.1.2. Le *waqf*... Exemple d'institution volontaire :

Le *waqf* est un mécanisme juridique très important et une institution islamique clé. Elle est reconnue et développée en islam depuis plus d'un millénaire. Reconnu, en Algérie et certains pays du nord de l'Afrique, sous le nom : « *Habous* ».

Le *waqf* signifie qu'un propriétaire installe définitivement un bien, son usufruit ou ses revenus, à l'usage des bénéficiaires à des fins déterminées. En effet, la dotation islamique est fermement liée au précepte religieux de la charité. L'investissement de la communauté musulmane au fil du temps dans l'institution du *waqf* est énorme, y compris des centaines de sultans et de dirigeants, des milliers de familles aisées et des millions de citoyens ordinaires anonymes faisant peu de contributions de tout ce qu'ils pouvaient. Les *awqafs* ont atteint une taille surprenante, représentant environ un tiers de l'Empire ottoman islamique et une partie considérable des terres musulmanes ailleurs. Les *awqafs* parsèment le paysage islamique, des monuments tels que « *le Taj Mahal* » indien au « *le pont de Mostar* » en Bosnie, de « *la mosquée Al-Aqsa* » en Palestine à l'université égyptienne « *Al-Azhar* ». Il y a plus de 1442 ans, *Othman Ibn Affan* a acheté un puits à Médine appartenant à un juif. Ce puits s'appelle « *Puits de rouma* ». C'est une propriété privée du juif qui vendait de l'eau aux musulmans. *Othman* le lui a acheté et l'a cédé à l'usage gratuit des musulmans comme *Waqf* ([Mohammad & Hasan, 2011](#)). Les terres agricoles faisaient partie des *awqafs* : Les trois quarts des terres agricoles de la Turquie appartenaient aux *waqfs* en 1923. À la même époque, un huitième de toutes les terres cultivées d'Égypte étaient immobilisés en tant que propriété *waqf*. Au milieu du 19^{ème} siècle, la moitié des terres agricoles en Algérie appartenaient à des *waqfs* ([Kuran, 2001](#)). Chaque *waqf* est influencé par les conditions politiques, économiques et sociales de son environnement. On trouve également des *awqafs* en Occident, en Sicile, à Chypre, en Andalousie, en Grèce et dans les Amériques. Partout où il y avait une communauté musulmane établie, il était susceptible de trouver un *waqf*.

Cependant, le tout premier *waqf* de l'histoire de l'Islam a été fondé par le Prophète (SWS), à son arrivée de La Mecque à Médine. Le Prophète (SWS) a construit la toute première mosquée de l'histoire de l'Islam, fondant ainsi le tout premier *waqf* de l'histoire de l'Islam. La mosquée « *Quoba* »¹ se trouve encore maintenant, au même endroit ([Kahf, 2003](#)). Depuis

¹ « *Quoba* » est situé à Médine, une ville à 400 kilomètres au nord de La Mecque

lors, ce système a été adopté avec tant d'enthousiasme par la civilisation islamique et développé à une dimension si unique ([Efendic & Bisić, 2020](#)).

Malheureusement, dans certains pays musulmans, les réformes ont aboli, nationalisé ou fortement réglementé les awqaf, réduisant leur efficacité, leur raison d'être, leurs objectifs et de s'éloigner des principes de l'économie sociale dans ce cas.

Bien qu'il n'ait pas été mentionné directement dans le Coran, son concept de base l'était, Dieu (SWT) dit : « *Vous n'atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. Tout ce dont vous faites largesses, Allah le sait certainement bien* ».¹

Selon Bukhari et Muslim, le Prophète (SWS) s'est référé à ce verset en disant : « *Quand le fils d'Adam meurt, toutes ses actions prennent fin, à l'exception de trois : la charité continue, la connaissance bénéfique ou un fils juste qui priera. Pour lui* »².

Le *Waqf* est une institution qui implique des investissements pour l'avenir et l'accumulation de richesses productives au profit des générations futures ([Kahf, 1998](#)). C'est une organisation philanthropique qui vise à fournir aux générations futures des revenus et des services sociaux en sacrifiant les opportunités de consommation contemporaines ([Kahf, 1998](#)). En outre, c'est une dotation à haut pouvoir qui pousse la société vers la croissance et la prospérité ([Yalawae, Tahir, UDM, & Campus, 2003](#)). Cajee (2008), mentionne que le *waqf* devient une puissante institution de soutien communautaire dans les infrastructures et les services sociaux en matière de santé et d'éducation, par exemple ([Cajee, 2008](#)).

Ali (2009) a exprimé que l'institution du *Waqf* est renforcée par l'esprit d'altruisme qui prévaut, qui représente une partie intégrante du mode de vie islamique. L'Islam considère la charité comme un moyen de transfert de richesse des riches aux pauvres ainsi qu'un mécanisme d'auto-développement et un moyen pour obtenir le plaisir d'Allah Tout-Puissant et aussi sa récompense dans l'au-delà ([Ali, 2009](#)).

1 Sourate Ali Imran , verset 92

قوله تعالى : (لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ شَيْءٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ)
 2 عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: إِذَا مَاتَ ابْنُ آدَمَ انْقَطَعَ عَنْهُ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثٍ: صَدَقَةٍ جَارِيَةٍ، أَوْ عِلْمٍ يُنْتَفَعُ بِهِ، أَوْ وَلَدٍ صَالِحٍ يَدْعُو لَهُ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ

Depuis le début de l'islam, les musulmans ont volontairement cédé leurs richesses au profit des autres sous forme de waqf. Tout au long de l'histoire de la civilisation islamique, il est évident que l'impact, l'ampleur et la viabilité du waqf ont été bien supérieurs à ceux de toutes les autres institutions volontaires de l'islam telles que la « *sadaqah* », « *hibah* », « *wasiyah* », « *qard* », et « *nadhr* » ([Islahi, 1992](#)).

Souvent les *awqafs* sont des biens immobiliers, où la sécurité de l'acte de « *charité continue* » appelée en arabe « *Sadaqa djarya* » est facilement mise en évidence. Cependant, comme la perpétuité du *waqf* est la règle générale, la monnaie n'a pas toujours été considérée comme un objet valable. Au cours de la période ottomane, aux XV^e et XVI^e siècles, une forme particulière de dotation ou de fonds fiduciaire, « *le cash waqf* »¹, par lequel l'argent était réglé à des fins sociales et pieuses, a été approuvée. La nature même d'un *waqf*, littéralement, c'est-à-dire la détention, c'est que la propriété est en permanence liée et confiée à des œuvres caritatives. Les droits patrimoniaux ne peuvent s'exercer à aucun moment sur l'ensemble des biens en dotation, mais uniquement sur les revenus ou l'usufruit, et il doit être réglé à perpétuité. Le concept d'un *waqf* en espèces de ce type présente donc certaines difficultés au sein de la loi islamique, car l'argent n'a pas les qualités durables de l'immobilier, par exemple. La pérennité d'un *cash waqf* peut donc être remise en cause. Cependant, Kahf (1998), qui souligne que certaines écoles islamiques ont reconnues les bienfaits et l'importance du « *cash waqf* » comme les malékites ([Kahf, 1998](#)). Par ailleurs, le fond du *cash waqf* peut être « *investi à travers les différents modes de financement islamique comme la musharaka, la mudaraba, les micros financements ou prêts aux petites et moyennes entreprises* » ([Laminou & Chakir, 2021](#))

L'institution du *Waqf* joue un rôle très important dans la promotion de l'économie sociale, l'entrepreneuriat social, solidarité dans nos sociétés. L'expérience du *Waqf* dans les pays musulmans a montré que les bénéficiaires peuvent atteindre les objectifs liés au développement social ([Salarzahi, Armesh, & Nikbin, 2010](#)). Par exemple, les services urbains, l'éducation, la santé sont des indices de développement. Le développement de la culture *Waqf* dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale a une influence considérable sur la promotion du développement social ([Hasan, 2006](#)).

¹ Le *cash waqf* est un fond « capital-don » pour soutenir des besoins sociaux et des services à l'humanité. Le *cash waqf* est un don en espèce caritatif qui est dépensé/investit dans le cadre d'un projet *waqf*

Le *Waqf* a fait preuve dans plusieurs pays musulmans, en plus d'utiliser ses dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation, il existe de nombreux cas d'utilisation pour participer à la création de logements coopératifs, d'entreprises industrielles, de bibliothèques, de laboratoires et de centres de recherche et ayant un effet direct sur la promotion de la croissance économique et du produit intérieur brut de ce pays ([Ariff, 1991](#)). Il existe de nombreux projets qui sont exploités grâce aux bénéfices et aux actifs du *Waqf*. Les résultats du *Waqf* peuvent s'exprimer dans des projets humanitaires, culturels, économiques, de santé, d'éducation et de formation, et bien d'autres dans le cadre du bien-être social. Au Bangladesh, par exemple, plus de 8.000 établissements d'enseignement ont été créés à partir du *Waqf* ([Salarzahi et al., 2010](#)). La promotion de la culture d'*Ehsan*, de la charité et de l'institution du *Waqf* peuvent être adaptés aux besoins d'éducation, de santé et de bien-être des sociétés vulnérables et répondre à la croissance et au développement social du pays. En plus, le *Waqf* présente un programme global de lutte contre la pauvreté. Ces dernières années, plusieurs entreprises dans les pays musulmans consacrent un fond du cash *waqf* sous forme de prêts sans intérêts, ou financent des projets sociaux destinés aux pauvres, ou crowdfunding ou autres.

Il est important de signaler que le *Waqf* seul, et sans participation du secteur privé et public, ne peut pas avoir d'effet considérable sur le développement social. Les principaux capitaux dédiés appartiennent aux capitalistes du secteur privé et des familles aisées seront affectés à des activités de travaux publics et de charité. En outre, le gouvernement peut accorder des exonérations fiscales aux bénéfices, aux installations et à d'autres politiques pour encourager les gens à participer au processus de construction, assurant ainsi le développement du pays ([Salarzahi et al., 2010](#)). La forme tridimensionnelle du gouvernement, du secteur privé basé sur le capitalisme islamique et les organisations caritatives et la partie bénévole ont eu des effets globaux sur le développement économique dans les sociétés islamiques. Dans les modèles de développement multidimensionnels, le *Waqf* est l'une des activités islamiques importantes avec des caractéristiques de piété et fournit une sorte d'amitié et de justice sociale pour la promotion de l'innovation et du dynamisme de l'entrepreneuriat et du développement social ([Brown & Holloway, 2006](#)).

Le *Waqf* est une transformation de la *Sadaqa* qui est temporaire à quelque chose de perpétuel et durable ([Belabes, 2020](#)). Il existe une relation très solide entre le développement durable et le *Waqf*, puisque ce dernier s'inscrit dans le temps et partage la nature des biens d'une

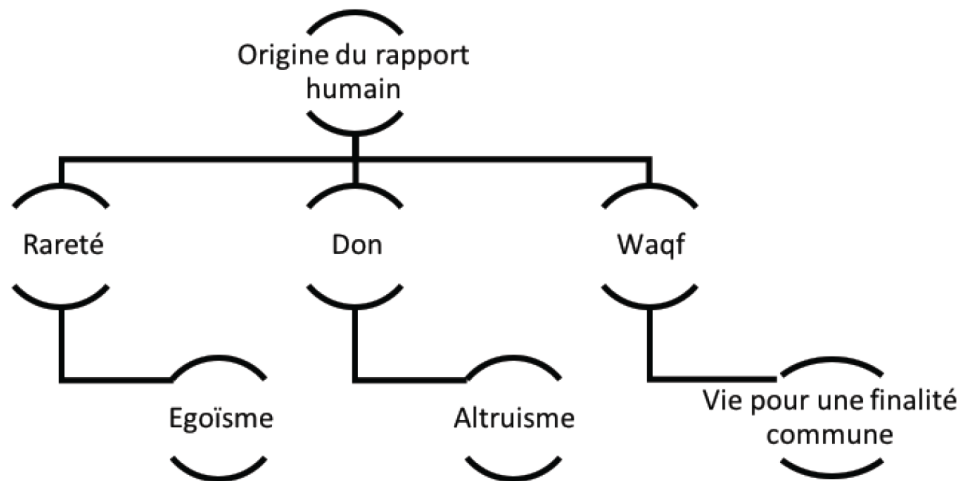
façon perpétuelle. Il est considéré comme un mécanisme du développement durable, par excellence, et un outil de solidarité entre générations.

Le *Waqf* constitue un support important pour comprendre et justifier le lien social, sachant que :

« L'organisation de la vie en société ne se réduit pas à une vision purement économique en référence au modèle néoclassique, qui repose sur deux postulats majeurs : (i) L'économie est un domaine séparé gouverné par des lois naturelles universelles que les gouvernements ne doivent pas contrarier par des interventions inopportunes. (ii) Le marché est le moyen optimal d'organiser la production et les échanges de manière efficace et équitable » (Belabes, 2020) .

Selon Godelier (2009), parmi les biens, il existe certains qui ne peuvent ni être vendus, ni être donnés, mais il faut les garder pour être transmis aux générations futures. Ces biens *« appartiennent à l'héritage commun de l'humanité qui survit au cours du temps, indépendamment des caractéristiques et des spécificités de chacun » (Godelier, 2009).*

A cet effet, les *Waqf* apportent une justification des rapports sociaux en plus de vision des néoclassiques, basée essentiellement sur la rareté et le marché, et la vision des anthropologues économiques basée sur l'altruisme, comme l'illustre la figure suivante :

Figure 8: Vers le dépassement de l'opposition entre égoïsme et altruisme

Source: ([Belabes, 2020](#))

Si nous nous référons à la *Kaa'ba*, comme le premier *waqf* dans l'histoire de l'humanité, bâti par prophète Adam et rénové par prophète Ibrahim et son fils le prophète Ismaël. Historiquement, on constate que les êtres humains se sont réunis autour de la *Kaa'ba* (*waqf*) pour former la cité de Mekka (ou la Mecque), adhérèrent à une culture d'action commune et pas le contraire. Donc, d'abord la *Kaa'ba* puis Mekka. Ce que nous permettent de comprendre la phrase « *D'abord vint le temple, puis la ville* » de Klaus Schmidt (2000) ([Belabes, 2020](#)).

Si on veut toucher l'impact du *waqf* sur le développement économique et social, on a qu'à se rapprocher des fondations nord-américaines qui adoptent depuis un demi-siècle la même philosophie à l'instar du *Waqf*. « *Depuis les années soixante-dix du vingtième siècle, le secteur philanthropique dans les pays occidentaux bénéficiera de l'approche stratégique dans la gestion des entreprises et organisations économiques* » ([Abdallah, 2018](#)). Les fondations Nord-américaines en ont un exemple inspiré de l'institution du *Waqf* en Islam qui contribue au développement économique et social des pays en question, en répandant à une stratégie globale précise avec une gestion participative et démocratique. Aux États-Unis, Les dotations charitables (les dons d'entreprise, les legs et les dons de fondations... etc.) on atteint, en 2019, le montant de 449,64 milliards de dollars, c'est-à-dire plus de 1,23 milliard de dollars par jour qui sont utilisés pour améliorer la vie et les communautés à travers le

monde. La proportion de la contribution des particuliers représente environ 79 % du total, ce qui représente presque 2% du PIB des Etats-Unis en 2019. Dans le même rapport, l'Algérie occupe la place 76ème sur 114 pays. Cependant, la Chine, en tant que deuxième économie mondiale représentant 16% de l'économie mondiale, a le score le plus bas de l'indice, classé au 126¹. Cela indique simplement que la générosité n'est pas corrélée positivement avec les niveaux de prospérité.²

Le financement des activités académiques aux Etats-Unis est une tradition dans les universités américaines. Une grande partie des activités académiques et de recherche sont financées par les dons. Plusieurs universités sont à la base des coopératives ou associations se renforce le secteur de l'économie sociale dans ces pays. En 2019, soixante-trois milliards de dollars de dons ont été dédiée aux établissements de l'enseignement supérieurs. « *Cette liaison si étroite entre éducation et dons, explique en grande partie la continuité et la puissance de l'infrastructure scientifique aux États-Unis d'Amérique* » ([Abdallah, 2018](#)). Les universités américaines sont en concurrence permanente pour capter les dons et les financements à travers un marketing intensif et la création de nouveaux programmes pour attirer de d'autres donateurs.

A partir de l'expérience nord-américaine, il est clair que le *Waqf* dans les pays arabomusulmans, est capable d'élaborer un auto-dynamisme dans plusieurs secteurs. Le waqf ne prends pas seulement à des besoins immédiats, mais au contraire, il a un rôle composé, permettant de rendre l'économie plus humaine et de renforcer ce qui est appelé souvent « *l'économie solidaire* ». En éducation, par exemple, l'institution du *waqf* peut combler le retard enregistré dans les pays de la région. A priori, il est préférable que le *waqf* contribuera dans des systèmes éducatifs en difficulté, plutôt que se focaliser sur les aides et les assistances individuelles avec un impact social faible ([Abdallah, 2018](#)). Les systèmes éducatifs dans ses pays souffrent, généralement, de plusieurs problèmes : Taux d'analphabétisation élevé, le chômage des diplômés, niveau d'enseignement faible, inadéquation formation/emploi, et autres problèmes à qui le *waqf* apporte une alternative et

1 Le rapport « World Giving Index 2020 »

2 L'Indonésie est classée en 1^{ère} position dans le rapport de 2020, et fait partie des 10 nations les plus généreuses depuis 10 ans. Le rapport suggère que cette tendance est liée à la pratique islamique de la zakat, qui soutient également les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

une solution meilleure. Même si le secteur privé propose des prestations soi-disant meilleures que les prestations proposées par le secteur public, les expériences contemporaines montrent que le secteur non lucratif apporte un rendement social très élevé par rapport au deux autres secteurs (public & privé).

Selon Abdellah (2018), « *La philosophie du waqf est essentiellement basée sur la recherche de la qualité, puisque dès le départ le donateur sélectionne « le meilleur » pour en faire un don* » (Abdallah, 2018). En plus, le *Waqf* apporte une vision stratégique au secteur de l'éducation, donc, il ne se limite pas seulement à une aide financière. C'est un investissement social à long terme et de haute qualité, qui contribue affectivement dans le développement des pays. Prenons l'exemple de l'université « d'Al Qarawiyyin » à Fès, au Maroc. Créé en 859 après JC par Fatima Al-Fihri¹, cette université est reconnue par « Guinness World Records » comme le plus ancien établissement d'enseignement supérieur tel que nous le connaissons aujourd'hui. Dès son début cet établissement a été dédié à la communauté locale comme un *Waqf*. Au début, la partie éducative d'Al-Qarawiyyin offrait des cours d'instruction religieuse et du Coran, mais son programme s'est progressivement étendu à la langue arabe, aux mathématiques, à la musique, à la médecine et à l'astronomie, puis a commencé à conférer des diplômes à ses diplômés. C'était une innovation à cette époque et un modèle à suivre. La deuxième université dans le monde « *Al-Azhar* » a été fondé en 975 par le principe du *Waqf* aussi (Ali-Karamali, 2020). Plusieurs pays occidentaux se sont inspirés de l'institution du *Waqf*. Il est intéressant de noter que « *Harvard University* » a été fondée par le jeune prêtre puritain John Harvard en 1638, qui légua sa bibliothèque et la moitié de ses biens à une petite institution qui portera son nom. Aujourd'hui, Harvard est une université de renommée internationale et leur dotation (*waqf*) ne cesse d'augmenter. De même, Walter de Merton a fondé le *Merton College* à Oxford en 1264. Jusqu'à la création du *Merton College*, les donateurs chrétiens donnaient habituellement leurs dons à l'Église. Merton a décidé de changer cette tradition. Comme il n'y avait pas de modèle au sein de l'Europe chrétienne, les chercheurs ont longtemps suggéré que Merton s'est, aussi, inspiré du *waqf* islamique dans la création de sa fondation (Adam, 2019). Son idée c'était de transférer le

¹ Une femme musulmane de Tunisie émigré au Maroc. Son nom complet en arabe:

فاطمة بنت محمد الفهرية القرشية

modèle pour l'enseignement supérieur connus dans les pays musulmans : fondation de *Madarsa*¹ ou université sur la base d'un *waqf*.²

La plupart des investissements des fonds religieux reste liés par rapport à la nature économique de chaque société. Dans une économie agricole où la terre constitue une part importante de la dotation, les contrats « *Ijara* »³ constituent un excellent modèle d'investissement pour protéger les actifs waqf et contrer leur détérioration voire remédier à certaines crises économiques. Ce contrat à long terme convient également aux propriétés waqf résidentielles ou commerciales abandonnées et nécessitant un entretien. Dans l'économie industrielle et commerciale, on trouve des contrats classiques tels que « *Al Musharakah* »⁴, BOT⁵ pour l'investissement à long terme, et l'émission de souscription waqf « *Sukuk* »⁶ ([Abdallah, 2018](#)).

2.2. Techniques et initiatives de l'économie sociale dans le monde arabo-musulman :

« La société islamique n'a pas inventé la philanthropie, mais a innové dans la manière dont la philanthropie était livrée » ([Hirsch, 2015](#)).

2.2.1. Le commerce équitable et ses origines dans la religion islamique :

Dans la plupart de nos marchés, en particulier, les marchés des besoins quotidiens de la population comme fruits les légumes, par exemple et certains produits agricoles comme les le café, les épices, etc., venant de l'extérieur du pays. Certains commerçants achètent les marchandises au prix le plus bas auprès des producteurs défavorisés du Sud, puis les vendre

1 « *Madersa* » signifie « une école » en arabe

2 Beaucoup universités de renommé ont été fondé par des dotations inspirées du modèle du Waqf. La Sorbonne en a un exemple aussi. Fondé en février 1257 par Robert de Sorbon (1201-1274).

3 *Ijara* : Une technique de financement islamique. C'est un contrat de location de biens avec ou sans promesse de vente au profit du locataire.

4 Dans la finance islamique, la *Musharaka* fait référence à un partenariat de deux ou plusieurs parties qui composent le capital de l'entreprise. Les conditions de partage des profits et des pertes seront proportionnelles à la contribution de chacun.

5 Un « Build-Operate-Transfer » (BOT) est un contrat dans lequel un investisseur privé s'engage à construire un équipement puis à l'exploiter pendant une certaine période de temps afin que sa propriété soit transférée au cocontractant à la fin de cette période, généralement une entité publique. En contrepartie, elle est rémunérée pour la facturation des utilisateurs de l'infrastructure sur la durée du contrat qu'elle gère en tant qu'investisseur privé. Ces contrats sont principalement utilisés pour le financement privé d'infrastructures publiques. Il a connu un engouement important depuis le début des années 90.

6 *Sukuk* est un titre financier islamique, équivalent aux obligations dans la finance traditionnelle, respectant les préceptes religieux de la charia. Il représente une alternative pour les investisseurs qui ne souhaitent pas recevoir d'intérêts conformément aux principes de l'Islam.

dans le marché mondial à un prix très élevé. Ses intermédiaires contrôlent les prix des marchandises dans le pays et dans le monde entier. Ce sont souvent une petite classe de grands capitalistes qui contrôlent les marchés et même l'économie dans son ensemble. Cela conduit à la confusion et à l'instabilité de la situation économique dans le monde et engendre de la pauvreté dans les pays où ces marchandises sont produites dans des situations difficiles.

Les principaux réseaux du commerce équitable : Les fédérations internationales du commerce équitable (FINE), la *World Fair Trade Organisation* (WFTO), la *Fairtrade International* et l'*European Fair Trade Association* (EFTA) ont proposé une définition commune du commerce équitable :

« Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial.

Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète.

Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. » (La charte internationale du commerce équitable, 2018).

Le commerce équitable est l'un des mouvements sociaux les plus réussis du vingtième siècle ([van Dam, 2018](#)). Il permet à transformer le commerce mondial afin d'atteindre la justice, l'équité et la durabilité pour la planète entière. Le commerce équitable n'est pas une charité mais un partenariat pour le changement et le développement par l'activité du commerce. Il constitue une critique des relations actuelles du commerce mondial dominant, qui met l'accent sur la nécessité d'une approche holistique afin de lutter contre les inégalités croissantes, l'extrême pauvreté des producteurs et des travailleurs marginalisés, en

particulier ceux du Sud et de limiter la cupidité des capitalistes. ([Marie J Bouchard, Cruz Filho, & Zerdani, 2015](#))

Il est certes que les premières initiatives du commerce équitable ont été enregistré aux États-Unis¹ et en Europe² après la Seconde Guerre mondiale (Valiente-Riedl 2013), mais ses origines peuvent même revenir à la religion, exceptionnellement l'Islam ! Le contrat de vente « *Rokbane* » en ai une source importante. C'est un contrat conclu entre les propriétaires/producteurs des marchandises, et leurs destinataires avant leur arrivée sur le marché et leur connaissance du prix réel des marchandises. Le prophète Mohamed (SWS) dit : « *N'allez pas à la rencontre des marchands qui arrivent. Ne vendez pas et n'achetez pas les uns par-dessus les autres. Ne surenchérissez pas les uns sur les autres. Qu'un citoyen ne vende pas pour un nomade.* »³. Dans ce *Hadith*, le prophète Mohamed (SWS) a interdit d'aller à la rencontre de ceux qui arrivent en ville pour vendre leurs marchandises, que ce soit de la nourriture, des animaux, ou autre. En effet, il se peut que quelqu'un aille à leur rencontre avant qu'ils n'arrivent au marché pour leur acheter leurs marchandises à un prix inférieur au prix habitue. Le prophète Mohamed (SWS) avait interdit ce genre de contrat il y a 15 siècles, en assurant des relations commerciales éthiques, équitables et durable reconnues, maintenant, sous le nom du « *commerce équitable* ».

2.2.2. Touiza

La *Touiza* est l'une des plus belles œuvres humanitaires. Le concept de *Touiza* est un mot amazigh (berbère) qui signifie « *Coopération* » en Algérie et certains pays du Maghreb. C'est une assistance collective et volontaire sous forme de travail fourni par population des tribus amazighes à un individu ou à une famille qu'ils ne peuvent pas réaliser quelque chose seuls. Les plus importantes *Touizias* sont liés à la terre, comme labourer, moissonner, désherber, récolter et battre la récolte, battre le blé, construire des maisons, organiser et célébrer des mariages... etc. Les habitants de la zone peuvent également travailler collectivement, pour réaliser des travaux d'intérêt collectif, comme la construction d'une mosquée ou creusement d'un puits ou l'achèvement des routes. *Touiza* mobilise hommes, femmes et

1 Dès 1946, l'ONG Mennonite, basée aux États-Unis, fonda le premier projet d'achat direct auprès d'artisans pauvres d'Amérique latine, y voyant un moyen d'améliorer les moyens de subsistance des producteurs. Cette initiative s'est transformée plus tard en l'Organisation alternative du commerce des États-Unis (ATO).

2 La première action, en Europe, de ce nouveau commerce a lieu en 1950 par l'association d'Oxfam.

3 عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَا تَلْقُوا الرِّكْبَانَ، وَلَا يَبِعْ بَعْضُكُمْ عَلَى بَعْضٍ، وَلَا تَتَأَجَّشُوا وَلَا يَبِعْ حَاضِرٌ لِبَادٍ»

enfants, et dans certains cas le travail est réparti selon le sexe ou l'âge selon la nature du travail à effectuer.

Ce rassemblement populaire permet, également, de célébrer le travail caritatif en donnant une image de l'importance de la solidarité sociale dans la société algérienne et en faisant revivre la coutume de la *Touiza*, qui aide dans de telles réunions à combler les fossés et à résoudre les problèmes, ainsi qu'à renforcer les liens entre les familles en offrant la possibilité aux jeunes de se rencontrer, et d'atteindre une sorte d'autosuffisance pour les villageois. En exploitant leurs armes et leurs énergies pour travailler dur et développer leurs cultures, et augmenter la productivité de leurs champs grâce à l'échange d'expériences et de machinisme agricole entre agriculteurs.

2.2.3. Foggara :

La foggara est un système d'irrigation traditionnel et coopératif connu sous différents noms : Khettara au Maroc, Qanat en Iran, Falj dans le Sultanat d'Oman et les Karez en Afghanistan. Depuis plus de 10 siècles, la foggara est encore utilisée à grande échelle dans le désert de l'Algérie. Elle joue un rôle clé dans le développement et la stabilisation des oasis et des populations dans le Sahara.

La foggara en tant que système technique de propriété collective et commune est gérée par un comité de sages, appelé « *Djema* », dont le rôle est de diriger et de superviser l'entretien de la foggara et la distribution de son eau. Pour cette partie de distribution, un acteur d'un rôle principal qui est le mesureur de l'eau, appelé localement « *El-Kayyal* ». Parmi ses tâches figurent le suivi de la quantité d'eau qui s'écoule de Foggara et la mesure de la part de chaque bénéficiaire. *El-Kayyal* devrait avoir des connaissances de base en mathématiques, tenir des registres précis, être honnête, intelligent et avoir des valeurs religieuses ([Mebarki, Mokdad, Semmani, & Mokdad, 2021](#)). Cette forme de gestion communautaire figure jusqu'à maintenant comme une forme exceptionnelle de gestion d'une ressource rare qui est l'eau dans les régions désertique, grâce à des canalisations souterraines acheminant l'eau jusqu'aux oasis en évitant son évaporation. La communauté d'utilisateurs assume « *collectivement la responsabilité de la conservation à long terme de la ressource, celle de l'entretien des infrastructures et celle d'une répartition de l'eau disponible selon des règles* »

très précises équilibrant l'effort consenti au service de la communauté et les bénéfices qui en sont retirés » ([Calame & Ziaka, 2015](#)).

Les principaux objectifs de l'Islam et qui devraient, donc, être caractérisés comme inflexibles du système économique islamique, permet d'éradiquer la pauvreté, d'établir la justice socio-économique et de distribuer les revenus de manière juste pour atteindre le bien-être collectif ([Chapra, 1992](#)).

L'*adl* (justice sociale) et *Ihsan* (bienveillance) sont les axiomes fondamentaux du système économique islamique ([Khan, 1997](#)). Ces concepts impliquent l'existence de mécanismes et d'instruments qui permettent d'amortir les failles du marché et de l'Etat et de permettre aux plus démunies d'exploiter les opportunités commerciales autour d'eux et de s'intégrer dans la vie socioéconomique.

L'Islam tenait à établir l'affection, la fraternité et la solidarité entre les personnes, et expliquait la grande récompense pour celui qui soulage la détresse des gens, ou les prête. Le Prophète (SWS) dit : « *Le prêt équivaut à la moitié de l'aumône* »¹, que les prières de Dieu et la paix soient sur lui, dit : « En effet, le *salaf* » est un bon prêt dans lequel il n'y a aucun avantage pour le prêteur et il n'y a aucune exigence pour une augmentation de celui-ci lors du remboursement. Parce qu'il comble le besoin du musulman, soulage sa détresse et comble son besoin, mais la position du prêt est grande et sa récompense est grande ; Parce que seuls les nécessiteux empruntent.

1 روى الإمام أحمد وغيره أن رسول الله - صلى الله عليه وسلم - قال: «إن السلف يجري مجرى شطر الصدقة». صححه الألباني

∞ CHAPITRE 3 ∞

**Economie sociale en Algérie...Quel rapport
avec l'Etat ?**

Chapitre 3 : Economie sociale en Algérie...Quel rapport avec l'Etat ?

Après avoir fait un survol de la structuration de l'économie sociale dans plusieurs pays, nous allons nous intéresser aux spécificités de l'économie sociale en Algérie. Cette problématique est très différente en Algérie par rapport à celle en l'Europe. L'Algérie est un pays postsocialiste, et les entreprises/organisations de l'économie sociale ont connu une renaissance après la transition de l'économie algérienne du centralisme autoritaire socialiste à une économie de marché libérale sous les directives du FMI. « *D'un côté, les coopératives et les mutuelles, bien présentes dans la vie économique pendant le communisme, ont gagné leur liberté interne de décision démocratique. De l'autre, les associations et les fondations, interdites auparavant, ont commencé à apparaître* » ([Dragan, 2016](#)). Le slogan de l'Etat algérien après l'indépendance a été « *Par le Peuple et pour le Peuple* » (*Bi Chaâbi wa li chaâbi, en langue arabe*), interprété par une politique publique, essentiellement, basée sur « la justice sociale ». Pour atteindre cette justice sociale et réduire les inégalités sociales, l'Etat a mis en avant tout un système de subventions commercialisées par le socialisme en Algérie et qui a été toujours préservé, malheureusement, dans le processus de transposition de l'économie de marché en Algérie, donnant une version spécifique de l'économie néolibérale à l'algérienne !

Dans ce chapitre, nous allons nous concentrer sur la compréhension de l'évolution et de l'émergence de l'économie sociale en Algérie et ses rapports à l'Etat. Pour cela, on présentera d'abord les différentes composantes de l'économie sociale¹, pour comprendre les circonstances de leur création, évolution, contribution et importance dans l'écosystème algérien.

3.1. Les composants de l'économie sociale en Algérie

Comme dans tous les pays du monde, les organisations de l'économie sociale en Algérie prennent des formes et/ou statuts différents : Associations, coopératives et mutuelles, comme on peut en rajouter les fondations et les entreprises sociales.

¹ Nous entendons par « composantes de l'économie sociale » toute organisations qui compose le noyau central, décrit par Desroche comme « des composantes fondamentales », bien sûr, on peut y rajouter les entreprises sociales qui commencent à s'imposer dans l'écosystème de l'ES en Algérie.

En réalité, l'existence de ces organisations en Algérie n'est pas récente, elle remonte déjà à la période coloniale.

3.1.1. Les associations

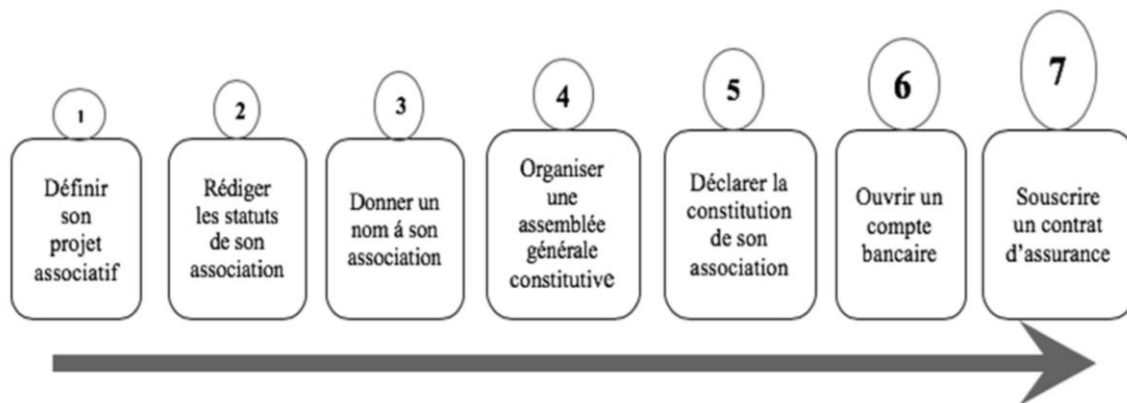
Les associations en Algérie (ou *Jam'iyyat*, en arabe), sont généralement des organisations à but non lucratif, indépendantes de l'État, dont la création et le fonctionnement sont, néanmoins, réglementé par la législation algérienne ([Bendimerad, Chibani, & Boussafi, 2019](#)). Pour loi n° 12-06 de 2012, :

« L'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire »¹.

Toute personne physique d'une nationalité algérienne, âgé de 18 ans et plus, jouir de leurs droits civils et politiques et ne pas avoir été condamnés pour crime et/ou délit incompatible avec le domaine d'activité de l'association, et n'ayant pas été réhabilités, pour les membres dirigeants, peut créer, administrer et diriger une association selon cette loi. Les étapes de création d'une association ont été schématisé dans la figure suivante :

¹ L'Article N°2 de la loi n° 12-06 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux associations.

Figure 9: Processus de création des associations algériennes



Source : ([Bendimerad et al., 2019](#))

Pour délivrer l'agrément de création, les autorités disposent d'un délai maximum (à compter de la date de dépôt de la déclaration) de :

- 30 jours pour les associations ;
- 40 jours pour les associations de Wilaya ;
- 45 jours pour les associations inter-Wilayas ;
- Et de 60 jours pour les associations nationales.

Coté histoire, le mouvement associatif algérien ne date pas d'aujourd'hui en Algérie. Selon l'historien Benkada : « *Le second empire français 1852-1870 avait permis à une catégorie d'Algérien musulmans, essentiellement des nobles auxiliaires de l'administration, de faire partie de quelque groupement associatifs à majorité européenne* » ([Benkada, 2004](#)).

Suite à la loi de 1901, sur les associations en France, plusieurs associations algériennes ont vu le jour comme « *La Rachidiya* » est fondée à Alger en 1902, « *Le cercle Salah Bey* » créé à Constantine en 1907 et le premier club musulman de foot, dénommé « *Foot-Ball Club Musulman* » ([Dunmore & Donaldson, 2015](#)) et appelé également « *El-Mouloudia* » créée à Mascara en 1913 . Dans le cadre de cette loi, et étant donné le fait colonial, on peut regrouper les associations de cette période sous trois types d'associations selon ([Izarouken, 2014](#)) :

- Des associations mixtes où cohabitent Européens et Algériens : (Exemples : des associations nées dans le sillage du mouvement ouvrier et syndical, ou des associations des anciens élèves, ou associations des anciens combattants,...) ;
- Des associations composées exclusivement de coloniaux européens (Exemples : des associations de colons, coopératives, amicales, clubs sportifs,...) ;
- Des associations fondées et composées par les Algériens colonisés/nationaux. (Exemples : des associations sportives avec la mention « musulmane », d'associations religieuses, de bienfaisance,...).

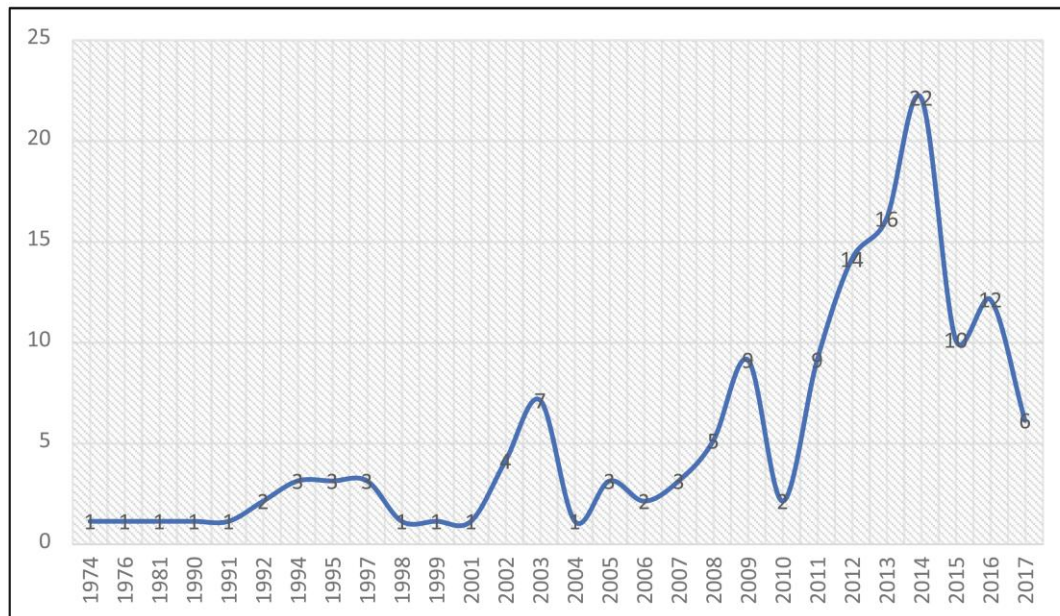
Dès l'indépendance, en 1962, l'Etat socialiste a contrôlé toutes initiatives de regroupement social, encadré par le circulaire de mars 1964 et l'ordonnance de 1971.¹ « *L'Etat s'est toujours appuyé sur ces formes de mobilisation et d'organisation sociale qu'il fondait lui-même (organisations de masse, unions professionnelles, associations sportives, parents d'élèves etc....) et dont le rôle consistait à être l'instrument privilégié d'encadrement de la société et le noyau de diffusion de son idéologie* » ([Derras, 1999](#)).

Le mouvement associatif trouve sa liberté, enfin, qu'à partir 1987 suite à la loi 87-15 du. Après les événements d'octobre 88, des associations naissent partout dans le pays et prennent un essor phénoménal d'un point de vue quantitatif. Selon Djeghloul, « *Qu'en deux mois, il s'est créé plus de comités et d'associations qu'en vingt-cinq ans* » ([Djeghloul, 1989](#)). Cela a préparé le terrain à la promulgation de la Loi 90-31 de décembre 1990. Cette transition peut être interpréter par la volonté de l'État de se conformer aux standards de la démocratie après un échec sociétal et économique suite à l'effondrement des prix de pétrole et la fin de la politique « Tout-Etat ». Le déchainement de la violence en 1991, pendant une « décennie noire » conduira à l'instauration de l'état d'urgence, limitant ainsi les différentes libertés, dont la liberté associative ([Mihoubi, 2015](#)). Cette crise s'est aggravée avec les ajustements structureaux imposés par le FMI. Les années 2000 voient un retour progressif à la stabilité, ce qui a encouragé le développement de nouvelles générations d'association en Algérie. En parallèle, cette période a connu aussi une multiplication soutenue des associations, ce qui a

¹ La loi de 1901 était toujours en vigueur après l'indépendance, jusqu'à son abrogation en 1971 par une ordonnance.

fait de l'Algérie l'un des pays qui enregistrent la plus forte densité d'associations dans toute la région MENA ([Liverani, 2010](#)).

Figure 10: Variations dans le nombre d'associations créées entre 1974-2017



Sources : ([Bendimerad et al., 2019](#))

Cette période a été marquée aussi par l'intervention étrangère, à travers les programmes d'appui aux associations algériennes, par exemple : le programme MEDA, ONGI, ONGII financés par l'union européenne, et d'autres programmes de coopération internationale, également centrés sur le renforcement des capacités du mouvement associatif algérien.

De nombreuses associations ne sont pas actives de façon effective. C'est pour cela, l'Etat a mis en place une nouvelle loi n° 12-06 relative aux associations en date du 12 janvier 2012 qui vient d'assainir le champ associatif, de déterminer les conditions et modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations et de fixer son champ d'application et son financement.

Il est important de mentionner que les associations algériennes s'appuient beaucoup sur les subventions de l'Etat. La majorité de leur financement vient de l'Etat (Collectivités locales, ministère,...). Avec l'apparition de la loi n° 12-06, peu d'associations parviennent à avoir d'autres sources de financement, particulièrement, étrangères.

Un « *observatoire national de la société civile* » a également été institué dans l'amendement de la constitution algérienne de 2020, à travers l'article N°213 qui stipule : « *L'observatoire national de la société civile est un organe consultatif placé auprès du Président de la République* » (*La constitution algérienne du 2020*)¹. Son rôle est d'émettre des avis et des recommandations liés aux préoccupations de la société civile. Il contribue à la promotion des valeurs nationales, des pratiques démocratiques et de la citoyenneté et participe avec d'autres institutions à la réalisation des objectifs nationaux de développement.²

Le schéma suivant englobe les plus importantes dates de l'évolution du mouvement associatifs en Algérie :

1 Journal officiel de la république algérienne n° 82 du 30 décembre 2020

2 Décret présidentiel n° 21-139 du 29 Chaâbane 1442 correspondant au 12 avril 2021 relatif à l'observatoire national de la société civile.

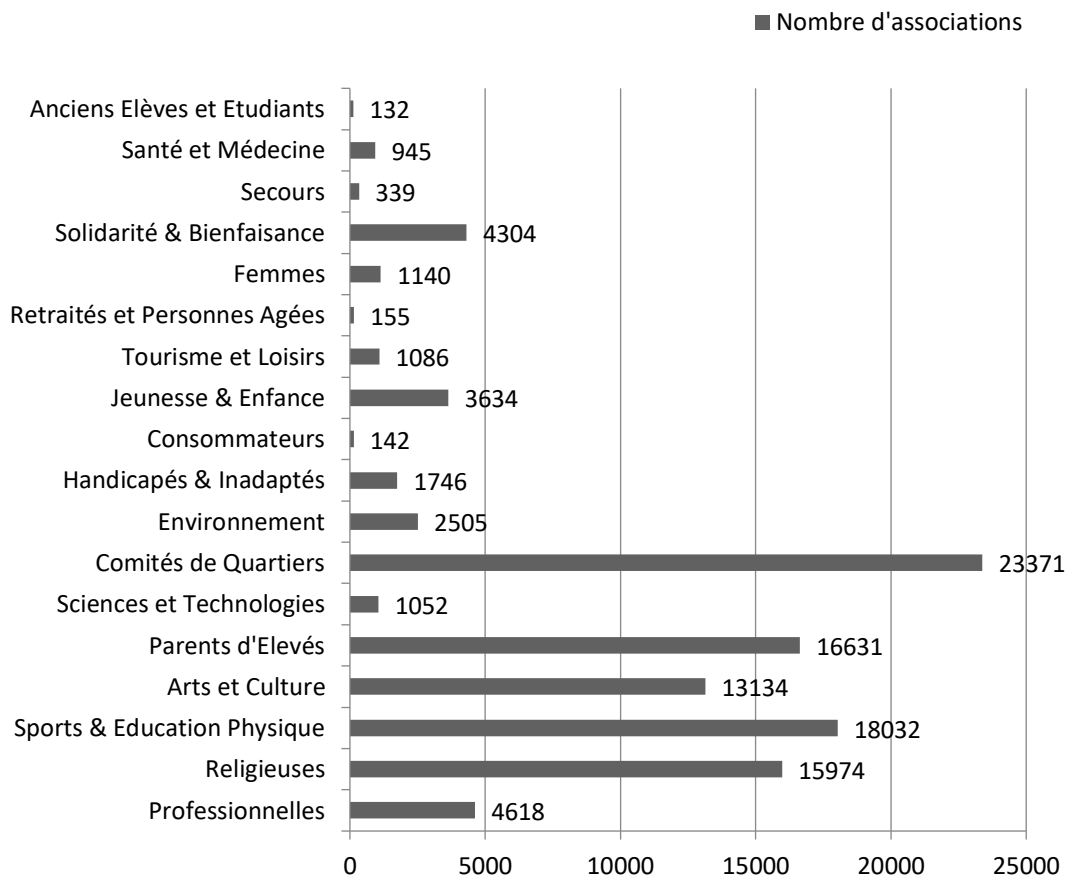
Figure 11: Les repères historique de l'évolution du mouvement associatif



Source : Elaborer par l'étudiant

Selon des statistiques du ministère de l'intérieur (2020), on recensait 108.940 associations, principalement des comités de quartiers, associations religieuses, parents d'élèves et de sport, comme le montre la Figure (12).

Figure 12: Typologie des associations agréées en Algérie



Source : Réalisé par l'étudiant à partir (<http://www.interieur.gov.dz>)

Cependant beaucoup d'associations n'existent, malheureusement, que sur les registres de l'administration avec aucunes ou très peu d'actions sur le terrain¹. Dans certains cas, soit dans le domaine agricole² ou religieux³ ou d'éducation⁴, elles sont initiées par

1 Il existe plusieurs associations désignées comme « fantômes », présentent seulement sur le papier ou uniquement pour en bénéficier des subventions de l'Etat.

2 Exemple : Association d'irrigants pour l'utilisation et l'entretiens des retenues et mares collinaire réalisées par l'Etat

3 Exemple : Association dans chaque mosquée

4 Exemple : Association de parents d'élèves

l'administration. Elles jouissent, dans ce cas-là, d'une autonomie réduite et d'une faible représentativité. « *Elles fonctionnent plus comme relais qui sont amenés à défendre d'autres intérêts que ceux qu'ils prétendent et à exécuter les mesures arrêtées par la puissance publique* » ([Benbekhti & Haouari, 2008](#)). Selon Derras (1999), il qualifie le mouvement associatif :

« Au-delà de son importance quantitative et de la diversité des domaines investis, le fait associatif connaît une étape de structuration inachevée et immature. Par ailleurs, les spécificités des traits des associations et de leur encadrement ainsi que les représentations et les appréciations qu'en font les responsables, nous permet de qualifier la situation associative d'apathique et de léthargique » ([Derras, 1999](#))

Plusieurs associations n'ont pas pu émerger dans l'écosystème actuel géré par une économie de rente, ce qui freine l'autonomisation des acteurs sociaux ([Benbekhti & Haouari, 2008](#)). L'écosystème des associations est dominé par une logique de subventions et d'aide. L'Etat finance la plupart des activités associatives ([Mokhtari & Aitziane, 2008](#)).

3.1.2. Les coopératives :

Plusieurs auteurs occidentaux ont présenté des interprétations et définitions à la notion de «coopérative». Pour Gaston Deschênes (1998), «*La coopérative est une association libre de personnes possédant une entreprise économique qu'elles dirigent et contrôlent démocratiquement pour la mettre à leur service et au service de tout le peuple* » ([Deschêne, 1998](#)). Louis Favreau (2008) considère, « *une coopérative c'est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* » ([Favreau, 2008](#)).

En Algérie, la coopérative a été définie par l'ordonnance n°72-23 du 7 juin 1972 comme suit : « *Les coopératives et les groupements pré coopératifs sont des sociétés civiles à personnel et capital variables* »

« Les coopératives et les groupements pré coopératifs ont pour objet économique essentiel :

- *D'effectuer ou de faciliter les opérations de production, de transformation, d'achat ou de vente ;*
- *De réduire au profit de leurs membres et par l'effort commun de ceux-ci, le prix de revient et le prix de vente de certains produits et de certains services en assurant les fonctions des entrepreneurs ou intermédiaires dont la rémunération grèverait ce prix de revient ou ce prix de vente ;*
- *D'améliorer la qualité des produits fournis à leurs membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs..... »*

Historiquement, l'apparition du système coopérative en Algérie remonte aux premières années de la colonisation française au 19^e siècle. Le progrès de l'idée coopérative, à cette époque, n'était pas très important en Algérie. On n'y connaît pas de coopérative de production. Quant aux coopératives de consommation, elles y sont, bien davantage connues et depuis longtemps déjà. Mais les premiers essais ont été généralement malheureux. Des tentatives ont été faites, à Alger notamment, pour créer des sociétés coopératives de consommation pour l'épicerie, la boulangerie et la boucherie. Elles ont toutes échoué et cela a jeté un certain discrédit sur l'idée coopérative elle-même ([Lacanaud, 1900](#)).

Quoi qu'il en soit, les coopératives de consommation fonctionnaient dans les meilleures conditions. Mais elles ne s'adressent pas à la généralité de la population. Elles sont le fait de groupements particuliers et leurs avantages ne profitent qu'à un nombre limité d'adhérents plus ou moins considérable. Telle, par exemple, la Société coopérative de consommation des employés du chemin de fer à Mustapha.¹

Ce n'est qu'après l'indépendance que coopératives ont pris un essor considérable. Soutenu par l'état algérien, dans le but de sauver l'économie et la relancer la dynamique suite au décollage des colons français, plusieurs coopératives ont vues le jour, dans les différents secteurs (production, bâtiments, travaux publics, agriculture et services de consommation).

¹ Mustapha est une ancienne commune du grand Alger, devenue commune indépendante en 1835. Elle comprenait : le village d'Isly, l'Agha, le plateau Saulières, le quartier du Pâté, le quartier Julienne et les futurs quartiers de Belcourt et du Hamma, jusqu'au Ruisseau.

Les premières entreprises publiques, après l'indépendance, sont nées du regroupement de ces coopératives ([Ahmed-Zaïd & Al., 2013](#)).

Aux débuts des années 90, et suite au processus de privatisation des entreprises publiques, d'autres coopératives ont vu le jour. « *Leur fonctionnement restait largement arrimé à l'idéologie socialiste encore vivace au sein du seul syndicat : l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), qui participait à la gestion de l'économie avec l'État* » ([Ahmed-Zaïd & Al., 2013](#)).

3.1.2.1. Les différents types de coopératives :

Les projets coopératifs existent dans tous les secteurs d'activités, telles que les coopératives agricoles, les coopératives d'assurance, les coopératives d'épargne et de crédit, les coopératives de consommation, les coopératives de production, les coopératives d'habitation, ...etc. Pour cette raison, nous exposons ci-dessous quelques types de coopératives :

3.1.2.1.1. Les coopératives agricoles

Les premières années coloniales ont été marquées par le développement de la culture du vignoble dans plusieurs régions en Algérie (Mascara, Oran, Alger, Ain Temouchent, Sidi Belabes,...). Passer en priorité des colons français, cette culture s'est rapidement prit de l'importance dans le pays ce qui explique le développement des coopératives et notamment des caves. Après la création de la première cave coopérative en 1904, à Dupleix, dans le département d'Alger, 24 caves devaient être créées depuis cette année et jusqu'en 1920. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des caves coopérative durant la période (1929 -1934), selon les trois départements : Alger, Oran et Constantine.

Tableau 8: Développement des caves coopératives en Algérie entre (1929 -1934)

DEPARTEMENTS	1928	1934
Alger	59	94
Oran	13	78
Constantine	20	16
TOTAL	92	188

Source : <http://www.cerclealgerianiste.fr>

Jusqu'aux années 1950, la gestion des terres agricoles constitue le maillon fort de pouvoir colonial mais avec la découverte des hydrocarbures dans le sud du pays, il y avait un déclassement de l'agriculture et un arrêt de processus d'accumulation de capital agricole ([Boukella, 1998](#)).

Le développement des coopératives en Algérie, après l'indépendance, est passé par deux périodes majeures :

- La période avant la réforme de 1987, où les coopératives agricoles de services et les coopératives de production créées dans le cadre de la révolution agraire de 1971 se trouvaient sous la tutelle et le contrôle étroits de l'administration de l'agriculture. Celle-ci nommait leurs directeurs et subventionnait largement leurs investissements matériels et leurs budgets de fonctionnement ;
- La période après la réforme de 1987 qui supprime la tutelle du ministère de l'Agriculture et autorise la libre création des coopératives. La construction des coopératives de services est engagée en rapport avec de nouvelles dispositions juridiques qui précisaient leurs modes de constitution et de fonctionnement. Les anciennes coopératives sont « réorganisées » ; elles conservent généralement leur personnel mais procèdent à l'élection des nouveaux dirigeants par les désormais « sociétaires réels » ([Bessaoud, 2008](#)).

Cette libéralisation s'est accompagnée d'une explosion dans la création de coopératives. On passe ainsi de 283 coopératives de services en 1988 à 1 298 en 1994 et 1 676 en 1999. Depuis cette date, l'accroissement du nombre de coopératives enregistrées s'est toutefois ralenti et reste relativement modeste ([Bessaoud, 2008](#)).

Le nombre des coopératives de services agricoles (CSA) a presque triplé depuis la mise en place du plan d'ajustement du secteur agricole en 1986 passant ainsi de 71 CSA en 1987 à 205 en 2000. Selon les données récentes du ministère de l'Agriculture, 1091 coopératives agricoles sont agréées, regroupant un effectif de 84.000 adhérents relativement à 900.000 exploitants agricoles en activité ([Ahmed-Zaïd & Al., 2013](#)).

Les coopératives agricoles sont régies par le décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996 qui fixe les règles applicables aux coopératives agricoles, il définit les coopératives agricoles selon leurs principes : « *Les coopératives agricoles ont pour fondement la solidarité*

professionnelle des agriculteurs ; et elles sont fondées sur la libre adhésion de ses membres. Elles sont placées sous l'autorité de ministre de l'agriculture. Elles ne poursuivent pas de but lucratif ». Ce décret fixe les objectifs des coopératives dans le but de déterminer les besoins professionnels de leurs adhérents. Ce texte est modifié et complété par l'arrêté ministériel du 10 mai 1999, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions d'agrément des coopératives agricoles ainsi qu'aux procédures et formalités de leur saisine.

Puis le Décret exécutif n° 20-274 du 29 septembre 2020 qui a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles. Dans son article 5, le Décret exécutif mentionne que « *La coopérative agricole est placée sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture. A ce titre, le ministre chargé de l'agriculture :*

- *Propose la réglementation en la matière ;*
- *Suit et contrôle son évolution et ses activités ;*
- *Suit l'inventaire de son patrimoine ».*

Selon l'article 7, les coopératives agricoles peuvent présenter trois (3) formes différentes :

- La coopérative agricole de services spécialisés ;
- La coopérative agricole par filière ;
- La coopérative agricole polyvalente

Cependant, l'Algérie enregistre des spécificités en termes de coopération. La « coopérative » est souvent galvaudé, en Algérie. Il désigne des organisations qui ne sont pas authentiques à la définition et aux principes de la coopération. Prenons l'exemple des coopératives céréalières (CCLS), ils sont loin d'être considérés coopératives au sens communément admis. En effet, les CCLS ne sont que des antennes administratives de l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)¹.

¹ L'OAIC a été créé par ordonnance du 12/07/1962, c'est un opérateur national auquel a été confié une mission de service public pour organiser du marché des céréales, approvisionner, réguler et stabiliser les prix des céréales. Cette ordonnance a confié à l'OAIC le monopole de l'importation et de l'exportation des céréales.

La prise des décisions dans une coopérative comme une institution de l'économie sociale doit être démocratique, c'est-à-dire une personne = une voix, et le directeur doit être élu par les agriculteurs membres, or dans le cas des CCLS algériennes, le directeur est nommé par la tutelle administrative. Ces structures n'ont jamais été des coopératives au sens de l'économie sociale. Même les autres coopératives agricoles ont perdu l'un des principes majeurs en économie sociale, en les plaçant sous l'autorité du ministère chargé de l'agriculture.

Dans leurs guide pour « La gestion appropriée des coopératives de petits exploitants agricoles (GACOPEA) en Afrique francophone », Münkner et Madjedje constatent que les coopératives dans cette région « *ne sont pas des coopératives authentiques¹ à cause de l'emprise trop forte de l'Etat sur les mouvements coopératifs d'une part et la continuation de valeurs et normes traditionnelles autochtones de l'autre* » ([Münkner, Madjedje, & Entwicklung, 1993](#)). A cet effet, on ne peut pas définir les coopératives, en se basant seulement sur l'approche juridique. Dans ce cas, le statut juridique figure insuffisant pour définir la coopérative en Algérie, en raison que les coopératives « *n'existent souvent que sur le papier et n'ont pas d'activités réelles : coopératives "en sommeil" ou fictives* » ([Münkner et al., 1993](#)). Selon ces deux auteurs, certaines organisations qui paraissent comme des coopératives refusent même d'utiliser le terme « coopérative » soit parce qu'il est dévalorisé, soit pour éviter l'influence des agents de l'Etat sur son activité.

Aujourd'hui, on remarque une montée des comportements individualistes dans la société. Certaines personnes refusent d'adhérer à une coopérative, en appliquant le proverbe algérien : « *الشركة هلكة* », c'est-à-dire « *toute association est une périlleuse opération* ». Certains agriculteurs ne veulent pas coopérer ou partager avec les autres agriculteurs même si cela est bénéfique pour l'ensemble.

¹ Authentiques : par rapports aux normes de l'Alliance coopérative internationale (ACI) tenu à Manchester en 1995, généralement inspirées des normes de la coopérative historique de Rochdale : (1) adhésion volontaire et ouverte à tous ; (2) pouvoir démocratique exercé par les membres ; (3) participation économique des membres ; (4) autonomie et indépendance ; (5) éducation, formation et information ; (6) coopération entre les coopératives ; (7) engagement envers la communauté.

3.1.2.1.2. Les coopératives immobilières :

Apparue suite à l'ordonnance n° 72-23 du 7 juin 1972, les coopératives immobilières sont définies comme des sociétés civiles dont le but principal est la réalisation de l'habitat individuel dans le cadre des dispositifs et lois régissant les acquisitions des propriétés. Chaque coopérative a un siège, un nom, un agrément et une loi fondamentale. La dernière ordonnance a été modifiée et complétée par l'ordonnance n°76-92 du 23 octobre 1976 relative à l'organisation de la coopération immobilière. A partir de cette date, les coopératives immobilières fleurissent à travers le territoire national. L'idée fondamentale de cette ordonnance était de stimuler les citoyens pour le regroupement familial, prise en charge collective de la construction, aménagement, choix du voisinage ; mais surtout là où le terrain est insuffisant, de voir les coopérateurs unir leurs efforts et leurs moyens pour bâtir un immeuble collectif au titre du logement familial ([Bendjelid, 1997](#)). Malheureusement, une fois le permis de construire obtenu, les coopérateurs se séparent puisque aucun texte de loi ne les oblige à maintenir la forme de coopérative pour la construction du logement. Les coopératives immobilières ne sont qu'une forme particulière d'appropriation d'un lot de terrain et non une nouvelle forme de production de l'habitat. Les lots de terrain ont été vendus et morcelés à des particuliers sans tenir compte ni des besoins de la commune en équipements, ni des catégories sociales nécessiteuses, « *Ce type de coopérative est pratiquement la seule forme qui a survécu et qui a vite dégénéré en espace de spéculation* » ([Ahmed Zaid, 2008](#)).

A priori, la première génération de coopératives immobilières (jusqu'au 1985) avait largement bénéficié des avantages accordés par l'Etat ([Bendjelid, 1997](#)) :

- Coût attractif de cession du terrain ;
- Prix des matériaux de construction largement subventionnés par l'Etat ;
- Crédit bancaire avec des intérêts bonifiés très avantageux (4 %).

La dernière loi, relative aux coopératives immobilières, qui a été promulgué par l'état algérien, est la loi N° 11-04, son objet est de ralentir l'expansion de cette formule de construction, après avoir enregistré une exploitation irrationnelle de ce type de coopérative par les promoteurs immobiliers.

3.1.2.1.3. Les coopératives d'épargne et de crédit :

La coopérative d'épargne et de crédit, selon la loi du 27 février 2007¹, est une institution financière, à but non lucratif, qui appartient à ses membres. Elle est gérée selon des principes mutualistes. Elle a pour but d'encourager l'Epargne et d'utiliser des fonds mis en commun par ses membres pour leur accorder des prêts et leur fournir des services financiers. Ce qui permet aux salariés de créer des coopératives d'épargne et de crédit. Ces coopératives visent « *les groupements de personnes issus d'une même entité juridique, d'un même groupe, d'une même institution ou toute collectivité dont les membres ont un même intérêt avec laquelle un contrat de référence est conclu* ». Financée par les apports personnels des salariés avec la possibilité de contribution de l'Etat par une aide. La loi précise qu'il « *indiquera en particulier la provenance et le coût des ressources, les conditions de distribution de crédit et les dispositions visant à garantir l'équilibre financier de l'établissement, sa liquidité et sa solvabilité. Ces coopératives sont créées en vue de proposer aux sociétaires des offres de services pour des produits d'épargne, des possibilités de financement de type de crédits destinés à la consommation et au logement* » en toute transparence et même les projets financés par ces coopératives sont, généralement, sélectionnés en matière d'éthique.

3.1.3. Les Mutuelles :

La mutuelle est considérée comme complément au système de sécurité sociale. Elle a pour vocation de mener des actions de solidarité, d'entraide et de prévoyance en faveur de ses membres adhérents et de leurs ayants droit au moyen, notamment, de versement de cotisations.² Il s'agit d'organismes libres auxquels l'adhésion n'est pas obligatoire.

Le mouvement mutualiste est considéré comme un procédé permettant de réduire les exclusions et renforcer une économie sociale qui œuvre au bien-être de l'être humain et à celui du collectif des travailleurs, dans le but d'instaurer une solidarité collective entre les travailleurs (les adhérents).

Le mouvement mutualiste s'est considérablement développé pendant période coloniale. Les premières mutuelles algériennes datent de la période coloniale. Dès la libéralisation des

¹ La loi n°07-01 du 27 février 2007 relative aux coopératives d'épargne et de crédit

² Art. 3 de la loi 15-02 du 04 janvier 2015 relative aux mutuelles sociales

mutuelles et l'institution des lois 1898, ou les mutuelles françaises comme les sociétés de secours mutuels et les sociétés mutuelles de France ont été créées dans les colonisations françaises. Le nombre de membres mutualiste en Algérie passerait de 7300 en 1902 à 25000 en 1908¹.

Depuis les années 90, Les mutuelles sociales², en Algérie, étaient désignées comme des associations régies par la loi 90-31 et la loi 12-06 relatives aux associations³, ainsi que loi 90-33 qui définit une mutuelle sociale comme suit :

« La mutuelle sociale est une association à but non lucratif, constituée conformément aux dispositions de la loi 90-31 relative aux associations.... Elle peut être constituée entre des travailleurs salariés des institutions, administrations et établissements publics, des entreprises publiques ou privées, ainsi qu'entre personnes exerçant pour propre compte »⁴

La loi 15-02 du 04 janvier 2015 relative aux mutuelles sociales apporte des réformes importantes dans la mutualité, qui constitue le système de protection sociale complémentaire au système national de sécurité sociale :

- D'abord, le statut de la mutuelle sociale, qui devient « une personne morale de droit privé à but non lucratif »⁵, enregistrée auprès du ministre chargé de la sécurité sociale et régie par une législation spécifique, au lieu d'un statut d'association.
- L'instauration de la retraite complémentaire qui permet aux travailleurs d'avoir la possibilité d'un revenu complémentaire à l'âge de la retraite.
- L'intégration des mutuelles sociales au système de la carte électronique de l'assuré social « Carte Chifa ». Cette opération permet aux adhérents aux mutuelles sociales de bénéficier de l'avantage de ces deux systèmes qui s'appliqueront simultanément.⁶

1 <http://www.musee.mutualite.fr> (Consulté le 03/05/2021)

2 En plus des mutuelles sociales, il existe une autre forme de mutuelles appelée « mutuelles d'assurance » régies par l'ordonnance n° 95/07 du 25 Janvier 1995 relative aux assurances. Les mutuelles d'assurance sont considérées comme des sociétés tandis que les mutuelles sociales ont un statut d'associations, bien que, les deux formes de mutuelles partagent les mêmes principes fondateurs de solidarité et d'équité.

3 Le décret exécutif n° 91- 159 fixait le nombre minimum d'adhérents requis pour la constitution d'une mutuelle sociale et l'arrêté du 7 décembre 1997 fixe les taux d'affectation des ressources de la mutuelle sociale provenant des cotisations.

4 Loi n° 90-33 du 25 décembre 1990 relative aux mutuelles sociales.

5 Art. 2 de la loi 15-02 du 04 janvier 2015 relative aux mutuelles sociales

6 Site du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale <http://www.mtess.gov.dz/> Consulté le 29/08/2016

Elle peut être fondée entre :

- Travailleurs salariés de toutes institutions, administration, établissements ou toutes entreprises publiques ou privées ;
- Personnes travaillant pour leur propre compte ;
- Moudjahidines et de veuves de Chouhada bénéficiant de pensions d'Etat ;
- Personnes retraitées ou titulaires de pensions ou de rentes, au titre de la sécurité sociale ;
- Personnes ayants droit de mutualistes décédés.

Selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, les mutuelles sociales recensées comme opérationnelles sont au nombre de 28. Les effectifs des adhérents aux mutuelles en situation régulière et active s'élèvent à plus d'un million de mutualistes. Les Mutuelles, selon professeur Zaid, « *disposent en sus des locaux destinés aux centres payeurs, directions régionales et directions générales, de 90 CMS (centres médico-sociaux) et 31 centres de vacances et de repos. Elles emploient près de 4 000 travailleurs salariés* ». ([Ahmed-Zaïd & Al., 2013](#))

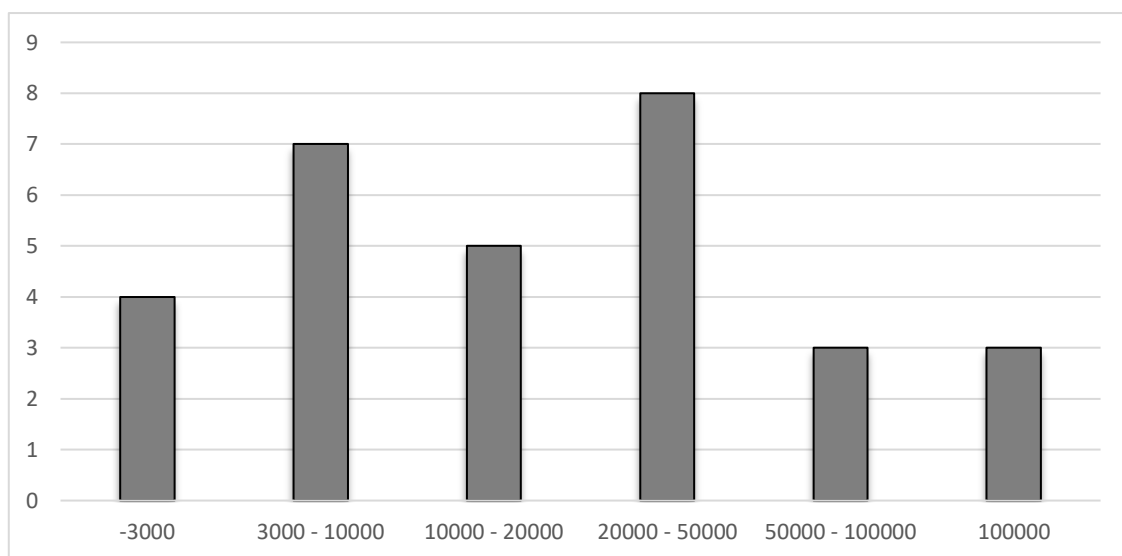
Les mutuelles les plus actives sont les suivantes :

- MUNATEC (Mutuelle nationale des travailleurs de l'éducation et de la culture),
- MGTSS (Mutuelle générale des travailleurs de la sécurité sociale) ;
- MGIP (Mutuelle générale de l'industrie du pétrole) ;
- MGPTT (Mutuelle générale des postes et télécommunications) ;
- MGEG (Mutuelle générale de l'électricité et du gaz) ;
- MGHFE (Mutuelle générale de l'hydraulique, des forêts et de l'équipement) ;
- MGC (Mutuelle générale des communaux) ;
- MGD (Mutuelle générale des douanes) ;
- MGPC (Mutuelle générale de la Protection civile) ;
- MGS (Mutuelle générale de la santé) ;

- MGT (Mutuelle générale des transports) ;
- MGH (Mutuelle générale de l'habitat) ;
- MGIFA (Mutuelle générale indépendante des fonctionnaires d'Algérie).

On constate que seulement six mutuelles ont plus de 50.000 d'adhérents et quatre mutuelles ont moins de 3000 adhérents ([Ahmed-Zaid, 2018](#)), comme le montre la figure suivante :

Figure 13: Nombre d'adhérents dans les mutuelles algériennes



Source : L'étudiant, sur la base des données de([Ahmed-Zaid, 2018](#))

L'article 4 de la loi 15-02 du 04 janvier 2015 mentionne les prestations que la mutuelle peut assurer et qui rentrent dans le cadre de la solidarité, de l'entraide et de la prévoyance. Ses prestations sont classées en trois catégories :

- Prestations à caractère individuel : La mutuelle servie plusieurs prestations à caractère individuelle comme :
 - Prestations en nature de l'assurance maladie.
 - Les indemnités journalières de l'assurance maladie.

- Les majorations des pensions d'invalidité des assurances sociales, lorsque le titulaire n'exerce aucune activité professionnelle.
- Majorations de rentes d'accidents de travail ou de maladie professionnelle.
- Majorations de pensions de réversion en faveur des ayants droit.
- Prestations sous forme d'aides, de secours ou de prêts.
- Prestations à caractère collectif : Les prestations collectives du régime général servies par la mutuelle sociale sont constituées par :
 - Des prestations en matière de santé,
 - Des actions sociales de protection de la famille, de l'enfance, des personnes âgées, handicapées ou dépendantes.

Dans ce sens, la mutuelle sociale peut aussi construire et gérer des structures sanitaires et sociales.

- Prestations à caractère facultatif : Il est possible d'intégrer des prestations à caractère facultatif en contrepartie des cotisations et/ou les participations financières. Définies par la loi 15-02 du 04 janvier 2015, ces prestations qu'elles soient individuelles ou collectives concerne, particulièrement l'accès :

« ...

- *À la retraite complémentaire telle que définie par la présente loi ;*
- *Au fonds d'aide et de secours destiné notamment à l'assistance aux membres adhérents et à leurs ayants droit en cas de maladie, d'accident du travail et de maladie professionnelle et de décès ;*
- *À l'aide au logement ;*
- *À la formation continue ou qualifiante ;*
- *Aux activités culturelles et sportives ;*
- *Aux prestations servies par les coopératives mutualistes. »*

Les mutuelles ont permis de soutenir et de renforcer le dispositif de la sécurité sociales et des assurances. Elles ont accordé des prestations de santé, de solidarité de prévoyance et d'entraide à leurs membres. Bien que le mouvement mutualiste, en Algérie, enregistre un grand retard par rapport aux autres pays du monde. Les mutuelles devaient être la pièce qui complète le système de santé et de l'assurance et qui permet d'améliorer le bien-être des travailleurs et de la société. En plus, les mutuelles ont contribué dans l'instauration de l'économie sociale en Algérie, depuis le XIX^e siècle, dans sa forme institutionnelle.

3.2. Le rôle de l'économie sociale dans les divers modèles d'intervention de l'État:

Dans le domaine des politiques publiques, l'État occupe une position centrale en faveur de l'intérêt général, en mettant en œuvre deux types d'interventions majeures. D'un côté, il encourage les transferts d'argent dans le but d'optimiser la distribution des revenus. Par ailleurs, il propose des prestations collectives telles que l'enseignement, les soins de santé, les services sociaux, les transports en commun et le logement, accessibles de manière universelle ou sélective.

Toutefois, en raison de la mondialisation et de la libéralisation économique, l'intervention de l'État a subi des transformations significatives. D'après ([Swyngedouw, 2005](#)), de nouvelles structures de gestion ont vu le jour, engendrant un espace qui a été investi par les acteurs sociaux et économiques. Cette évolution a entraîné un passage d'une approche hiérarchique à une approche plus collaborative ([Dancause & Morin, 2011](#)). Ainsi, « l'État n'est plus perçu comme le seul acteur du développement, mais comme un partenaire dans un système où convergent l'État, l'entreprise privée et l'acteur social sous des modes de coordination qui fonctionnent à des échelles différentes. » ([Klein, 2011](#)).

Dans une optique plus globale, il est crucial d'examiner non seulement les relations entre l'État et le marché, mais également l'engagement du secteur familial (économie domestique) et du secteur tertiaire (économie sociale) (([Jetté & Lévesque, 2000](#)) ; ([Lévesque, 2003](#)) ; ([Vaillancourt, Tremblay, & Stilitz, 2002](#)))

Plusieurs chercheurs se sont intéressés à l'importance du tiers secteur dans la mise en œuvre des réformes sociales, en particulier dans des contextes de politiques sociales démocratiques. Ce secteur, qui inclut les coopératives, associations et autres formes d'organisations à but

non lucratif, occupe une place de plus en plus reconnue dans l'élaboration des politiques publiques. Defourny et Monzon Campos ([Defourny & Monzón.Campos, 1992](#)), Laville ([Laville, 2010, 2011](#)), et Lewis ([J. Lewis, 1999](#)) ont exploré les interactions entre ce secteur et l'État, montrant que loin de se substituer à ce dernier, le tiers secteur contribue à enrichir les dynamiques de gouvernance et à renforcer les politiques sociales. Defourny, Develtere et Fonteneau ([Defourny et al., 1999](#)) ainsi que Lévesque et Thiry ([Lévesque & Thiry, 2008](#)) ont quant à eux souligné que le tiers secteur joue un rôle crucial dans la structuration de l'économie sociale et dans la participation citoyenne au développement.

3.2.1. Les différents modèles de société :

Selon Benoit Lévesque, « *La signification et la portée de l'économie sociale relèvent en grande partie du modèle de développement dans lequel elle s'inscrit* », elle peut prendre des fonctions contrastées selon l'intervention de l'État dans la société. Dans les pays développés, par exemple, la contribution de l'économie sociale n'est devenue significative qu'à partir le changement de leur modèle de société ([Lévesque & Thiry, 2008](#)). Beaucoup d'auteurs ont abordé la relation, l'émergence et la position du tiers secteur vis-à-vis l'Etat.

Dans ce point de vue, Marie Bouchard distingue trois modèles de société, (Bouchard, 2012) :

- *Etat providentialiste et interventionniste :*

Dans ce contexte, l'économie sociale joue un rôle de compensation en intervenant dans les domaines où le marché et l'État ne parviennent pas à satisfaire entièrement les besoins. Ainsi, son rôle est à la fois complémentaire et marginal, intervenant fréquemment en appui aux structures économiques classiques. Ce modèle repose également sur une entraide informelle importante et une solidarité familiale omniprésente, ce qui contribue au renforcement du tissu social. De plus, on remarque une forte implication de l'État dans la régulation et la direction des dynamiques socio-économiques, ce qui accentue la relance des actions sociales à l'égard de l'État.

- *Etat Libéral ou néolibéral :*

Dans ce modèle, l'économie sociale est valorisée pour son rôle dans la gestion des activités non marchandes et redistributives, qui reposent essentiellement sur des initiatives privées à

caractère charitable. Elle intervient là où les mécanismes de marché sont absents ou insuffisants, en prenant en charge des actions qui visent principalement à redistribuer les ressources et à répondre aux besoins sociaux. Ce modèle met ainsi en avant l'importance des actions volontaires et philanthropiques dans le soutien aux populations et dans la réduction des inégalités ([Monzón & Chaves, 2012](#)).

- *Etat partenaire ou accompagnateur :*

Dans ce modèle, l'économie sociale est bien établie, ancienne et fortement institutionnalisée, bénéficiant d'une grande reconnaissance de la part de l'État. Il existe une collaboration étroite entre les organisations de l'économie sociale et les pouvoirs publics, avec un partage significatif des responsabilités. Cette coopération s'inscrit dans une vision de démocratisation du travail et des services, où l'État et l'économie sociale jouent un rôle de co-pilotage dans le développement. L'économie sociale participe activement à la construction des politiques publiques, renforçant ainsi son rôle dans la gestion collective et le développement socio-économique. ([Vaillancourt, 2011](#))

Tableau 9: La place de l'ES dans les différents modèles d'intervention de l'état

Modèle	Etat providentialiste / interventionniste	Etat Libéral/ néolibéral	Etat partenaire/ accompagnateur
Rôle de l'économie sociale	Résiduel	Chargée des activités non-marchandes	Chargée des activités non-marchandes et des activités marchandes
Exemple de pays	Italie, Grèce, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie.	Suède, Danemark, Finlande, Norvège.	Allemagne, France, Belgique, Pays-Bas, Suisse.

Source : Élaboré par l'étudiant à partir de ([M. Bouchard, 2012](#)), avec adaptations apportées.

Edith Archambault a aussi identifié quatre modèles, basés essentiellement sur le rapport des organisations de l'économie sociale à l'Etat, utilisés souvent pour justifier la diversité entre les pays en matière d'économie sociale. Dans ce sens, Archambault (2017) décrit que les pays européens se distinguent selon quatre variantes du modèle européen du secteur non lucratif : « *Le modèle européen peut se décliner en cinq variantes : anglo-saxonne (ou libérale), corporatiste (ou partenariat rhénan), nordique (ou socio-démocrate), méditerranéenne et post-communiste. Ces variantes ont commencé à se rapprocher au cours des premières années du XXI. siècle* » ([Archambault, 2017](#)). Ces variantes sont :

- *Le modèle anglo-saxon (ou libéral) :*

Cette variante concerne le Royaume-Uni et l'Irlande. Ces deux pays sont reconnus par leurs OSBL¹ ou les « *Voluntary Organisations* ». Le bénévolat représente une tradition très ancienne². Le bénévolat se pratique dès le plus jeune âge à l'école ainsi qu'à l'université et les OSBL se forment dans des cycles de formation spécialisé ([Archambault, 2012](#)). Les organisations de nature OSBL sont fréquemment en concurrence avec leurs homologues publics, comme le cas des hôpitaux, des musées, des écoles et universités privées. Ses organisations sont souvent, aussi, en confrontation avec les entreprises privées dans les appels d'offres organisés par les collectivités locales, surtout dans le domaine du service social. Les ressources de ces organisations sont variées et innovants (des ressources commerciales, dons, par des fondations, ...) ³.

- *Le modèle continental (ou corporatiste)*

Ce modèle est visiblement reconnu dans les pays européens suivants : Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Belgique, France, Suisse. Dans ces pays continentaux, le Tiers secteur est caractérisé par des OSBL très fortes, très professionnalisées, généralement fédérées selon leur appartenance idéologique (selon la religion, le parti politique ou syndical). Ce système corporatiste consiste selon Archambault (2017), l'Etat dans ces pays ne produit pas directement le service, par contre, l'État le finance. Financement public des OSBL est le plus important d'Europe. ([Archambault, 2017](#)). Ce qui est illustré dans le tableau suivant par Salamon (2004).

Tableau 10: Ressources du secteur non lucratif, en pourcentage, années 1996 2000

Pays	Financement public	Dons	Recettes privées
Allemagne	64 %	3 %	32 %
Belgique	77 %	5 %	18 %
Pays-Bas	59 %	2 %	39 %
Pour comparaison : moyenne des pays industrialisés	48 %	7 %	45 %

Source : ([Salamon & Sokolowski, 2004](#))

1 Les OSBL (organisations sans but lucratif) souvent travaillent avec des salariés bien qu'ils insistent sur le bénévolat

2 Le Royaume-Uni fut instauré en 1601, ce qu'on appelle la « loi des pauvres », qui est à l'origine d'importante « *Charities* ».

3 Dans le modèle anglo-saxon dans sa variante européenne, le financement public des OSBL reste prédominant, cependant, dans les pays nord-américains, les OSBL ont que faiblement recours au financement public.

- *Le modèle nordique (ou social-démocrate) :*

C'est le cas de la Norvège, la Finlande et la Suède. Ce modèle est beaucoup moins important que les deux premières variantes exposées précédemment. Les OSBL nordiques sont caractérisées par leur petite taille, basée essentiellement sur le bénévolat, peu professionnalisées, s'exercent, souvent, dans le sport et les loisirs.

Leur financement est basé principalement sur les dons et la contribution des usagers, tandis que le financement public est très faible, avec le taux de la sécurité sociale le plus élevé au monde. Etant donné que les inégalités sociales sont très faibles dans ces pays, les OSBL de l'aide humanitaire s'orientent vers les pays en développement. Ce modèle est reconnu par ses fondations dont l'exemple phare la fondation Nobel en Suède ([Archambault, 2012](#)).

- *Le modèle méditerranéen (ou émergent) :*

C'est le cas de l'Espagne, le Portugal et l'Italie. C'est un modèle moins développé, plus récent que les modèles exposés ci-dessus, à cause des restrictions qu'il a subies dans les périodes de la dictature que ces pays ont vécu dans le 20^{ème} siècle. Selon Archambault (2017) : « *Il est composé d'une part d'hôpitaux, d'organisations charitables et d'écoles, souvent très anciennes, intimement liées à l'Église catholique. Les organisations laïques, d'autre part, sont plus récentes, plus partenariales et plus professionnelles* » ([Archambault, 2017](#)), généralement lié aux syndicats et aux coopératives. Son financement mêle fonds publics et ressources commerciales rajoutons le faible niveau de dons dans sa composition.

- *Le modèle oriental (ou postcommuniste) :*

C'est le cas des pays de l'Europe de l'est comme la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Roumanie. Dans ce modèle, les OSBL occupent une place peu importante, car la plupart d'entre elles étaient interdites sous le régime communiste. En revanche, ce qui est remarquable, c'est sa forte croissance depuis la chute du mur de Berlin. Avant cette date, seules les OSBL culturelles et de loisirs étaient autorisées le gouvernement communiste d'époque. L'Etat occupait la santé, l'éducation et les services sociaux. Le secteur lucratif qui a le plus bénéficié de la privatisation de ses secteurs que les OSBL. Dans ces pays, la sécurité sociale est la plus faible d'Europe. Les ressources commerciales sont

dominantes et les dons sont relativement élevés et ils sont encouragés en matière de fiscalité ([Archambault, 2017](#)).

D'autres auteurs ont tenté d'expliquer la relation entre les différents acteurs : l'Etat et le secteur non lucratif, Salamon et Anheier en ont un exemple. Ils ont étudié l'émergence du tiers secteur en prenant en considération la situation particulière de chaque pays, et en adoptant une approche comparative. Cette méthode a été développée dans le rapport de l'université « John Hopkins ». Salamon et Anheier ont l'emboîtement du secteur non lucratif entre trois forces (Le marché, l'Etat et la société).

Tableau 11: Modèles du secteur non lucratif selon Salamon et Anheier

Dépense sociale par l'Etat	Taille du tiers secteur	
	Limitée	Large
Faible	Etatiste	Libérale
Elevée	Social-démocrate	Corporatiste

Source : Salamon et Anheier 1998

Le tableau ci-dessus résume les quatre modèles du secteur non lucratif selon Salamon et Anheier (1989) :

- *Le modèle libéral*

Dans le modèle libéral, l'Etat est quasiment absent et ne contribue que faiblement au financement des actions sociales ce qui laisse la place au développement des prestations sociales prises en compte par les associations.

- *Le modèle social-démocrate*

Dans le modèle social-démocrate, on enregistre une très large prise en charge des activités sociales et les besoins sociaux par l'Etat, ce qui laisse peu de place au secteur associatif.

- *Le modèle corporatiste*

Dans le modèle corporatiste l'Etat figure comme un associé avec le secteur associatif ou non lucratif dans la satisfaction des besoins sociaux, ce qui donne une place importante au secteur non lucratif.

- *Le modèle étatiste :*

Dans le modèle étatiste, l'Etat garde son autorité sur les actions sociales sans pour autant investir, ce qui peu de chance pour que le secteur non lucratif puisse se développer.

Cependant, Najam (2000) voyait la relation entre le secteur non lucratif et l'Etat comme purement stratégique. Elle s'explique d'après les choix institutionnels de développer telle ou telle politique avec le secteur associatif. Donc, il envisage quatre scénarios et/ou combinaisons qu'il appelle « Les 4C »¹ :

- *La coopération :*

Cette relation est basée sur une convergence des objectifs et des stratégies de l'Etat et le secteur non lucratif.

- *La confrontation :*

Une relation entre les deux acteurs qui mentionne les mêmes fins et leurs moyens sont opposés.

- *La complémentarité :*

Les deux acteurs partagent les mêmes finalités sans avoir percevoir les mêmes stratégies

- *La cooptation*

Les deux acteurs partagent une similarité dans les stratégies ; par contre, au niveau des objectifs, ils enregistrent une divergence.

3.2.2. L'Algérie... Un État au Cœur de l'Intervention et de la Solidarité :

Dès son indépendance, l'Algérie a adopté une politique interventionniste marquée par des principes socialistes, visant à construire un État providence solide. L'approche de l'État algérien reposait sur une forte implication dans les secteurs sociaux, avec des programmes d'aide et d'assistance destinés à garantir un minimum de bien-être pour l'ensemble de la

1 « Les 4C » ce sont les abrégés de Coopération, Cooptation, Complémentarité et Confrontation

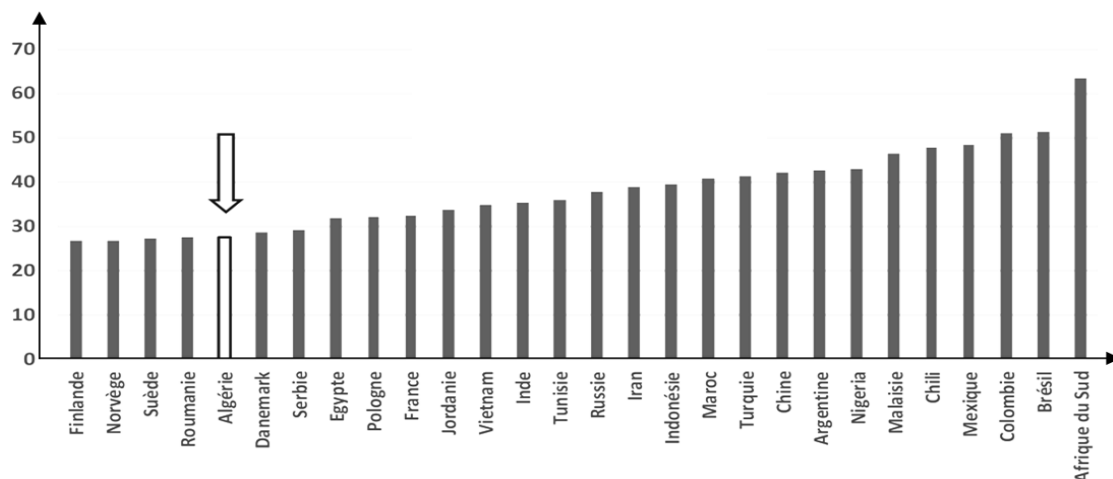
population. Ces programmes, financés directement par le budget de l'État, avaient pour objectif de promouvoir la solidarité nationale, tout en répondant aux besoins essentiels de la population en matière de logement, de santé, d'éducation et d'emploi. En tant qu'État protecteur, l'Algérie a pu établir un cadre qui privilégie la justice sociale et l'égalisation des conditions de vie.

Cependant, les années 1990 ont marqué un tournant pour l'Algérie, confrontée aux réformes économiques imposées par les programmes d'ajustement structurel. Ces réformes, visant à libéraliser l'économie et à réduire le rôle de l'État dans certains secteurs, ont également eu des effets sociaux négatifs, notamment en termes de chômage et d'inégalités accrues. Face à ces défis, l'État algérien a renforcé sa politique sociale pour limiter les impacts de ces ajustements. L'accent a été mis sur le maintien d'un filet de sécurité sociale pour les plus vulnérables, à travers des dépenses massives dans les secteurs sociaux. Le logement, la santé, l'éducation, et l'emploi sont demeurés des priorités, avec des mesures spécifiques visant à soutenir les familles et à garantir l'accès aux services publics essentiels.

En 2018, près d'un quart du budget de l'État était consacré aux dépenses sociales. Cela reflète non seulement l'engagement continu de l'État dans les questions de justice sociale, mais aussi une volonté politique de maintenir un niveau de vie acceptable pour tous, malgré les défis économiques. L'intervention de l'État dans la régulation des prix des produits de première nécessité et les subventions accordées pour l'habitat montrent la persistance d'une stratégie étatique axée sur la redistribution. En effet, en allouant plus de 13% de son PIB à ces subventions, l'Algérie a pu amortir certains des chocs économiques et sociaux liés aux ajustements structurels.

Ce modèle a permis à l'Algérie de se classer parmi les pays les plus égalitaires au monde. Selon la Banque mondiale, l'Algérie figure en 14^{ème} position parmi 156 pays en termes d'égalité, avec un coefficient de GINI de 27,6% (Nabni, 2018). Cette réussite en matière de réduction des inégalités s'explique en grande partie par la capacité de l'État à préserver une politique sociale forte, axée sur le soutien aux familles et la fourniture de services accessibles à tous. L'Algérie est ainsi parvenue à établir un modèle où l'égalité des chances et la solidarité sont au cœur des préoccupations étatiques, malgré les contraintes économiques imposées par la mondialisation et les réformes économiques libérales.

Figure 14: Les inégalités dans le monde (coefficient de Gini %)



Source : Banque mondiale, data.worldbank.org

La solidarité de l'Etat est bien présente dans plusieurs secteurs, par exemple :

- *Le Logement*

Les subventions de l'État en Algérie s'étendent également au domaine du logement, perçu comme une priorité essentielle au sein des politiques sociales de l'État. Cet appui se manifeste à travers divers programmes, parmi lesquels l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) joue un rôle central. L'Agence pour l'Amélioration et le Développement du Logement a initié plusieurs initiatives dans le but de faciliter l'accessibilité au logement pour les résidents, notamment ceux appartenant à la classe moyenne et les jeunes ménages. Ce domaine constitue un fardeau financier significatif pour l'État. En 2024 seulement, et conformément à la loi de finances pour l'année 2024, le gouvernement de l'Algérie a prévu une enveloppe budgétaire de 313 milliards de dinars pour la réalisation de 460 000 unités de logement, couvrant diverses formules telles que les logements sociaux, les logements promotionnels aidés (LPA) et les programmes spécifiques de l'Agence pour l'Amélioration et le Développement du Logement (AADL). Ce qui démontre l'engagement social de l'État à répondre à la demande croissante de logements, en maintenant une approche sociale qui fait du droit au logement un pilier central de la politique publique.

- *La santé*

En matière de santé, l'Algérie a adopté une politique qui repose sur le principe fondamental de la gratuité des soins pour l'ensemble de la population. Ce principe incarne l'engagement de l'État à garantir un accès universel aux services de santé, indépendamment des revenus ou des statuts sociaux. Ce modèle de santé publique vise à réduire les inégalités dans l'accès aux soins et à améliorer la qualité de vie des citoyens, en particulier des plus démunis, pour qui le coût des soins pourrait représenter une barrière insurmontable.

Les subventions accordées au secteur de la santé en Algérie sont substantielles, témoignant de la priorité accordée à ce domaine dans les politiques publiques. En 2023, les dépenses publiques consacrées au fonctionnement des établissements publics hospitaliers ont atteint 360,34 milliards de dinars¹. Cette allocation budgétaire démontre l'engagement continu de l'État à garantir une prise en charge médicale gratuite et accessible à tous. Le modèle de gratuité des soins adopté par l'Algérie se distingue par son ambition de préserver l'équité sociale, en garantissant que les soins de santé ne soient pas réservés à une élite mais accessibles à l'ensemble des citoyens. Cette politique s'inscrit également dans une stratégie plus large de réduction de la pauvreté et de renforcement du bien-être général, contribuant ainsi à la stabilité sociale et à la justice économique. En dépit des défis financiers que représente cette approche, l'État algérien continue de faire de la santé une priorité absolue, conscient du lien intrinsèque entre la santé publique et le développement durable du pays.

- *L'Énergie :*

Les subventions énergétiques demeurent un pilier essentiel de la stratégie économique et sociale de l'Algérie, en assurant particulièrement un accès abordable à l'énergie pour les ménages et les entreprises. Depuis de nombreuses années, ces aides financières ont pour objectif de maintenir le niveau de vie des citoyens et de stabiliser les coûts de production dans différents secteurs économiques, en particulier ceux qui sont fortement tributaires

¹ A titre d'exemple, l'hospitalisation coûte à l'administration publique entre 7.000 et 12.000 DA/jour/patient (Pour une intervention chirurgicale et IRM, sachant que le patient paye seulement 100 DA pour une hospitalisation, équivalent de 1% ou 0,8% du cout des soins.

de l'énergie. Toutefois, cette politique engendre des répercussions financières significatives, ainsi qu'un impact environnemental majeur.

En 2022, l'Algérie a consacré environ 12,7 milliards de dollars aux subventions énergétiques, dont une part importante est dédiée aux produits pétroliers et à l'électricité. Cependant, en 2010, le coût total des subventions s'élevait à 10,59 milliards de dollars, on constate une augmentation continue, résultant de l'augmentation des prix des matières premières et de la demande croissante en énergie domestique. En 2022, les subventions relatives à l'électricité étaient évaluées à environ 2,5 milliards de dollars, tandis que celles concernant les carburants s'élevaient à près de 10,2 milliards de dollars, indiquant ainsi une augmentation par rapport à 2010. Ces chiffres illustrent l'engagement de l'État à maintenir des tarifs abordables, malgré le fardeau financier que cela implique.

En ce qui concerne la tarification de l'électricité, les tarifs en vigueur pour les foyers en Algérie demeurent parmi les plus bas de la région, bien que des modifications mineures aient été apportées au cours des dernières années. En 2023, les prix appliqués pour la consommation d'électricité domestique oscillent entre 2,5 DA et 3,80 DA par kilowattheure, en fonction du volume de consommation. Cette grille tarifaire est significativement plus basse que celle pratiquée dans des pays limitrophes tels que la Tunisie, où les tarifs varient entre 3,80 DA et 5,10 DA/kWh, ou encore le Maroc, où les tarifs peuvent s'élever entre 5,50 DA et 6,80 DA/kWh. Ces disparités témoignent de l'importance des subventions considérables en Algérie, ainsi que de l'engagement du gouvernement à garantir la stabilité sociale en contrôlant de manière stricte les prix de l'énergie.

- *Les Produits de consommation de base :*

En Algérie, les subventions gouvernementales sur les produits alimentaires essentiels demeurent essentielles pour stabiliser les prix et préserver le pouvoir d'achat des citoyens, particulièrement face à une conjoncture économique caractérisée par des pressions inflationnistes et des augmentations mondiales des prix des matières premières. Les céréales et le lait occupent une place centrale dans cette politique, offrant ainsi à une grande partie de la population la possibilité d'acquérir des produits alimentaires essentiels à des tarifs accessibles, en dépit des variations du marché mondial.

Les deux principaux organismes responsables de la mise en œuvre de ces subventions sont l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL). En 2023, l'importation de plus de 9 millions de tonnes de céréales, principalement du blé, par l'Algérie visait à satisfaire la demande en constante augmentation des consommateurs nationaux. L'importation joue un rôle crucial dans la stabilisation des prix de la farine et de ses dérivés, en bénéficiant de subventions conséquentes qui compensent l'écart entre les prix mondiaux et locaux. Par exemple, en Algérie, la baguette de pain, qui est un aliment essentiel, est commercialisée à un prix fortement subventionné, souvent en deçà de son coût de production réel, grâce aux actions de l'OAIC.

En ce qui concerne le domaine laitier, l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL) est chargé de superviser l'octroi des subventions pour le lait conditionné en sachet, lequel constitue une source de protéines indispensable pour de nombreux individus, en particulier les enfants. En 2023, le prix du lait subventionné demeurait inchangé à 25 DA par litre, une tarification maintenue par les autorités malgré l'augmentation des coûts de production et d'importation. En raison de la production locale insuffisante, l'Algérie a recours à une importante importation de poudre de lait, largement subventionnée, afin d'assurer la disponibilité du lait à un prix constant. Le montant total de cette subvention financière est évalué à environ 200 milliards de dinars par an, ce qui illustre l'importance des mesures prises par l'État pour préserver cette stabilité.

- *L'éducation :*

En Algérie, l'éducation demeure l'un des domaines prioritaires qui reçoit d'importantes subventions de la part de l'État, ce qui contribue à renforcer les principes de démocratisation, de généralisation et de gratuité de l'éducation. Depuis son indépendance, l'État algérien a accordé une importance primordiale à l'éducation en garantissant un financement public presque exclusif pour répondre aux besoins et aux dépenses dans ce secteur. Cet engagement s'applique à l'ensemble des niveaux scolaires, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, en mettant l'accent sur les élèves provenant de milieux défavorisés.

Les subventions gouvernementales englobent divers services et biens, tels que la distribution gratuite de manuels scolaires et de fournitures scolaires, destinés aux élèves provenant de milieux défavorisés. Chaque année, un grand nombre d'élèves bénéficient de cette assistance, ce qui leur donne la possibilité d'avoir accès à des manuels de haute qualité sans engendrer de frais supplémentaires pour leurs familles. En 2023, une distribution gratuite d'environ 12 millions de manuels a été effectuée, marquant ainsi une augmentation par rapport aux années antérieures. Ceci témoigne de la valeur attribuée à la promotion de l'égalité des opportunités et à la diminution des disparités en termes d'accès à l'éducation.

L'un des aspects les plus importants de cette politique de subvention concerne la restauration scolaire. Les services de restauration scolaire, fréquentés par un grand nombre d'élèves chaque jour, jouent un rôle essentiel au sein du système éducatif en assurant la fourniture de repas aux étudiants, notamment dans les régions rurales et défavorisées. En 2023, le coût effectif d'un repas servi dans les cantines scolaires a excédé 600 dinars, alors que le tarif facturé aux familles est maintenu à 1,20 DA par repas de manière symbolique. Ce tarif, resté quasiment inchangé depuis de nombreuses décennies, témoigne de l'engagement de l'État à garantir un accès abordable à l'alimentation pour les enfants, tout en compensant l'écart entre le coût réel et la contribution des familles.

En complément des prestations de restauration scolaire, l'État garantit la gratuité des services de transport pour les élèves, notamment dans les régions rurales et isolées. Ceci offre la possibilité à de nombreux enfants de se rendre à l'école sans que leurs familles aient à assumer les frais de déplacement. Le dispositif de transport scolaire gratuit représente un élément essentiel des aides financières publiques dans le domaine de l'éducation, avec pour objectif de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation.

Le budget national de l'Algérie consacre une part significative à financer l'éducation dans son ensemble. En 2023, une enveloppe budgétaire d'environ 1 100 milliards de dinars a été affectée à ce domaine, ce qui équivaut à environ 15% du budget de l'État.

- *L'emploi :*

L'État algérien a instauré diverses mesures visant à combattre le chômage et à promouvoir l'intégration socio-économique des populations défavorisées. L'une des principales initiatives est le dispositif de microcrédit institutionnel, supervisé par l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), établie en vertu du décret exécutif N° 04-14 du 22 janvier 2004. Ce mécanisme a été spécifiquement élaboré pour les populations vulnérables, leur permettant de mettre en place de petites entreprises génératrices de revenus tout en accédant à des prêts non rémunérés. L'ANGEM a instauré un mécanisme de garantie afin de sécuriser les microcrédits et stimuler l'entrepreneuriat chez les bénéficiaires.

Depuis son instauration, le programme de microcrédit de l'ANGEM a joué un rôle essentiel dans la diminution du taux de chômage en Algérie. Entre 2005 et 2015, le programme a octroyé des fonds à un total de 763 954 micro-activités, ce qui a conduit à la création d'environ 1.145.933 emplois. Cette tendance a favorisé le développement du tissu économique régional, notamment dans les zones rurales et les régions à faible revenu, où les débouchés en termes d'emploi salarié sont généralement restreints. Les bénéficiaires ont pu lancer des entreprises dans différents domaines tels que l'agriculture, l'artisanat, le commerce de détail et les services, grâce à l'octroi de ces microcrédits.

L'agence met un accent particulier sur l'intégration des groupes spécifiques fréquemment marginalisés sur le marché du travail, tels que les individus en situation de handicap, les femmes chefs de famille, les anciens détenus et les jeunes sans qualification. Presque 1/4 des individus bénéficiant de microcrédits étaient des femmes, ce pourcentage étant en progression constante, démontrant ainsi l'effet positif de l'ANGEM sur l'autonomisation économique féminine. L'État algérien s'est engagé à améliorer les dispositifs d'intégration professionnelle pour ces catégories défavorisées, en leur garantissant l'accès à des financements ainsi que des opportunités concrètes d'intégration dans le secteur formel de l'économie.

Tableau 12: Bilan de financement des catégories spécifiques

Catégories	Nb Femmes	Nb Hommes	Total
Handicapés	545	968	1513
Ex-détenu	62	1637	1699
Victimes de la tragédie nationale	171	223	394
Candidats à l'émigration clandestine	9	86	95
Personne atteinte du VIH/Sida	61	2	63
Personnes rapatriées	1	769	770
TOTAL	849	3685	4534

Source : <https://www.angem.dz>

- *Solidarité nationale :*

L'Algérie a instauré divers mécanismes dans le but d'améliorer le bien-être des populations vulnérables tout en favorisant leur intégration socio-économique. Ces initiatives font partie d'une stratégie sociale visant à concilier protection sociale et insertion professionnelle, afin de répondre aux besoins des populations défavorisées par le biais de divers programmes ciblés :

- *L'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) :* Ce programme vise à apporter un soutien aux individus âgés de plus de 60 ans qui n'ont pas de revenus, ainsi qu'aux personnes âgées vivant seules ou souffrant d'une incapacité physique les empêchant d'exercer une activité professionnelle. L'Allocation forfaitaire de solidarité constitue une forme d'assistance financière directe visant à aider les bénéficiaires à subvenir à leurs besoins fondamentaux, ce qui contribue à atténuer les conséquences de leur situation de précarité.

- *L'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG) :* Ce programme vise les individus aptes au travail provenant de milieux défavorisés sur le plan financier. En contrepartie de leur engagement dans des activités d'intérêt général mises en place par les autorités locales, les participants reçoivent une rémunération. L'objectif de ce programme est de procurer un revenu temporaire aux individus tout en les incitant à se réinsérer socialement et professionnellement grâce à leur participation citoyenne.

- *Le programme d'insertion des diplômés (PID) :* est un dispositif mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Ce programme, qui succède au précédent Contrat de Pré-Emploi (CPE), offre des incitations à l'insertion professionnelle

aux diplômés universitaires, aux titulaires de licences et aux techniciens supérieurs. Le Programme d'Insertion des Diplômés a pour objectif de relever les défis liés au chômage des jeunes, notamment dans un contexte où l'offre d'emploi ne parvient pas à satisfaire la demande croissante des nouveaux diplômés. Le programme vise à faciliter leur insertion dans le domaine public ou privé, tout en leur fournissant une expérience professionnelle essentielle pour accéder à des postes durables.

- Le dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS) : Ce programme est spécifiquement élaboré pour les individus en situation de vulnérabilité sociale, en particulier les jeunes ayant abandonné l'école, et vise à leur proposer des emplois temporaires, pouvant être reconduits sur une période de deux ans, dans divers domaines. Ce programme vise à atténuer l'exclusion sociale des jeunes sans diplôme en leur fournissant une chance de se réinsérer dans la société et sur le plan économique.

- *Les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'oeuvre (TUP-HIMO)* : Ce mécanisme vise à favoriser la création d'emplois à durée déterminée à travers la mise en œuvre de projets d'intérêt public tels que la maintenance des infrastructures et les travaux de réparation. Son but est de promouvoir le développement d'une mentalité entrepreneuriale parmi les jeunes, en particulier dans les régions rurales. Le programme principal, connu sous le nom de « Blanche Algérie », fait partie du TUP-HIMO et a pour objectif d'embellir les environnements urbains tout en offrant une opportunité de travail aux jeunes.

- *Autres initiatives* : En complément des mécanismes de protection sociale existants, l'Algérie a récemment mis en place deux nouvelles initiatives significatives afin d'étendre le réseau de sécurité sociale : l'allocation de chômage et l'allocation destinée aux femmes au foyer. Ces mesures visent à améliorer la protection des populations vulnérables et à renforcer la justice sociale.

1. L'allocation de chômage : Mise en place en 2022, cette allocation vise à apporter un soutien financier aux demandeurs d'emploi, notamment aux jeunes en quête de leur premier emploi. Le gouvernement porte une attention particulière à cette catégorie, étant donné que le taux de chômage des jeunes demeure un défi majeur en Algérie. Le montant

de l'allocation chômage est de 15.000 dinars par mois pour les bénéficiaires, et elle est accompagnée d'une protection sociale.

2. L'allocation pour les femmes au foyer : L'objectif de ce mécanisme est de reconnaître l'importance du travail domestique, fréquemment non rétribué, et de fournir un soutien financier aux femmes qui ne peuvent pas accéder à un emploi rémunéré, malgré leur contribution significative au bien-être de la famille. Initiée en 2024, cette allocation témoigne de l'engagement du gouvernement en faveur de la promotion de l'indépendance économique des femmes, notamment celles se trouvant en situation de précarité. Le montant de la prime s'élève à 8.000 dinars mensuels et est octroyé exclusivement aux femmes au foyer ne disposant d'aucune autre source de revenu. L'objectif de ce programme est de promouvoir l'inclusion sociale de cette population fréquemment marginalisée. Environ 600.000 femmes devraient profiter de cette mesure dès sa première année de mise en œuvre.

Ces programmes de protection sociale et d'insertion représentent des réponses cruciales aux défis économiques et sociaux auxquels l'Algérie fait face, en particulier pour les populations en situation de précarité. En associant des aides directes à des mécanismes d'emploi temporaires et des opportunités d'insertion durable, l'État algérien cherche à créer une synergie entre la protection des plus vulnérables et leur réinsertion progressive dans le marché du travail.

∞ CHAPITRE 4 ∞

Appropriation des principes de l'ES par les associations algériennes : Etude empirique

Chapitre 4 : Appropriation des Principes de l'ES par les Associations Algériennes

L'économie sociale représente une réalité hétérogène quant à sa définition, ses composantes, sa délimitation, ses principes d'un pays à un autre, du Nord au Sud, de l'Occident à l'Orient. L'absence d'une définition universelle et incontestée reflète la richesse et la diversité du secteur, mais elle souligne, pareillement, la difficulté inhérente à toute tentative de délimitation du secteur d'une façon précise. Dans le paysage foisonnant de l'ES, émane une dynamique unique et propre à celle-ci, un secteur qui transpose les frontières entre « la philanthropie » et « le marché », se démarquant par sa nature collaborative et participative et son engagement envers le bien commun.

Ce dernier chapitre de la thèse, présente une étude d'un ensemble éclectique d'associations algériennes, éclairant leur appropriation des principes structuraux de l'économie sociale. Pour définir les principes fondamentaux de l'économie sociale, nous élaborons, d'abord, une matrice de « lois » et de « projets de lois » de l'économie sociale existant dans le monde. Nous nous focalisons, particulièrement, aux principes les plus répandus et cherchons à en extraire des caractéristiques communes. Ces principes fondamentaux sont généralement considérés comme universels et constituent un socle central sur lequel reposent les divers articles sur l'économie sociale.

L'objectif de cette enquête est de vérifier l'adaptation des principes de l'ES par les associations algériennes qui sont des microcosmes reflétant des réalités spécifiques.

4.1. Analyse des Cadres Réglementaires de l'ES et Extraction de ses Principes:

Comme le suggère la définition de l'économie sociale, ce concept est assez complexe et encore plus lorsqu'il s'agit d'une comparaison internationale des statuts juridiques dans chaque pays. En effet, toute comparaison des statuts juridiques nationaux est une tâche redoutable suite au contexte spécifique de chaque pays.

4.1.1. Exploration des cadres réglementaires de l'économie sociale à échelle mondiale

Afin de répondre à ce défi, notre thèse couvre dans cette section certains pays choisis en raison de leurs cadres juridiques avancés sur l'économie sociale.

Cette comparaison entre ses pays, nous permettre d'élaborer une matrice qui englobe tous les principes de l'économie sociale, tels qu'ils sont exposés dans les différents textes juridiques : Lois cadres et projets de lois, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 13: Lois cadre/projets de lois de l'économie sociale dans le monde

Pays/Régions	Date	Type
L ' E U R O P E		
Espagne	29 mars 2011	Loi N° 5/2011 sur l'économie sociale
France	31 juillet 2014	Loi N° 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire
Grèce	31 octobre 2016	Loi de l'économie Sociale Solidaire et Développement de ses Agents (Entités) et autres dispositions
Luxembourg	12décembre 2016	Loi portant sur la création des sociétés d'impact sociétal.
Pologne	Octobre 2019	Nonprofit Law in Poland 2019
Portugal	8 mai 2013	Loi N° 68/XII-1 de l'économie sociale
Roumanie	23 juillet 2015	Loi N° 219 sur l'économie sociale
Slovaquie	13 mars 2018	Loi N° 112/2018 sur l'économie sociale et les entreprises sociales
L E N O R D A M E R I C A I N		
Québec	10 octobre 2013	Loi N° 27 de l'économie sociale
L ' A S I E		
Corée du Sud	2020	Projet de loi sur l'économie sociale
L ' A M E R I Q U E L A T I N E		
Argentine	03décembre 2020	Loi N° 6376.3 pour la promotion de l'économie sociale. La ville de Buenos Aires
Bolivie	15 octobre 2012	Loi N° 300 du territoire et le développement intégral pour le Bien-vivre
Brésil	2010	Projet de loi des initiatives populaires
Colombie	4 août 1998	Loi N° 454 sur l'économie solidaire
Equateur	10 mai 2011	Loi N°444 sur l'économie populaire, solidarité et le secteur financier populaire
Honduras	14novembre 1985	Loi N°24 820 relative au secteur social de l'économie
Mexique	23 mai 2012	Loi de l'économie sociale et solidarité
République Dominicaine	Janvier 2011	Projet de loi pour le secteur de l'économie solidaire
Costa Rica	2016	Projet de loi sur l'Economie sociale et solidaire
Uruguay	08 janvier 2020	Loi N°30353 de l'Economie Sociale et Solidaire
Venezuela	juin 2008	Loi pour la promotion et le développement de l'économie populaire

L ' A F R I Q U E

Sénégal	Juillet 2021	Projet de Loi d'Orientation relative à L'Economie Sociale et Solidaire
Maroc	Octobre 2019	Projet de loi sur l'Economie sociale et solidaire
Tunisie	30 juin 2020	Loi n°2020-30 de l'Economie sociale et solidaire
Djibouti	23 juin 2019	Loi N° 044/AN/19/8 ^{ème} relative à l'Economie Sociale et Solidaire
Cap Vert	24 mars 2016	Loi N° 122/VIII/2016 de l'Economie Sociale
Cameroun	25 avril 2019	Loi-cadre 2019/004 de l'Economie Sociale

Source : Elaborer et regrouper par l'étudiant

Il est important de noter que l'économie sociale émerge pour des raisons similaires dans des contextes différents, sa forme et sa trajectoire sont différents en fonction du contexte géographique, historique et culturel. Dans les contextes anglophones du Nord global (c'est-à-dire l'Amérique du Nord et le Royaume-Uni), le terme « *économie sociale* » n'a été introduit que très récemment. Les termes « *Voluntary sector* » et « *Nonprofit sector* » (ou le secteur à but non lucratif) ont été utilisés pendant de nombreuses années pour décrire les organisations à but non lucratif, les œuvres de bienfaisance et les associations, mais aucun lien conceptuel n'a été établi entre ces types d'organisations à but non lucratif et les activités des coopératives ([Ferguson, 2018](#)). En revanche, « *l'Europe décrit les coopératives comme faisant partie de l'économie sociale ou du tiers secteur depuis plus d'un siècle* » ([Moulaert & Ailenei, 2005](#)). Au cours de la dernière décennie, alors que des universitaires et des praticiens du monde entier se sont réunis dans des conférences internationales et des projets de recherche, la littérature de langue anglaise a reconnu les entreprises sociales et les coopératives axées sur le marché dans le cadre de la « *Social Economy* », aux côtés des organisations à but non lucratif ([McMurtry, 2010](#); [Quarter, Mook, & Armstrong, 2017](#)).

Au Royaume-Uni, Danemark, Malte et Slovénie, les concepts : tiers secteur, secteur bénévole ou ONG sont plus étroitement liés au concept d'organisations à but non lucratif et bénéficient d'une large reconnaissance scientifique, sociale et politique. Il s'agit d'organisations consacrées à des causes sociales particulières ou à un plaidoyer social. En termes économiques, ce sont des organisations qui utilisent leurs revenus excédentaires pour atteindre leur objectif final plutôt que de distribuer leurs revenus aux actionnaires, dirigeants ou membres de l'organisation. Les organisations à but non lucratif sont exonérées d'impôts. Ils s'exercent dans des cadres religieux, scientifiques, de recherche ou éducatifs ([Macías Ruano, Milán-García, Marruecos Rumí, & De Pablo Valenciano, 2021](#)).

Aux États-Unis, la conceptualisation de l'économie sociale a tendance à être plus étroite que dans d'autres pays. L'économie sociale est souvent confondue avec les «*entreprises sociales*» (des entreprises à but lucratif à finalité sociale) ([Restakis, 2023](#); [Tremblay, 2023](#)), ou des organisations à but non lucratif engagées dans des activités entrepreneuriales au profit de leurs parties prenantes ([Thiru, 2015](#)).

Ainsi, l'approche américaine de la définition correspond à son contexte individualiste et capitaliste. En effet, dans ce contexte, l'entreprise sociale est communément comprise comme étant développée par un individu «*Entrepreneur social*»([Defourny & Nyssens, 2010](#)). L'idée de l'entrepreneur social est similaire à l'entrepreneur d'affaires américain idéal, mais motivé par des objectifs sociaux plutôt que par le profit.

Dans le contexte du Québec, L'économie sociale a été bien articulé et organisé ([M. Lewis, 2006](#); [McMurtry, 2010](#); [Mendell, 2009](#)). En effet, l'économie sociale au Québec a atteint le niveau d'une véritable alternative à l'économie traditionnelle en termes de taille et de portée ([Mendell, 2009](#)). Elle comprend le tourisme, les coopératives agricoles, le logement et les services sociaux et la sécurité alimentaire ([Walljasper, 2007](#)). Au Québec, l'ES est donc comprise comme un effort collectif, avec une forte collaboration entre l'État (le gouvernement provincial) et la société civile ([Marie J Bouchard et al., 2015](#)).

Le concept de «*l'entreprise sociale* » est relativement absent au Québec dans les débats actuels des institutions, des universitaires et des praticiens. Cela ne veut pas dire qu'il est totalement incompatible avec celui de «*l'entreprises de l'économie sociale* ». Ils se chevauchent et sont liés, notamment lorsque l'on se réfère à la définition des entreprises sociales telle que proposée par le réseau de recherche EMES.¹

La loi québécoise sur l'économie sociale inclut toutes les coopératives, mutuelles et associations exerçant des activités économiques, alors que la définition EMES est ouverte aux autres statuts juridiques non liés à l'économie sociale (à savoir les sociétés d'actionnaires privés à but lucratif) mais exclut les coopératives et organisations à but non lucratif visant exclusivement l'intérêt mutuel de leurs membres. Elle ne retient que celles qui servent l'intérêt général et qui ont une adhésion multipartite ([Defourny & Nyssens, 2006](#)).

¹ Lorsqu'on compare la définition légale de l'économie sociale au Québec avec la définition d'entreprise sociale d'EMES, il devient clair que les entreprises d'économie sociale du Québec correspondent à la plupart des critères d'entreprise sociale d'EMES à quelques exceptions près, les deux plus notables étant

Dans les pays maghrébins, la Tunisie et le Maroc prennent l'avance par rapport aux autres pays du Maghreb. La loi tunisienne n°2020-30 de ESS est la première reconnaissance juridique de l'économie sociale en tant qu'acteur et secteur à part entière dans le monde arabe. Quoique toutes tentation judiciaire d'institutionnalisation de l'ES dans les pays maghrébins est une inspiration directe de la loi française de l'ESS, le cas tunisien et/ou le cas marocain (à travers son projet de loi) en a un exemple. En revanche, l'Algérie est un peu en retard par rapport aux voisins, mais on enregistre, quand même, un projet important reconnu sous les initiales « PAJE »¹. C'est un programme issu d'une convention signée entre l'Union Européenne et l'Algérie, en décembre 2012. Son objectif global est d'accompagner le gouvernement algérien dans la mise en œuvre de politiques nationales en faveur des jeunes, en favorisant l'emploi et l'inclusion sociale chez les jeunes. Dans ce sens, le programme consacre tout un volet pour la promotion de l'économie sociale en Algérie. En prenant compte du fait que les organisations de l'ES en Algérie sont majoritairement associatives, Le programme PAJE à prévu un budget de 4 millions d'euros, seulement, pour les activités de 86 associations dans les provinces d'Annaba, Béchar, Kenchella et Oran. En rappel, le programme a été co-financé par les deux parties de la convention (23,5 millions d'euros pour la partie européenne et 2,5 millions d'euros pour la partie algérienne).²

En Amérique latine, la littérature scientifique révèle que le terme « *Economía Solidaria* » est plus largement utilisé que le terme « *Economía Social* » ([Defourny & Nyssens, 2010](#)). Dans la pratique, aussi, le terme de « l'économie solidaire » est également répandu en Amérique latine. Néanmoins, certains pays d'Amérique latine utilisent principalement le terme d'économie sociale dans les politiques et les lois gouvernementales, comme l'Argentine et la Bolivie ([Ferguson, 2018](#)).

La plus importante reconnaissance de l'économie sociale par les Etats, qu'un pays puisse l'intégrer dans sa constitution. Seulement l'Équateur l'a fait clairement au niveau du monde, jusqu'à maintenant, dans sa constitution de 2008³. Il donne une place centrale à l'économie populaire et solidaire (EPS). Cependant, deux autres pays de l'Amérique latine : la Bolivie et le Venezuela ont intégré conception de l'économie sociale dans leurs constitutions, bien que le terme de « l'économie sociale » ne figure pas ([Castelao Caruana & Srnec, 2013](#)).

1 PAJE : Programme d'Appui à l'Emploi des Jeunes

2 <http://www.paje.dz/>

3 Asamblea Constituyente de Equateur. (2008). Constitution de la République de l'Équateur

Prenant l'exemple de la Bolivie, dans la constitution de 2009, l'article 306, affirme que « *le modèle économique bolivien est pluriel* » et « *destiné à améliorer la qualité de vie et Buen vivir de tous les Boliviens* »

La constitution bolivienne de 2009 et les politiques nationales subséquentes engagent le gouvernement à soutenir l'économie sociale et communautaire, les identifiant comme des formes économiques qui soutiennent le bien-être collectif « *Buen Vivir* »¹ plutôt qu'individuel². Le « *Buen Vivir* » rejette la notion linéaire du progrès ; il ne s'agit pas de vivre mieux que les autres ou par rapport au passé, mais de vivre pleinement. Il ne se concentre pas sur les résultats obtenus, mais sur la modification de la répartition du pouvoir et de la façon dont l'économie et la société sont structurées, profitant par la suite à tous les êtres vivants ([Gerlach, 2019](#)). Le « *Buen Vivir* » est une philosophie de vie, il est compris comme le vivre ensemble dans la diversité et l'harmonie avec la nature. En rupture avec la dégradation engendrée par notre modèle économique, fondé sur la consommation et la croissance. Il propose une alternative à l'idéologie du développement ([Deneulin, 2012](#)). Les partisans de Buen Vivir sont particulièrement critiques à l'égard du développement, affirmant qu'il est « *basé sur des modes de vie consuméristes et prédateurs* » et que ce mode de vie « *non seulement menace l'équilibre écologique mondial, mais marginalise également de plus en plus de personnes, les privant ainsi de des bénéfices (présumés) du développement tant attendu* » ([Acosta, 2018](#))

4.1.2. Les principes de l'économie sociale par une approche matricielle

En examinant les lois cadre/projets de lois de l'ES à travers le monde, nous ferons la distinction entre deux catégories de critères en fonction de leur inclusion dans les législations nationales de chaque pays. Il s'agit d'une synthèse à partir de la matrice qui repose sur les cadres législatifs observés dans les pays susmentionnés :

¹ Le concept « *Buen Vivir* » correspond aux traductions « vivre bien » en Bolivie, et de « bien vivre » en Équateur

² Le « *Buen Vivir* » est devenu un phénomène mondial, en particulier en Amérique latine au début des années 2000, et a ensuite été incorporé dans les constitutions de l'Équateur (2008) et de la Bolivie (2009).

4.1.2.1. Critères contraignants (en se basant sur la définition minimale de l'ESS)

Il est primordial de respecter ces critères afin de reconnaître une organisation comme faisant partie de l'ES conformément aux lois et cadres législatifs des pays. Ils constituent les bases de l'ES :

- Adhésion libre et volontaire : Les membres doivent avoir la possibilité d'adhérer sans aucune discrimination.
- La gestion de l'organisation devrait reposer sur des principes démocratiques, généralement avec un système de vote équitable.
- L'autonomie de gestion est essentielle pour les organisations, que ce soit dans leur gestion interne ou dans leurs choix stratégiques.
- L'objectif principal doit être de servir la collectivité ou les membres, plutôt que de maximiser le profit

4.1.2.2. Critères indicatifs

On retrouve souvent ces critères, mais ils ne sont pas nécessairement nécessaires pour être reconnus officiellement en tant qu'ES. Ce sont des valeurs et des pratiques idéales de l'ES qui se manifestent et qui diffèrent selon les pays, comme :

- Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.
- Esprit de solidarité et d'entraide
- Formation et information pour ses membres
- Participation des membres
- Intégration avec d'autres organisations
- Prise en compte de la question écologique
- Ressources financières composées
- Mutualisation des offres et des besoins
- Propriété associative et solidaire des moyens de production.

Notre enquête vise à dépasser la simple observation afin de comprendre l'appropriation de ces principes de l'ES. Cela permet de mettre en évidence non seulement à souligner les nuances de la structure de ces associations, mais aussi leur contribution à la construction d'une société plus inclusive et juste.

4.2. Enquête empirique

Notre étude empirique a été structurée en deux volets complémentaires dans le but d'évaluer les rapports internes et externes de l'économie sociale. Le questionnaire principal a été distribué auprès de 129 associations pour examiner et évaluer les relations internes ou le respect des principes de l'économie sociale au sein de ces entités

Par la suite, afin d'approfondir l'étude et comprendre le contexte algérien, un questionnaire secondaire a été administré à 312 individus qui permet d'étudier les relations externes en lien avec l'économie sociale et quelle position des individus envers l'ES ?

4.2.1. Analyse descriptive et validation

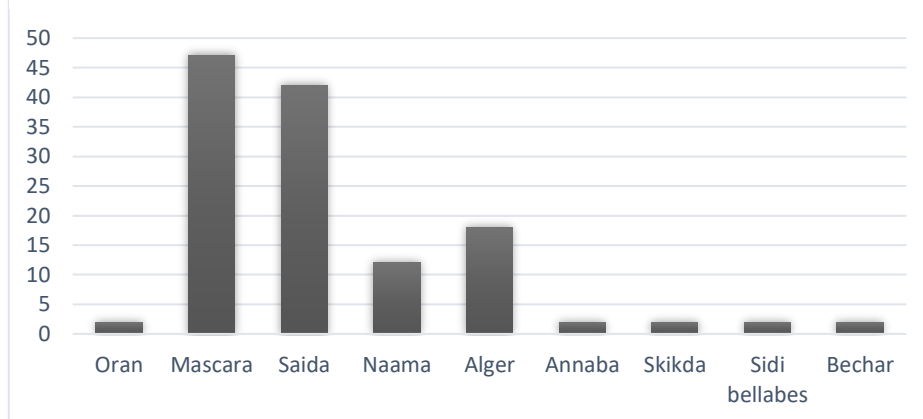
4.2.1.1. Caractéristiques des associations répendant au questionnaire

La figure ci-dessous montre la distribution des fréquences des associations par localité. La plupart des associations répendant au questionnaire issu des wilayas de Mascara et Saida, avec respectivement 47 (36,4 %) et 42 (32,6 %) associations. Ces deux Wilayas représentent ensemble plus de deux tiers, c'est-à-dire (69 %) de l'échantillon total. La wilaya d'Alger, la capitale, a une représentation relativement modeste avec 18 associations (14 %). Naama représente une petite part avec 12 associations (9,3 %), ce qui indique une présence moins importante dans notre étude.

Les autres localités (Oran, Annaba, Skikda, Sidi Belabes, Bechar) ont chacune 2 associations, soit 1,6 % pour chacune, ce qui représente les plus faibles fréquences de l'échantillon.

Le total des associations étudiées est de 129, ce qui constitue la base de l'analyse en termes de pourcentage.

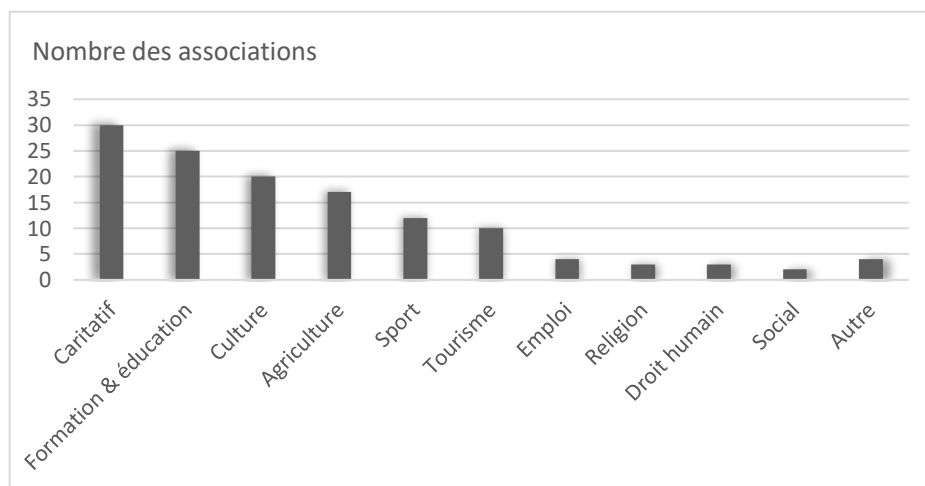
Figure 15: Répartition des associations selon la localité



Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

La figure suivante représente répartition des associations par secteur d'activité :

Figure 16: Distribution des associations par secteur d'activité



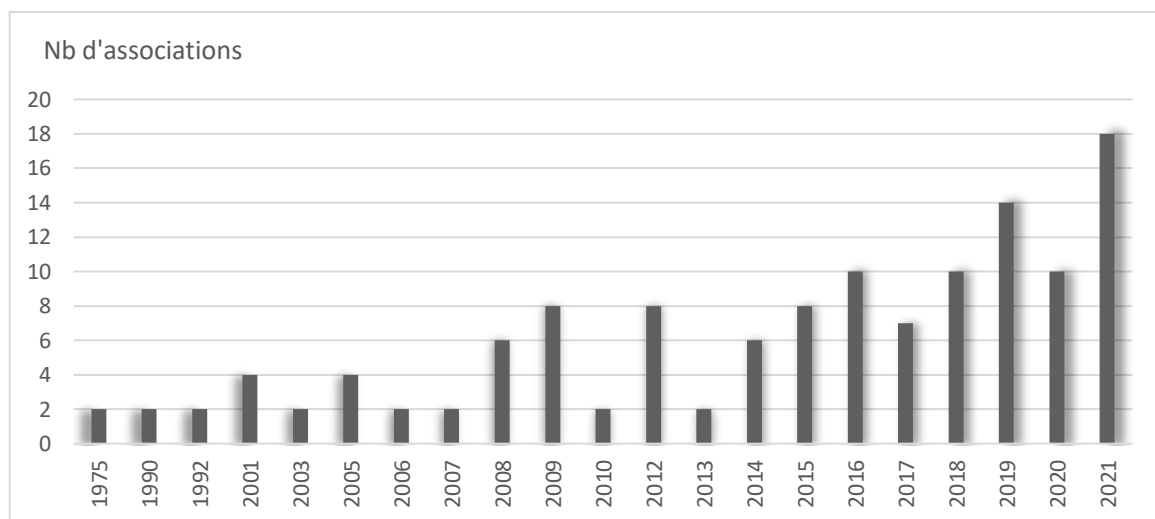
Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

- Le secteur de l'entraide et bienfaisance représente le pourcentage le plus élevé d'associations dans notre l'échantillon avec 23,3%. Cela indique que près d'un quart des associations étudiées sont engagées dans le secteur agricole.
- Les secteurs de la Formation & éducation et de la Culture suivent avec 19,4% et 15,5% respectivement, montrant une forte présence des associations dans ces domaines.
- Le secteur d'agriculture représente également une part significative avec 13,2%.

- Les secteurs comme le Tourisme, le Sport, et l'Emploi ont des représentations modérées, variant entre 7,8% et 9,3%.
- Les secteurs tels que la Religion, le Droit humain, le Social, et l'Entrepreneuriat social sont les moins représentés avec chacun moins de 3% des associations. Cela peut indiquer que ces domaines sont moins privilégiés ou ont moins d'associations dédiées dans l'échantillon étudié.

La troisième caractéristique présente dans la figure ci-dessous : une distribution des fréquences et pourcentages des associations en fonction de leur année de création.

Figure 17: Distribution des associations en fonction de leur année de création



Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

On observe que la plupart des associations sujet de notre échantillon ont été créées dans les années les plus récentes. Par exemple, seulement en 2021, il y a eu 18 nouvelles associations, ce qui représente 14,0% du total. En contraste, que la plupart des associations composantes de notre échantillon ont été créés dans les années 2000.

L'analyse descriptive des résultats en lien avec l'implication des personnes dans les associations et le bénévolat, et leur intérêt potentiel pour l'économie sociale montre que La majorité des répondants (87,2%) ne sont pas membres d'une association, tandis que 12,8% le sont. Cela pourrait indiquer un faible engagement associatif, un point important si vous analysez l'intérêt pour l'économie sociale.

Tableau 14: Engagement associatif

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Oui	40	12,8
	Non	272	87,2
	Total	312	100

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

La faible adhésion à une association pourrait indiquer un manque d'intérêt direct pour les structures de l'économie sociale, notamment sous leur forme associative. Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles sont opposées à ces principes, mais plutôt une absence d'implication directe.

Tableau 15: Participation au bénévolat

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Oui	110	35,3
	Non	202	64,7
	Total	312	100

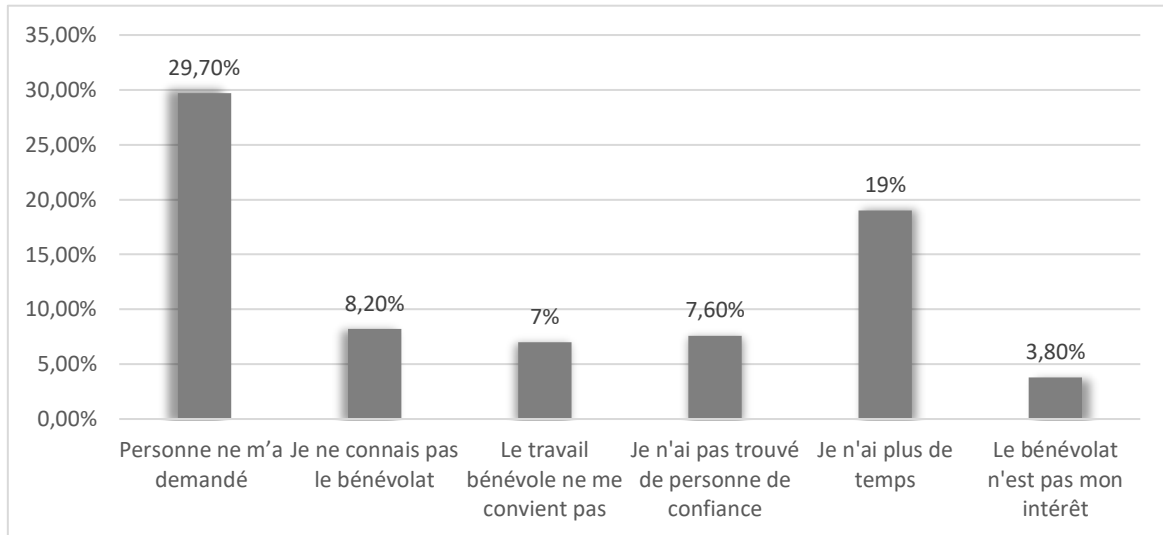
Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

Le taux de participation au bénévolat, indiqué par 35,3% des répondants, dépasse celui de l'engagement associatif. Le bénévolat est fréquemment perçu comme un indicateur essentiel de l'engagement envers l'économie sociale, étant donné qu'il implique une contribution à la collectivité sans rémunération en retour. Cela montre une forme d'engagement plus spontanée ou plus accessible que l'adhésion à une structure formelle comme une association.

La participation d'un tiers des répondants au bénévolat témoigne d'un intérêt marqué pour les valeurs de solidarité et de service communautaire, qui sont fondamentales pour l'ES. Ceci pourrait indiquer que les participants manifestent un intérêt plus marqué pour des formes d'engagement ponctuelles ou informelles que pour une adhésion à long terme à une organisation comme les associations.

La figure ci-dessous représente les raisons expliquant pourquoi certaines personnes n'ont pas participé au bénévolat. Les résultats sont les suivants :

Figure 18: Raisons de la participation limitées au bénévolat



Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

On distingue deux sortes d'obstacles ou barrières qui freinent la participation au bénévolat :

- Les obstacles externes : constituent la principale raison pour laquelle les individus ne sont pas sollicités pour le bénévolat, avec 29,7%. Ceci implique que la promotion et l'incitation à participer jouent un rôle essentiel dans l'implication des bénévoles. Un obstacle logistique fréquemment évoqué est le manque de temps, cité par 19% des répondants. D'autres difficultés comprennent le manque de connaissance sur le bénévolat, mentionné par 8,2% des participants, ainsi que l'absence de contacts fiables, rapportée par 7,6% des personnes interrogées.
- Les obstacles personnels : Certains individus rencontrent des obstacles personnels lorsqu'ils estiment que les tâches proposées ne correspondent pas à leurs attentes (7%), alors qu'une minorité (3,8%) juge que le bénévolat n'est tout simplement pas de leur intérêt.

En final, Les résultats mettent en évidence que le niveau de participation au bénévolat pourrait être considérablement amélioré grâce à une sensibilisation accrue et des invitations directes.

4.2.1.2. Test de la fiabilité Alpha de Cronbach

Le test de fiabilité Alpha de Cronbach est la mesure statistique utilisée pour examiner la cohérence interne d'un ensemble d'items dans un questionnaire. Ils aident à évaluer dans

quelle mesure les items du questionnaire seraient corrélés entre eux, indiquant ainsi des preuves que la mesure dans un questionnaire est une mesure fiable et cohérente.

Dans notre cas, le coefficient Alpha de Cronbach est de 0,83. Cela, permet, en général, de considérer que la fiabilité pour notre questionnaire a été atteinte à un niveau très acceptable. Le coefficient suggère également une bonne cohérence interne parmi les items du test, ce qui signifie que les items mesurent l'attribut visés de manière cohérente.

Tableau 16: Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
0,826	38

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

La valeur de 0,83 indiquerait que la variance des scores causée par la vraie différence individuelle dépasse de loin la variance due à l'erreur de mesure d'environ 83%. En d'autres termes, la majeure partie de la variabilité entre les scores provient de différences réelles entre les personnes et non d'erreurs de mesure.

Et donc, le coefficient Alpha à 0,83 serait considéré comme très satisfaisant pour la plupart des utilisations.

4.2.2. Méthodologie de l'analyse ACP (L'Analyse des Composantes principales) :

L'Analyse en Composantes Principales (ACP) est une technique statistique qui permet de réduire la dimensionnalité des données tout en préservant autant que possible leur structure et leurs informations importantes. Elle est largement utilisée dans divers domaines tels que la statistique, la visualisation des données, l'apprentissage automatique et la recherche en sciences sociales. L'objectif principal de l'ACP est de transformer un ensemble de variables corrélées en un nouvel ensemble de variables non corrélées appelées composantes principales. Ces composantes principales sont ordonnées en fonction de l'importance de la variance qu'elles capturent dans les données d'origine. Ainsi, les premières composantes principales retiennent le plus d'informations sur la variation des données.

En d'autres termes, cette analyse aide à repérer les similitudes présentes entre les associations. La notion de liaison linéaire ou de coefficient de corrélation entre les variables (principes) explique ces similitudes. Par la suite, ces variables sont regroupées en une petite

série de variables synthétiques ou artificielles non-corrélés, connues sous le nom de composantes principales. Dans notre cas, L'ACP a été utilisée pour identifier les dimensions sous-jacentes (composantes principales) de l'appropriation de ces principes structurels de l'économie sociale par les associations algériennes.

4.2.2.1. Tests d'adéquation

Le test de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO) et le test de sphéricité de Bartlett est cruciale dans l'analyse en composantes principales (ACP), car ces tests évaluent l'adéquation des données pour cette technique statistique.

Tableau 17: Indice KMO et test de Bartlett

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		0,613
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	2212,490
	ddl	406
	Signification	0,000

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

- **Test de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO)**

Le test KMO mesure la proportion de variance parmi toutes les variables observées qui pourrait être commune. En d'autres termes, il évalue la pertinence de réaliser une ACP sur vos données. Les valeurs du KMO varient entre 0 et 1, avec des directives générales pour l'interprétation comme suit :

- 0.00 à 0.49 : Inacceptable. Les données ne sont pas appropriées pour l'ACP.
- 0.50 à 0.59 : Médiocre. L'ACP n'est pas recommandée mais possible.
- 0.60 à 0.69 : Moyen. L'ACP peut être utile, mais avec prudence.
- 0.70 à 0.79 : Bon. Les données sont appropriées pour l'ACP.
- 0.80 à 0.89 : Très bon. Très approprié pour l'ACP.
- 0.90 à 1.00 : Excellent. Extrêmement approprié pour l'ACP.

Une valeur de KMO proche de « 1 » indique que les corrélations partielles entre les variables sont faibles et que l'ACP est approprié. Une valeur faible suggère que les corrélations partielles sont fortes et que peut-être une autre méthode d'analyse devrait être envisagée.

Dans notre cas, on enregistre un indice KMO de 0,613, la qualité de l'échantillonnage pour l'analyse en composantes principales est considérée comme Moyenne. Cela indique que les corrélations partielles entre les variables sont relativement élevées et que l'analyse en composantes principales peut ne pas être l'outil le plus approprié pour analyser ces données. Cependant, l'indice est plus grand que 0,6, ce qui signifie qu'il est toujours possible voire utile de continuer avec un ACP, mais les résultats doivent être interprétés avec prudence.

- **Test de sphéricité de Bartlett**

Le test de sphéricité de Bartlett teste l'hypothèse nulle selon laquelle la matrice de corrélation est une matrice d'identité, ce qui signifierait que les variables sont orthogonales (indépendantes) dans l'espace multidimensionnel. Si le test rejette l'hypothèse nulle, cela indique que les variables sont suffisamment corrélées pour procéder à une ACP. Les résultats du test incluent une valeur de Chi-square (χ^2) et un niveau de signification (p-value).

- p-value \leq 0.05 : Rejet de l'hypothèse nulle, indiquant que les corrélations entre les variables sont globalement significatives. Les données sont appropriées pour l'ACP.
- p-value $>$ 0.05 : On ne rejette pas l'hypothèse nulle, suggérant que les variables pourraient ne pas être adéquates pour l'ACP.

Quant au notre test de sphéricité de Bartlett, la signification (p-value) est de 0,000, ce qui est inférieur au seuil classique de 0,05. Cela signifie un rejet de l'hypothèse nulle selon laquelle les variables sont indépendantes (matrice d'identité). Ainsi, il existe des corrélations significatives dans la matrice de corrélation qui sont appropriées pour une analyse en composantes principales.

En résumé, même si le KMO suggère que la qualité de l'échantillonnage pourrait être meilleure, le test de Bartlett indique que les variables sont suffisamment corrélées pour justifier un ACP. Donc, On peut procéder avec l'ACP.

Avant de procéder à un ACP, il est important de réaliser une analyse descriptive préliminaire des données

4.2.2.2. Analyse descriptive :

On constate que la plupart des scores sont au-dessus de la moyenne. Prenant les exemples suivants :

Tableau 18: Analyse descriptive

	Moy	Ecart T
L'adhésion à votre organisation est volontaire	3,81	1,123
Tout le monde peut devenir membre de l'organisation	3,67	1,226
Le nombre des adhérents/membres est limité	2,47	1,186
Les membres ont le même droit de vote (1 personne= 1 voix)	3,70	1,122
Les membres de différents organes sont désignés par vote	3,65	1,094
Les membres de différents organes sont désignés pour une durée déterminée.	3,47	1,173
Le président est élu à une durée déterminée	3,56	1,274
La prise des décisions importantes se fait par le vote	3,88	1,163
L'organisation publie certains documents tels que les statuts, le rapport annuel ou le rapport financier (à l'externe)	3,72	1,205
L'organisation est libre et indépendante dans la prise des décisions de toute structure étatique (Ex : Collectivités locales)	3,53	1,139
Les bailleurs de fond ainsi que les clients ont une influence sur la décision de l'organisation	2,77	1,439
L'organisation a été créé d'une façon autonome	3,77	1,115
La finalité de l'organisation est le service rendu aux membres et à la communauté plutôt que le profit	3,92	1,150
Le but de l'organisation est non lucratif	3,96	,963
L'organisation facilite l'accès aux besoins sociaux (santé, éducation, emploi, assurance,..) aux membres et à la communauté	3,36	1,212
L'organisation améliore les conditions de vie de ses membres et sa communauté	3,19	1,119
L'organisation répartit la totalité de son excédent en fin d'exercice sur ses membres	2,40	1,215
L'organisation répartit une partie de son excédent en fin d'exercice sur ses membres	2,78	1,305
L'organisation réinvestit la totalité de son excédent en fin d'exercice (projet non lucratif)	3,60	1,259
L'organisation participe à la promotion de l'esprit de solidarité et d'entraide	4,07	,953
L'organisation forme ses membres/adhérents	3,83	,876
Les membres et les adhérents sont informés régulièrement	3,59	1,094
Les membres participent aux différentes tâches de l'organisation	3,91	,805
L'organisation s'intègre facilement avec les autres organisations	3,85	,741
L'organisation participe à la promotion de la question écologique et environnementale	3,53	1,083
L'organisation reçoit des aides et des subventions de l'Etat	3,42	1,190
L'organisation rassemble les besoins des personnes pour construire une demande collective.	3,43	1,014
L'organisation présente une offre collective : chaque membre apporte ses moyens, ses savoirs faire et ses compétences pour contribuer à la construction d'une offre collective.	3,85	,977
La propriété des moyens de production au sein de l'organisation est d'une nature collective ou solidaire.	3,59	1,108

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

Le tableau ci-dessus présente une analyse descriptive des données d'une enquête sur l'adhésion des associations algériennes aux principes de l'économie sociale. Il énumère diverses affirmations concernant les caractéristiques et les pratiques organisationnelles, accompagnées de leurs moyennes (Moy) et écarts-types (Ecart T). En général, enregistrent des :

Scores Moyens Élevés :

- "L'organisation participe à la promotion de l'esprit de solidarité et d'entraide" obtient une moyenne de 4,07, ce qui indique que cette valeur est fortement priorisée par les associations.
- "Le but de l'organisation n'est pas lucratif" à un score moyen de 3,96, montrant que la plupart des associations se considèrent comme ayant un but non lucratif.
- "L'organisation facilite l'accès aux besoins sociaux (santé, éducation, emploi, assurance) aux membres et à la communauté" avec une moyenne de 3,92 souligne le rôle crucial des associations dans l'amélioration de l'accès aux services sociaux.

Scores Moyens Modérés :

- Les affirmations comme "Les membres sont informés régulièrement" (3,59) et "Les membres participent aux différentes tâches de l'organisation" (3,91) montrent une bonne communication et participation au sein des associations.
- "Le président est élu à une durée déterminée" a une moyenne de 3,56, ce qui reflète une certaine adhésion aux principes de gouvernance démocratique.

Scores Moyens Faibles :

- "Le nombre des adhérents/membres est limité" à un score bas de 2,47, indiquant que la limitation du nombre de membres n'est pas courante.
- "L'organisation répartit la totalité de son excédent en fin d'exercice sur ses membres" avec une moyenne de 2,40 suggère que peu d'associations distribuent leurs excédents financiers directement aux membres.

Écarts-Types Élevés :

- "Les bailleurs de fonds ainsi que les clients ont une influence sur la décision de l'organisation" a un écart-type de 1,439, révélant des perceptions très variées sur l'influence externe.

- "L'organisation répartit une partie de son excédent en fin d'exercice sur ses membres" avec un écart-type de 1,305, montrant des pratiques diverses concernant la distribution des excédents.

Écarts-Types Faibles :

- Des affirmations comme "Les membres et les adhérents sont informés régulièrement" (0,876) et "Les membres participent aux différentes tâches de l'organisation" (0,805) montrent une relative unanimité sur ces points, indiquant une bonne communication et participation.

Cela dévoile que les associations algériennes montrent une forte adhésion aux valeurs de solidarité, d'entraide et de non-lucrativité, alignées avec les principes de l'économie sociale. Toutefois, des variations existent dans certaines pratiques, notamment en ce qui concerne la distribution des excédents et l'influence des bailleurs de fonds. Les résultats reflètent également une gouvernance démocratique modérée et une bonne communication interne.

Ces observations peuvent guider des recommandations pour renforcer certaines pratiques, comme la gouvernance démocratique et la distribution équitable des excédents, afin de mieux aligner les associations avec les principes de l'économie sociale.

Interprétation et discussions des résultats :

Le tableau répertorie les résultats d'une enquête évaluant le degré d'adoption des principes structurels de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) par les associations algériennes. Les données comprennent des déclarations concernant divers aspects de l'ESS, accompagnées de valeurs pour les colonnes "Initiales" et "Extraction".

Tableau 19: Qualités de représentation

	Initiales	Extraction
L'adhésion à votre organisation est volontaire	1,000	,561
Tout le monde peut devenir membre de l'organisation	1,000	,636
Le nombre des adhérents/membres est limité	1,000	,638
Les membres ont le même droit de vote (1 personne= 1 voix)	1,000	,417
Les membres de différents organes sont désignés par vote	1,000	,391
Les membres de différents organes sont désignés pour une durée déterminée.	1,000	,557
Le président est élu à une durée déterminée	1,000	,487
La prise des décisions importantes se fait par le vote	1,000	,426
L'organisation publie certains documents tels que les statuts, le rapport annuel ou le rapport financier (à l'externe)	1,000	,401
L'organisation est libre et indépendante dans la prise des décisions de toute structure étatique (Ex : Collectivités locales)	1,000	,653
Les bailleurs de fond ainsi que les clients ont une influence sur la décision de l'organisation	1,000	,125
L'organisation a été créé d'une façon autonome	1,000	,489
La finalité de l'organisation est le service rendu aux membres et à la communauté plutôt que le profit	1,000	,498
Le but de l'organisation est non lucratif	1,000	,457
L'organisation facilite l'accès aux besoins sociaux (santé, éducation, emploi, assurance,..) aux membres et à la communauté	1,000	,387
L'organisation améliore les conditions de vie de ses membres ainsi que de sa communauté	1,000	,254
L'organisation répartit la totalité de son excédent en fin d'exercice sur ses membres	1,000	,643
L'organisation répartit une partie de son excédent en fin d'exercice sur ses membres	1,000	,573
L'organisation réinvestit la totalité de son excédent en fin d'exercice (projet non lucratif)	1,000	,568
L'organisation participe à la promotion de l'esprit de solidarité et d'entraide	1,000	,444
L'organisation forme ses membres/adhérents	1,000	,571
Les membres et les adhérents sont informés régulièrement	1,000	,383
Les membres participent aux différentes tâches de l'organisation	1,000	,379
L'organisation s'intègre facilement avec les autres organisations	1,000	,602
L'organisation participe à la promotion de la question écologique et environnementale	1,000	,374
L'organisation reçoit des aides et des subventions de l'Etat	1,000	,698
L'organisation rassemble les besoins des personnes pour construire une demande collective.	1,000	,556
L'organisation présente une offre collective : chaque membre apporte ses moyens, ses savoirs faire et ses compétences pour contribuer à la construction d'une offre collective.	1,000	,462
La propriété des moyens de production au sein de l'organisation est d'une nature collective ou solidaire.	1,000	,570

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

Pour interpréter et examiner ces résultats, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

1. Colonnes Initiales et Extraction :

- La colonne « Initiales » semble représenter une valeur de référence ou un maximum de l'échelle utilisée, étant donné que toutes les valeurs sont établies à 1,000.
- Il semble que la colonne « Extraction » reflète les scores de chargement factoriel issus d'une analyse factorielle, indiquant la relation de chaque item avec le facteur latent qu'il est supposé évaluer.

2. Chargements Factoriels :

- Les scores présents dans la colonne « Extraction » reflètent l'intensité de la corrélation entre chaque déclaration et le principal facteur de l'ESS au sein des associations en Algérie.
- Des scores élevés, approchant 1, témoignent d'une association forte, alors que des scores plus bas signalent une association plus faible.

3. Interprétation des éléments :

- Les items présentant les scores de chargement factoriel les plus élevés sont vraisemblablement les principes les plus étroitement intégrés dans les pratiques des associations. Par exemple, la répartition intégrale de l'excédent en fin d'exercice aux membres par l'organisation obtient un score élevé de 0,643, ce qui indique une pratique répandue.
- Les éléments présentant des scores de chargement factoriel plus faibles, tels que « L'influence des bailleurs de fonds et des clients sur les décisions de l'organisation » avec un score de 0,125, suggèrent que ces aspects sont moins saillants au sein des associations algériennes ou moins directement liés au concept central de l'ESS.

4. Discussion :

- Les résultats pourraient mettre en lumière les caractéristiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui sont actuellement solidement ancrées au sein des associations algériennes, ainsi que celles qui pourraient nécessiter davantage d'efforts ou de promotion.

- La faible influence des bailleurs de fonds et des clients sur le processus décisionnel (obtenant le score le plus bas) pourrait être interprétée comme une forme d'indépendance positive à l'égard des influences externes, ce qui est conforme aux principes de l'ESS.

4.2.2.3. Exploration de la Variance et Optimisation des Composantes par Rotation dans l'ACP

Variance totale expliquée :

La variance totale expliquée dans ce tableau constitue un paramètre essentiel pour évaluer la pertinence de l'analyse en composantes principales (ACP). Elle indique la part de la variance des données initiales expliquée par chaque composante principale. Les colonnes présentent les valeurs propres initiales, qui indiquent la quantité de variance expliquée par chaque composante, ainsi que les pourcentages de variance expliquée et cumulée. Après rotation, les composantes deviennent plus facilement interprétables car la variance est répartie de manière à faciliter l'identification des relations entre les variables initiales et les composantes. Le tableau ci-dessous aide donc à choisir combien de composantes principales conserver pour représenter les données avec un minimum de perte d'information, tout en simplifiant l'analyse.

Tableau 20: La variance totale expliquée est représentée dans le tableau ci-dessous

Composante	Valeurs propres initiales			Sommes extraites du carré des chargements			Sommes de rotation du carré des chargements		
	Total	% variance	% cumulé	Total	% variance	% cumulé	Total	% variance	% cumulé
	1	6,256	21,572	21,572	6,256	21,572	21,572	5,865	20,223
2	3,481	12,003	33,576	3,481	12,003	33,576	2,989	10,307	30,530
3	2,344	8,083	41,659	2,344	8,083	41,659	2,891	9,970	40,500
4	2,118	7,304	48,963	2,118	7,304	48,963	2,454	8,464	48,963
5	1,683	5,804	54,767						
6	1,529	5,274	60,041						
7	1,353	4,665	64,706						
8	1,338	4,614	69,320						
9	1,084	3,739	73,059						
10	1,014	3,497	76,557						
11	,871	3,003	79,560						
12	,840	2,897	82,457						
13	,686	2,364	84,821						
14	,616	2,124	86,945						
15	,540	1,863	88,808						
16	,512	1,765	90,573						
17	,481	1,657	92,230						
18	,369	1,273	93,503						
19	,339	1,169	94,672						
20	,305	1,051	95,722						
21	,243	,840	96,562						
22	,202	,696	97,258						
23	,182	,627	97,885						
24	,157	,542	98,428						
25	,124	,428	98,856						
26	,102	,351	99,207						
27	,093	,322	99,530						
28	,075	,259	99,789						
29	,061	,211	100,000						

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

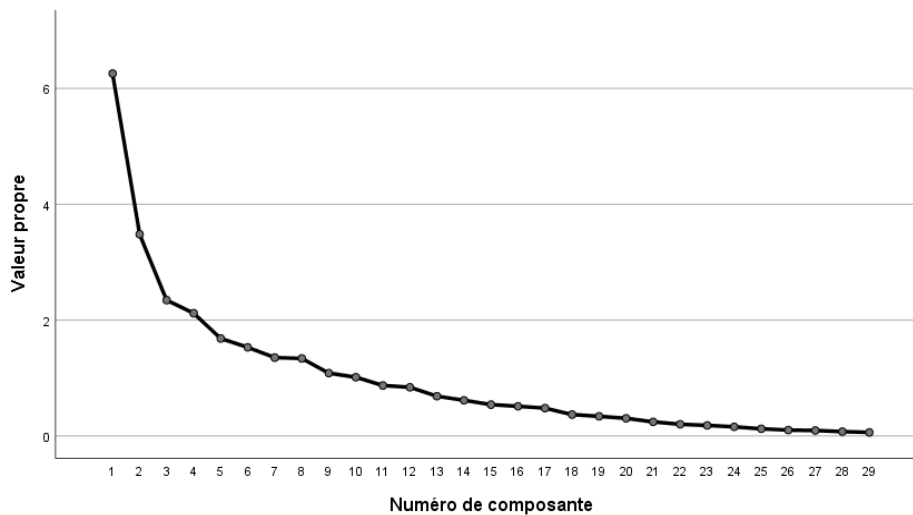
Le tableau de la variance totale expliquée montre les composantes les plus importantes :

- **Composante 1** explique 21.572% de la variance totale initialement et 20.223% après rotation.
- **Composante 2** explique 12.003% de la variance initialement et 10.307% après rotation.

- **Composante 3** explique 8.083% de la variance initialement et 9.970% après rotation.
- **Composante 4** explique 7.304% de la variance initialement et 8.464% après rotation.

Ensemble, les quatre premières composantes expliquent 48.963% de la variance totale, indiquant que près de la moitié de la variabilité dans les données peut être résumée par ces quatre composantes.

Figure 19: Tracé d'effondrement



Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

Rotation de la matrice des composantes :

Le tableau ci-dessous montre les résultats de la rotation de la matrice des composantes dans une analyse en composantes principales (ACP). Ce tableau permet de voir comment chaque variable est chargée sur chacune des composantes après rotation.

Chaque ligne du tableau représente une variable et chaque colonne représente une composante après rotation. Les valeurs dans le tableau sont des coefficients de charge qui indiquent la corrélation entre chaque variable et chaque composante.

Ces valeurs indiquent la force et la direction de la relation entre chaque variable et chaque composante. Plus le coefficient est élevé, plus la variable est fortement associée à la composante.

Tableau 21: Rotation de la matrice des composantes

	Composante			
	1	2	3	4
L'organisation reçoit des aides et des subventions de l'Etat	,769			
Le président est élu à une durée déterminée	,681			
Les membres de différents organes sont désignés pour une durée déterminée.	,633			
La prise des décisions importantes se fait par le vote	,628			
La propriété des moyens de production au sein de l'organisation est d'une nature collective ou solidaire.	,591			
Les membres de différents organes sont désignés par vote	,588			
L'organisation présente une offre collective : chaque membre apporte ses moyens, ses savoirs faire et ses compétences pour contribuer à la construction d'une offre collective.	,585			
L'organisation publie certains documents tels que les statuts, le rapport annuel ou le rapport financier (à l'externe)	,571			
L'organisation facilite l'accès aux besoins sociaux (santé, éducation, emploi, assurance,..) aux membres et à la communauté	,571			
L'organisation participe à la promotion de l'esprit de solidarité et d'entraide	,556			
La finalité de l'organisation est le service rendu aux membres et à la communauté plutôt que le profit	,550			
Les membres ont le même droit de vote (1personne= 1 voix)	,544			
Les membres et les adhérents sont informés régulièrement	,518			
Les membres participent aux différentes taches de l'organisation	,515			
L'organisation a été créé d'une façon autonome				
L'organisation s'intègre facilement avec les autres organisations		,767		
Le nombre des adhérents/membres est limité		-,726		
L'organisation participe à la promotion de la question écologique et environnementale		,575		
Tout le monde peut devenir membre de l'organisation		,570	,520	
l'organisation répartit la totalité de son excédent en fin d'exercice sur ses membres			,767	
L'organisation répartit une partie de son excédent en fin d'exercice sur ses membres			,658	
L'organisation réinvestit la totalité de son excédent en fin d'exercice (projet non lucratif)			-,578	
Le but de l'organisation est non lucratif			-,552	
L'organisation rassemble les besoins des personnes pour construire une demande collective.				
Les bailleurs de fond ainsi que les clients ont une influence sur la décision de l'organisation				
L'organisation est libre et indépendante dans la prise des décisions de toute structure étatique (Ex : Collectivités locales)				,759
L'organisation forme ses membres/adhérents				,704
L'adhésion à votre organisation est volontaire				
L'organisation améliore les conditions de vie de ses membres ainsi que de sa communauté				

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

A partir du tableau ci-dessus, on constate que :

- **Composante 1** semble être liée à la « **gouvernance et au fonctionnement démocratique** » de l'organisation, avec des variables comme "l'organisation reçoit des aides et des subventions de l'État" (0.769), "le président est élu à une durée déterminée" (0.681), et "les membres de différents organes sont désignés pour une durée déterminée" (0.633).
- **Composante 2** pourrait être liée à « **l'adhésion non limitée** », avec des variables comme "le nombre des adhérents est limité" (- 0.726) et "tout le monde peut devenir membre" (0.570).
- **Composante 3** semble refléter les aspects de « **Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus** », avec des variables comme "l'organisation répartit la totalité de son excédent en fin d'exercice sur ses membres" (0.767) et "l'organisation répartit une partie de son excédent en fin d'exercice sur ses membres" (0.658) et "Le but de l'organisation est non lucratif" (- 0.552)
- **Composante 4** pourrait se concentrer sur « **Autonomie et formation de ses membres et adhérents** », avec des variables comme "l'organisation est libre et indépendante dans la prise des décisions de toutes structure étatique (Ex : les collectivités locales" (0.759) et "l'organisation forme ses membres/adhérents" (0,704).

*Tableau 22: Matrice de transformation des composantes
(selon la Méthode de rotation : Varimax avec normalisation Kaiser)*

Composante	1	2	3	4
1	,934	,265	,100	,217
2	-,311	,576	,685	,319
3	-,121	,753	-,638	-,106
4	,127	,177	,336	-,916

Source : Élaboré par l'étudiant sur la base des résultats issus de SPSS

La matrice de transformation des composantes, ci-dessous, a été dérivée d'une analyse des composantes principales (ACP) effectuée avec une rotation Varimax et une normalisation Kaiser. Ce tableau illustre les coefficients de corrélation entre les variables initiales et les quatre composantes principales extraites. Les coefficients, également appelés charges factorielles, aident à isoler les variables les plus pertinentes pour chaque composante, rendant ainsi l'interprétation des composantes plus facile.

- **La composante 1** est associée à une corrélation exceptionnellement élevée avec la première variable (coefficient de 0,934), indiquant que cette variable est fortement indicative de cette composante. Elle peut être interprétée comme la gouvernance et plus encore la transparence dans les décisions, car ce type de variable fait généralement référence à la participation des constituants au niveau collectif de la prise de décision dans l'économie sociale. Les autres variables ici montrent des contributions faibles voire négatives, confirmant que cette composante est plutôt spécifique à une dimension unique.
- **La composante 2** présente des corrélations modérées à fortes avec la deuxième variable (0,576) et surtout la troisième variable (0,753). Il est raisonnable de supposer que cette composante est davantage centrée sur les défis d'adhésion volontaire et inclusive, et pourrait également désigner la participation des membres aux activités organisationnelles. Elle capte donc une orientation vers la solidarité. Elle traduit donc une orientation vers des valeurs de solidarité et d'ouverture.
- **La composante 3** désigne une structure plus complexe : elle montre une corrélation positive avec la deuxième variable (0,685) mais une corrélation négative avec la troisième variable (-0,638). L'incohérence entre les deux variables suggère une sorte de tension, ou peut-être un paradoxe structurel - cela pourrait être entre le raisonnement associatif et le raisonnement capitaliste. Cela peut représenter une distinction entre des modes de fonctionnement participatifs et ceux qui sont guidés par la rentabilité ou la concentration du pouvoir.
- **Le composant 4** a été dominé par une forte corrélation négative avec la quatrième variable (-0,916), ce qui indique la prévalence de cette variable exerçant une influence significative dans la direction opposée. Cela pourrait être vu comme un indicateur d'un manque d'autonomie organisationnelle ou d'une intégration insuffisante de la formation et de l'éducation au sein des activités de l'économie sociale. L'ampleur de cette valeur négative pourrait indiquer une dépendance au cadre institutionnel ou une insuffisance dans le renforcement des ressources internes. Prenant en compte du contexte algérien, la faible autonomie des organisations de l'économie sociale peut être expliquée par la dépendance de ses entités au soutien étatique. En effet, l'État joue un rôle central, voire exclusif, en tant que bailleur de fonds pour la quasi-totalité des associations.

La matrice de transformation des composantes présente une organisation en quatre dimensions : (1) gouvernance démocratique ; (2) ouverture et inclusion ; (3) tension entre adhésion associative et logiques capitalistes ; (4) autonomie organisationnelle. Ces supports permettent d'étudier les dynamiques internes au sein des organisations de l'économie sociale et de constater l'écart parfois constaté entre le discours sur les principes et la réalité de leurs mises en œuvre dans les pratiques.

L'étude de l'ACP révèle que les entités étudiées peuvent être caractérisées selon quatre dimensions principales qui correspondent aux principes fondamentaux de l'économie sociale:

- La gouvernance démocratique ;
- L'ouverture et la libre adhésion ;
- La primauté de l'humain sur le capital ;
- L'autonomie et le développement des compétences.

La structure factorielle obtenue montre que ces dimensions, bien que distinctes, ne sont pas totalement indépendantes, comme le suggèrent les valeurs non nulles dans la matrice de transformation. Cela indique que les organisations peuvent présenter simultanément plusieurs de ces caractéristiques, confirmant la complexité et la multi-dimensionnalité des modèles organisationnels étudiés.

∞ CONCLUSION GENERALE ∞



Conclusion générale

Synthèse des Contributions

La thèse a démontré que l'économie sociale, loin d'être un concept uniforme, est une construction dynamique influencée par des facteurs historiques, culturels, et politiques, en examinant ses origines, sa relation avec des contextes culturels particuliers, ainsi que sa place et sa fonction dans les politiques publiques. Une étude approfondie des aspects historiques, culturels et institutionnels de l'économie sociale a été entreprise afin d'appréhender de manière plus précise la structuration et le fonctionnement de ce secteur, notamment dans le contexte spécifique de l'Algérie. Cette synthèse globale récapitule la valeur ajoutée de la thèse et offre une réflexion sur les implications de ces résultats :

- Dans le premier chapitre, l'accent a été mis sur l'importance de retracer l'itinéraire de l'économie sociale afin de saisir ses diverses dimensions actuelles. Lorsqu'on examine l'évolution idéologique, conceptuelle, institutionnelle et théorique de l'économie sociale, il apparaît clairement que sa définition demeure complexe et en constante évolution. Cette complexité découle de la diversité des parties prenantes impliquées, ainsi que de la variété des contextes locaux et mondiaux dans lesquels elle est ancrée. En tant que phénomène social global, l'économie sociale rassemble les aspirations communes et les valeurs partagées, tout en s'ajustant aux exigences particulières de chaque société.
- Le deuxième chapitre a mis en lumière une lacune significative dans la littérature académique, à savoir le manque de considération accordée à l'interrelation entre l'Islam et l'économie sociale. Ce chapitre s'est efforcé de pallier ces lacunes en mettant en évidence les apports potentiels de l'Islam à l'économie sociale, en particulier à travers ses principes, ses valeurs et ses institutions philanthropiques telles que la Zakat, la Sadaqa et le Waqf. En mettant en lumière l'impact positif des valeurs religieuses et des pratiques associées sur les politiques publiques et les comportements sociaux, il a été observé que certaines institutions islamiques, comme les banques islamiques, mettent en œuvre des pratiques économiques non capitalistes en accord étroit avec les principes de l'économie sociale. L'Islam, considéré comme une doctrine complète, a incorporé des principes éthiques tels que la Shura (consultation), El Ihssen (philanthropie) et l'Aadl (justice), ce qui a contribué à promouvoir une gouvernance économique et sociale plus juste et efficiente. Ce chapitre a souligné le rôle

crucial de l'Islam dans la promotion de la solidarité, de la justice sociale et du bien-être communautaire grâce à ses pratiques économiques et sociales.

- Le troisième chapitre s'est concentré sur l'intégration de l'économie sociale dans les divers cadres d'intervention de l'État, en mettant en évidence les éléments clés de ce domaine, à savoir les associations, les coopératives et les mutuelles. Ce chapitre a examiné les politiques publiques et les programmes en Algérie qui ont une influence sur l'économie sociale, en analysant les interactions entre les acteurs de ce secteur et les institutions publiques. Il a examiné le rôle de l'État dans la promotion, la régulation et le soutien de l'économie sociale, ainsi que les répercussions de ces actions sur le développement et l'influence de l'économie sociale au sein de la société. Cette analyse a contribué à une meilleure compréhension du cadre institutionnel dans lequel l'économie sociale évolue en Algérie, tout en mettant en lumière les défis et les opportunités associés à l'implication de l'État dans ce domaine.

- Le quatrième et dernier chapitre de la thèse a examiné de manière approfondie un ensemble varié d'associations algériennes pour analyser leur appropriation des principes structuraux de l'économie sociale. Afin d'établir ces principes fondamentaux, une matrice regroupant les "lois" et les "projets de lois" relatifs à l'économie sociale à l'échelle mondiale a été conçue. L'accent a été placé sur les principes les plus courants, dans le but d'identifier des caractéristiques communes. Ces principes, jugés universels, forment la base fondamentale sur laquelle s'appuient plusieurs écrits portant sur l'économie sociale. L'objectif de l'étude était d'évaluer la mise en œuvre de ces principes par les organisations associatives en Algérie, qui agissent comme des entités représentatives de situations particulières.

Résultats et conclusions dérivées :

Nos conclusions valident partiellement les hypothèses émises, ce qui a des répercussions significatives sur le domaine de l'économie sociale en Algérie :

Hypothèse 1 : Gouvernance démocratique

Les résultats d'ACP témoignent en effet de l'émergence d'une première composante fortement structurée autour de la « gouvernance et du fonctionnement démocratique » à un coefficient de transformation 0,934. Cette composante récupère des variables clés tel que «le président est élu à une durée déterminée » 0,681, « la prise de décisions importantes se fait par vote » 0,628 ainsi que « les membres disposent d'un égal droit de vote » 0,544.

Cette dimension constitue la part de variance la plus élevée et contourne partiellement l'hypothèse 1, ce qui signifie que les formules, au moins, de gouvernance démocratique sont bel et bien exacerbées dans les organisations visées, même si leur mise en œuvre effective est différente.

Hypothèse 2 : Orientation vers les besoins collectifs

La composante 3 « Primauté des personnes et du travail sur le capital » valide en partie cette hypothèse par les variables « La finalité de l'organisation est le service rendu aux membres et à la collectivité plutôt que le profit » 0,550. Cependant, la structure de cette composante est complexe, car cette composante s'avère contradictoire sous l'effet d'une opposition d'association, « L'organisation a pour but le non lucratif » -0,552, mais avec les variables « L'organisation réinvestit son excédent » -0,578 et « L'organisation répartit intégralement le moins son excédent sur ses membres » 0,767. Au total, ces résultats contradictoires relativisent l'hypothèse 2 : suggérant une tension entre l'orientation sociale affichée et les pratiques de distribution des excédents, avec une préférence pour la redistribution aux membres plutôt que le réinvestissement. Ce paradoxe peut être interprété comme une forme d'appropriation opportuniste du modèle associatif, où le discours sur les besoins collectifs coexiste avec des pratiques de distribution privilégiant les intérêts personnels des membres.

Hypothèse 3 : Désintérêt pour la formation

La variable "l'organisation forme ses membres/adhérents" présente une saturation forte (0,704) sur cette composante, ce qui indique que la formation constitue bien un axe important des organisations étudiées. L'ACP démontre l'existence d'un intérêt réel pour la formation au sein des entités de l'économie sociale algérienne. Cependant, l'absence d'une composante distincte centrée sur la formation/éducation à l'économie sociale peut suggérer que cet aspect n'est pas encore pleinement structuré ou prioritaire dans la dynamique des organisations. Les résultats de l'ACP invalident partiellement donc l'hypothèse initiale d'un désintérêt pour la formation, et montrent au contraire un intérêt important à la formation caractérisant les organisations étudiées.

Hypothèse 4 : Manque d'engagement des individus dans l'économie sociale

L'engagement dans le bénévolat est limité, en grande partie en raison du manque de sollicitations adéquates et de contraintes de temps. Cependant, 3,8 % de la population déclarent ne pas être intéressés par le bénévolat. Ce faible pourcentage suggère qu'il existe un intérêt latent pour les activités bénévoles et pour les valeurs associées à l'économie sociale au sein de la population. Cela indique que, malgré les obstacles mentionnés, une certaine disposition à participer est présente. Cet intérêt est donc potentiellement sous-exploité en raison de ces contraintes externes, telles que l'absence de sollicitations actives et le manque de temps disponible.

Recommandations :

À la lumière des conclusions tirées, diverses recommandations stratégiques sont formulées en vue d'optimiser la structuration et le fonctionnement des organisations de l'économie sociale en Algérie.

Renforcement de la gouvernance démocratique :

- Mise en œuvre de réformes législatives visant à accroître la transparence et la participation démocratique au sein des organisations.
- Les mécanismes de responsabilité sont mis en place afin d'assurer une gouvernance efficace en établissant des systèmes de reddition de comptes.

Appui au développement autonome :

- Encourager l'autonomie en promouvant des politiques qui favorisent l'indépendance financière et décisionnelle des organisations.
- Faciliter la collaboration entre les organisations en favorisant le réseautage et les partenariats stratégiques à travers des plateformes de partage.

Promotion de la formation et de l'éducation :

- Les programmes de renforcement des capacités visent à concevoir des formations spécialisées destinées aux acteurs de l'économie sociale, dans le but de renforcer leurs compétences.
- Promotion des Valeurs de l'Économie Sociale : Inclure des programmes éducatifs sur l'économie sociale dans les programmes scolaires et universitaires.

Mettre en place une stratégie intégrée de sensibilisation et de soutien au bénévolat :

- Une meilleure communication ou sollicitation pourrait potentiellement augmenter le taux de participation aux activités de l'économie sociale
- Des programmes de recrutement ciblés dans les associations et de partenariat avec des entreprises pour faciliter l'engagement.

Perspectives pour les Recherches Futures

Cette étude ouvre plusieurs pistes pour des recherches futures sur l'économie sociale en Algérie, notamment :

- *Recherche sur l'Impact Social* : Évaluer l'impact social et économique des organisations de l'économie sociale sur les communautés locales pour valoriser leurs contributions.
- *Comparaisons Internationales* : Comparer les structures et les dynamiques de l'économie sociale en Algérie avec celles d'autres pays pour identifier des pratiques exemplaires et des innovations applicables.
- *Études Longitudinales* : Suivre l'évolution des pratiques de gouvernance et de gestion au fil du temps pour évaluer l'impact des réformes.

En final, la structuration de l'économie sociale en Algérie offre des opportunités ainsi que des défis majeurs. En surmontant les défis actuels et en tirant parti des atouts du secteur, l'économie sociale a le potentiel de devenir un catalyseur majeur du développement territorial. Il est essentiel que les décideurs politiques, les professionnels et les communautés travaillent ensemble afin de mettre en place un cadre favorable au développement de ce secteur crucial. En effet, le développement futur de l'économie sociale en Algérie dépend de manière cruciale d'un engagement partagé visant à consolider ses bases démocratiques, à encourager ses initiatives indépendantes, et à reconnaître ses apports au bien-être de la société.

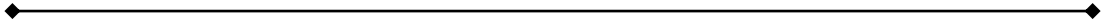
Il est important de souligner l'inadéquation des terminologies et des concepts de l'approche francophone de l'économie sociale et solidaire au contexte culturel et socio-économique spécifique de l'Algérie.

Le terme "Économie sociale et solidaire", largement répandu dans les pays francophones, ne s'adapte pas pleinement au contexte spécifique de l'Algérie. Il serait plus approprié d'opter pour l'approche du tiers secteur ou des Organisations à but non lucratif (NPO), qui est mieux adaptée à la réalité arabo-musulmane en Algérie, tout comme elle est mise en œuvre dans les pays du Golfe et aux États-Unis.

Cette orientation vers l'approche des organisations à but non lucratif (NPO) permettrait également de valoriser la philanthropie, qui occupe une place centrale dans le soutien aux initiatives communautaires et au développement social en Algérie. En incluant des initiatives philanthropiques, cette méthode pourrait encourager la collaboration entre les entités privées, les associations et les entités publiques, ce qui renforcerait l'implication et la mobilisation des ressources en faveur de l'intérêt général.

En résumé, en s'inspirant des modèles du NPO et de la philanthropie, l'Algérie pourrait améliorer sa réponse à ses besoins particuliers et promouvoir les initiatives locales, tout en s'engageant dans une démarche de développement durable et inclusif.

∞ BIBLIOGRAPHIE ∞



Bibliographie

- Abdallah, T. (2018). L'investissement intégré des fonds waqf: une approche sociale. *18th year, No.34, Shabban 1349 / May 2018*, 65-85.
- Acosta, A. (2018). *Le Buen Vivir: Pour imaginer d'autres mondes*: Les Éditions Utopia.
- Adam, T. (2019). From Madrasa to College: The Islamic Influence in the Birth of the Christian Foundation. *Endowment Studies*, 3(2), 67-89. doi:<https://doi.org/10.1163/24685968-00302002>
- Ahmed-Zaid, M. (2018). *L'ESS en Algérie: Réalités sociétales et vision prospective*. Paper presented at the L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :Une réalité algérienne et mondiale, Alger.
- Ahmed-Zaïd, M., & Al., e. (2013). *L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir? Algérie, Maroc, Tunisie: monographies nationales*. Retrieved from
- Ali-Karamali, S. (2020). *Demystifying Shariah: What It Is, How It Works, and Why It's Not Taking Over Our Country*: Beacon Press.
- Ali, I. B. (2009). Waqf: A sustainable development institution for Muslim communities. *Takaful T&T Friendly Society, Trinidad and Tobago*, available at www.takafultt.org.
- Anheier, H., & Salamon, L. (2006). The nonprofit sector in comparative perspective. *The nonprofit sector: A research handbook*, 89-114.
- Anheier, H. K. (2010). Social Origins Theory. In H. K. Anheier & S. Toepler (Eds.), *International Encyclopedia of Civil Society* (pp. 1445-1452). New York, NY: Springer US.
- Archambault, É. (2012). Diversité et fragilité des associations en Europe. [Diversity and Weaknesses of Associations in Europe]. *Informations sociales*, 172(4), 20-28. doi:10.3917/inso.172.0020
- Archambault, É. (2017). Associations et pouvoirs publics : vers une convergence des modèles en Europe. [Non profit organizations and government: Toward a convergence of relationship patterns in Europe]. *Revue française d'administration publique*, 163(3), 477-490. doi:10.3917/rfap.163.0477
- Ariff, M. (1991). *The Islamic voluntary sector in Southeast Asia: Islam and the economic development of Southeast Asia*: Institute of Southeast Asian Studies.
- Assogba, Y. (2004). *Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire: le défi éthique du développement et de la renaissance de l'Afrique noire*: Presses de l'Université Laval.
- Audigier, M. (2014). *L'économie sociale d'hier à aujourd'hui*. Paris: Ellipses.
- Bacq, S., & Janssen, F. (2008). *Définition de l'entrepreneuriat social: revue de la littérature sur base des critères géographique et thématique*.

- Baranzini, R., & Swaton, S. (2013). *L'économie sociale de Walras: reconstruction d'un syntagme trompeur*. Paper presented at the ADDES, 25^{ème} colloque, "L'économie sociale dans le mouvement des idées", Paris, 22 octobre 2013.
- Belabes, A. (2020). Le waqf comme héritage commun de l'humanité. *20*, 16-29.
- Ben-Ner, A. (1986). Nonprofit organizations: Why do they exist in market economies. *The economics of nonprofit institutions: Studies in structure and policy*, *1*, 94-113.
- Ben-Ner, A., & Hoomissen, T. V. (1991). NONPROFIT ORGANIZATIONS IN THE MIXED ECONOMY. *Annals of Public and Cooperative Economics*, *62*, 519-550.
- Ben-Ner, A., & Van Hoomissen, T. (1991). NONPROFIT ORGANIZATIONS IN THE MIXED ECONOMY. *Annals of Public and Cooperative Economics*, *62*(4), 519-550. doi:10.1111/j.1467-8292.1991.tb01366.x
- Benbekhti, O., & Haouari, A. (2008). *Etude socio-economique et antropologique Ain El Kerma et Benfriha des communes*. Retrieved from Oran:
- Bendimerad, S., Chibani, A., & Boussafi, K. (2019). The associative boom in Algeria: Reality or democratic illusion? [Boom associatif en Algérie : réalité ou illusion démocratique ?]. *RECMA*, *354*(4), 42-57. Retrieved from https://www.cairn-int.info/article-E_RECMA_354_0042--the-associative-boom-in-algeria.htm
- https://www.cairn-int.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=E_RECMA_354_0042
- Bendjelid, A. (1997). Anthropologie d'un nouvel espace habité : enjeux fonciers et spatialités des classes moyennes à Oran et sa banlieue (Algérie). *Insaniyat*, *2*, 5-26.
- Benkada, S. (2004). La revendication des libertés publiques dans le discours politique du nationalisme algérien et de l'anticolonialisme français (1919-1954). *Insaniyat*, *25-26*, 179-199.
- Bessaoud, O. (2008). Les organisations rurales au Maghreb. Leur rôle dans le développement : un essai d'évaluation. [Rural Organizations in the Maghreb]. *Économie rurale*, *303-304-305*(1), 8-21. doi:10.4000/economierurale.487
- Bestani, A., Djelti, S., & Faouzi, T. (2016, Du 22 au 25 novembre 2016). *Zakat ... l'émergence d'une finance alternative*. Paper presented at the La XV^e Conférence Annuelle Internationale INTI « Économie Sociale et Solidaire dans les territoires », Charleroi et Liège, Belgique.
- Bidet, E. (1996). *L'économie sociale*. Paris: Marabout.
- Bidet, É. (2018). ÉCONOMIE SOCIALE *Encyclopædia Universalis*
- Retrieved from <http://www.universalis.fr/encyclopedie/economie-sociale/>
- Bord, C. (2008). *L'économie sociale, l'autre modèle: L'encyclopédie du socialisme*.

- Borzaga, C., & Defourny, J. (2004). *The emergence of social enterprise* (Vol. 4): Psychology Press.
- Bouchard, M. (2008). L'évaluation de l'économie sociale et solidaire: une perspective critique et internationale. *Économie Et Solidarités*.
- Bouchard, M. (2012). « Économie sociale ». In *dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*.
- Bouchard, M., Bourque, G., Lévesque, B., & Desjardins, É. (2001). L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général. *Cahiers de recherche sociologique*, 31. doi:10.7202/1002235ar
- Bouchard, M., Ferraton, C., & Michaud, V. (2008). First Steps of an Information System on Social Economy Organizations: Qualifying the Organizations. *Estudios de Economía Aplicada*, 26, 7-24.
- Bouchard, M. J., Bouchard, M., Ferraton, C., Michaud, V., & Leclerc, P. (2006). *Base de données sur les organisations d'économie sociale, les critères de qualification des organisations*: Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Université de Montréal.
- Bouchard, M. J., Cruz Filho, P., & Zerdani, T. (2015). Social Enterprise in Quebec: Understanding Their "Institutional Footprint". *Canadian journal of nonprofit and social economy research*, 6(1).
- Bouchard, M. J., St-Denis, M., & Cruz Filho, P. (2011). *Cadre conceptuel pour définir la population statistique de l'économie sociale au Québec*. Montréal: Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Université du Québec à Montréal.
- Boukella, M. (1998). Restructuration industrielle et développement : le cas des industries agro-alimentaires en Algérie. *Cahiers du CREAD : revue trimestrielle* . -, 51-72.
- Brown, R., & Holloway, R. (2006). Islamic philanthropy and the evolution of social entrepreneurship in south east Asia. In.
- Cajee, Z. (2008). *The revival of waqf in Muslim communities: Implementation of the recommendations of the international waqf conference South Africa*. Paper presented at the Cape Town, Conference proceedings, International conference on waqf and Islamic civilization.
- Calame, P., & Ziaka, Y. (2015). Les biens communs et l'éthique de la responsabilité. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 17(2).
- Castelao Caruana, M. E., & Srnec, C. C. (2013). Public Policies Addressed to the Social and Solidarity Economy in South America. Toward a New Model? *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 24(3), 713-732. doi:10.1007/s11266-012-9276-y
- Chapra, M. U. (1992). *Islam and the economic challenge*: International Institute of Islamic Thought (IIIT).

- Collette, C., & Pigé, B. (2008). *Économie sociale et solidaire: Gouvernance et contrôle*: Dunod.
- Comeau, Y., Favreau, L., & Lévesque, B. (2001). *Emploi, Économie Sociale et Développement Local: Les Nouvelles Filières*: Presses de l'Université du Québec.
- COMMISSION-EUROPÉENNE. (2011). *Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*. Retrieved from
- Cruz, P. R. (2016). *Le positionnement stratégique dans l'économie sociale*: Université du Québec à Montréal.
- D'Amours, M. (2007). *L'économie sociale au Québec : cadre théorique, histoire, réalités et défis*. Montréal: Éditions Saint-Martin.
- D'Amours, M., & Malo, M.-C. (1999). Modèle québécois d'économie sociale : reconfiguration du modèle de Desroche. *Cahiers du CRISES*.
- Dancause, L., & Morin, R. (2011). GOUVERNANCE ET COMPOSANTE ASSOCIATIVE DE L'ECONOMIE SOCIALE Un partenariat État-société civile. *L'économie sociale, vecteur d'innovation: l'expérience du Québec*, 89.
- Dart, R. (2004). The legitimacy of social enterprise. *Nonprofit Management and Leadership*, 14(4), 411-424.
- Dees, J. G. (1998). Enterprising nonprofits. *Harvard Business Review*, 76, 55+.
- Defourny, J., Develtere, P., & Bénédicte, F. (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles: De Boeck.
- Defourny, J., & Monzón.Campos, J. L. (1992). *Economie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique. The third sector: Cooperative, Mutuel and Nonprofit Organizations*. Bruxelles: De Boeck.
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2006). Defining social enterprise. *Social enterprise: At the crossroads of market, public policies and civil society*, 7, 3-27.
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2010). Conceptions of social enterprise and social entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and divergences. *Journal of social entrepreneurship*, 1(1), 32-53.
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2011). Approches européennes et américaines de l'entreprise social : une perspective comparative. *Revue internationale de l'économie sociale*(319), 18-35. doi:<https://doi.org/10.7202/1020805ar>
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2017). *Économie sociale et solidaire: Socioéconomie du 3e secteur*. Bruxelles: De Boeck.

- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire: s'associer pour entreprendre autrement*: Syros.
- Deneulin, S. (2012). Justice and deliberation about the good life: The contribution of Latin American buen vivir social movements to the idea of justice. *University of Bath Centre for Development Studies Working Paper*(17).
- Derras, O. (1999). Le fait associatif en Algérie. Le cas d'Oran. *Insaniyat*, 8.
- Deschêne, G. (1998). Associations coopératives et institutions similaires au XIXe siècle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29(4), 539.
- Desroche, H. (1983). *Pour un traité d'économie sociale*: Coopérative d'information et d'édition mutualiste.
- Djegloul, A. (1989). Les Risques de la société à deux vitesses. Fin du populisme en Algérie *Le monde diplomatique*, 418.
- Dragan, A. (2016). *Emergence and structuring of the social and solidarity economy in Romania*. Université d'Angers, Retrieved from <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01482314>
- Drapéri, J.-F. (2014). *Comprendre l'économie sociale: Fondements et enjeux* (2 ed.): Dunod.
- Duflot, C. (2020). 2020-2030 : vers une décennie d'accroissement des inégalités ? [2020-2030: A new decade of inequalities?]. *Revue internationale et stratégique*, 118(2), 117-125. doi:10.3917/ris.118.0117
- Dunmore, T., & Donaldson, A. (2015). *Encyclopedia of the FIFA World Cup*: Rowman & Littlefield Publishers.
- Efendic, V., & Bisić, M. (2020). Potentials of Waqfs from a Socio-Economic Perspective: The Case of Bosnia and Herzegovina. In *Islamic Finance Practices* (pp. 77-110): Springer.
- El Ayadi, M. (2007). *L'Islam au quotidien enquête sur les valeurs et les pratiques religieuses au Maroc* (H. Rachik & M. Tozy Eds.). Casablanca: Editions Prologues.
- ElKettani. (1997). *L'impact de la zakat sur le développement*. Paper presented at the La Zakat et le Waqf: Aspects historiques, juridiques, institutionnels et économiques, Bénin.
- Eme, B., & Laville, J.-L. (1994). Cohésion sociale et emploi, Collection Sociologie économique. In *Nouvelles pratiques sociales* (Vol. 8, pp. 203-206). Paris
- Desclée de Brouwer.
- Emerson, J. (2006). Moving ahead together: Implications of a blended value framework for the future of social entrepreneurship. *Social entrepreneurship: New paradigms of sustainable social change*, 391-406.

- Enjolras, B. (1994). Vers une théorie socio-économique de l'association: l'apport de la théorie des conventions. *Revue des études coopératives, associatives et mutualistes*, 48, 93-106.
- Enjolras, B. (2000). Coordination failure, property rights and non-profit organizations. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 71, 347-374. doi:10.1111/1467-8292.00145
- Espagne, F. (2008). *Economie sociale et solidaire : histoire et valeurs*. Paper presented at the Forum régional de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes, Lyon.
- Evers, A., & Laville, J.-L. (2004). Defining the third sector in Europe. In *The Third Sector in Europe*: Edward Elgar Publishing.
- Fallon, V. s. J. (1923). *Principes d'économie sociale* (C. BEYAERT Ed. Pont., Bruges ed.).
- Fama, E. F., & Jensen, M. C. (1983). Separation of Ownership and Control. *The Journal of Law & Economics*, 26(2), 301-325. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/725104>
- Favreau, L. (2008). *Mouvement coopératif et développement des communautés dans les pays du Sud : étude exploratoire de l'Alliance coopérative internationale (ACI)*. [Gatineau]: ARUC-ISDC : CRDC.
- Ferguson, G. (2018). The Social Economy in Bolivia: Indigeneity, Solidarity, and Alternatives to Capitalism. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 29(6), 1233-1243. doi:10.1007/s11266-018-0013-z
- Gendron, C. (2001). Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques. *revue POUR*, 172, 175-181.
- Gerlach, M. (2019). The Concept of "Buen Vivir" and the Social Work Profession. *Journal of Human Rights and Social Work*, 4(2), 116-118.
- Godelier, M. (2009). *Au fondement des sociétés humaines: ce que nous apprend l'anthropologie*: Albin Michel.
- Gregory, D., & Anderson, B. (2006). Framing a theory of social entrepreneurship: Building on two schools of practice and thought. *Research on social entrepreneurship*, 39-66.
- Gueslin, A. (1987). *L'invention de l'économie sociale: le XIXe siècle français*: Économica.
- Guyot-Jeannin, A. (2000). *Aux sources de la droite: pour en finir avec les clichés*: Age d'homme.
- Hansmann, H. B. (1980). The Role of Nonprofit Enterprise. *The Yale Law Journal*, 89(5), 835-901. doi:10.2307/796089
- Hasan, S. (2006). Muslim Philanthropy and Social Security: Prospects, Practices, and Pitfalls. A paper presented at the 6th ISTR Biennial Conference held in Bangkok-9-12 July 2006. URL: <https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm>.

- Heitzmann, K. (2010). *Poverty relief in a mixed economy: theory of and evidence for the (changing) role of public and nonprofit actors in coping with income poverty*: Peter Lang.
- Hirsch, M. (2015). Early Islam & the Birth of Capitalism by Benedikt Koehler. [Early Islam and the Birth of Capitalism, Koehler, Benedikt]. *International Social Science Review*, 90(2), 1-2. Retrieved from <https://www.jstor.org/stable/intesociocierevi.90.2.11>
- Islahi, A. A. (1992). Provision of public goods: role of the voluntary sector (waqf) in Islamic history. *Financing Development*.
- Izarouken, A. (2014). Le mouvement associatif en Algérie: histoire et réalités actuelles. *Réseau des démocrates*.
- James, E. (1987). The nonprofit sector in comparative perspective. *The nonprofit sector: A research handbook*, 1, 397-415.
- James, E. (2003). Commercialism and the mission of nonprofits. *Society*, 40(4), 29-35.
- Jeanet, T. (2016). *Économie sociale : la solidarité au défi de l'efficacité*. Paris: la Documentation française.
- Jeanet, T., & Verdier, R. (1984). *L'économie sociale*: CIEM.
- Jetté, C., & Lévesque, B. (2000). *Economie sociale et transformation de l'Etat-providence dans le domaine de la santé et du bien-être: Une recension des écrits (1990-2000)*: PUQ.
- Joyal, A., Lévesque, B. t., & Chouinard, O. (1989). *L'autre économie : une économie alternative? : actes du 8e Colloque annuel de l'Association d'économie politique (AEP) tenu à l'Université du Québec à Montréal les 21 et 22 octobre 1988*.
- Kahf, M. (1998). al-Waqf fi al-Mujtama 'al-Islami al-Mu 'asir. *Qatar: Markaz al-Buhuth wa al-Dirasat*, 21.
- Kahf, M. (2003). *The role of waqf in improving the ummah welfare*. Paper presented at the International Seminar on Waqf as a Private Legal Body.
- Kearney, M. (2004). Définir l'économie sociale au Québec : l'apport de Desroche, Vienney, Defourny et Laville. *Cahiers du CRISES*.
- Khan, M. F. (1997). Social dimensions of Islamic banks in theory and practice. *Islamic Research and Training Institute, Islamic Development Bank, manuscript*.
- Klein, J.-L. (2011). Territoire et développement. *Sciences du territoire: Perspectives québécoises*, 10, 315.
- Kuran, T. (2001). The provision of public goods under Islamic law: Origins, impact, and limitations of the waqf system. *Law and Society Review*, 841-898.
- Lacanaud, E. (1900). *L'Algérie au point de vue de l'économie sociale*: Alger-Mustapha.

- Lacroix, G., & Slitine, R. (2016). *L'économie sociale et solidaire*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Lainé, A. (2015). *Coopération et Management: l'exemple des Sociétés COopératives et Participatives (SCOP)*.
- Laminou, A., & Chakir, A. (2021). Waqf Crowdfunding: Proposition d'un modèle alternatif d'inclusion sociale dans le contexte marocain. *Recherches et Applications en Finance Islamique (RAFI)*, 5(1), 72-89.
- Laville, C. (2006). Dictionnaire de l'autre économie. *Interventions Économiques*. doi:10.4000/interventionseconomiques.835
- Laville, J.-L. (2010). *Politique de l'association*. Paris: Le Seuil.
- Laville, J.-L. (2011). *Agir à gauche: l'économie sociale et solidaire; suivi de Propositions pour une politique en faveur de l'économie sociale et solidaire*: Desclée de Brouwer.
- Levesque, B. (2009). Les relations internationales de l'économie sociale au Québec sur plus d'un siècle et demi (1840-2008). *Globe, Revue internationale* Vol 12(1).
- Lévesque, B. (2003). Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics: vers un nouveau paradigme de l'État. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 74(4), 489-514.
- Lévesque, B., & Coté, D. (1995). Le changement des principes coopératifs à l'heure de la mondialisation: à la recherche d'une méthodologie. *Coopératives, marchés, principes coopératifs*, 1-14.
- Lévesque, B., & Mendell, M. (1999). L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche. *Lien social et Politiques*(41), 105-118.
- Lévesque, B., & Ninacs, W. A. (1997). *L'économie sociale au Canada: L'expérience québécoise*. Paper presented at the Document de réflexion pour le colloque Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale organisé par l'OCDE, tenu à Montréal les.
- Lévesque, B., & Thiry, B. (2008). Conclusions. Concurrence et partenariat, deux vecteurs de la reconfiguration des nouveaux régimes de la gouvernance des services sociaux et de santé. *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé*, 227-261.
- Lewis, J. (1999). Reviewing the relationship between the voluntary sector and the state in Britain in the 1990s. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 10, 255-270.
- Lewis, M. (2006). Mapping the social economy in BC and Alberta: Towards a strategic approach.
- Liverani, A. (2010). *Civil Society in Algeria: the Political Functions of Associational Life*.

- Lyons, M. (1993). The history of non-profit organisations in Australia as a test of some recent non-profit theory. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 4(3), 301-325. doi:10.1007/BF01398151
- Macías Ruano, A. J., Milán-García, J., Marruecos Rumí, M. E., & De Pablo Valenciano, J. (2021). Scientific Production on the Social Economy: A Review of Worldwide Research. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 32(5), 925-943. doi:10.1007/s11266-021-00361-7
- MAREE, M. (2007). Economie Sociale ET Renouveau Coopératif: Définition, Financement, Enjeux. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 55(1), 3–148.
- McMurtry, J. (2010). Introducing the social economy in theory and practice. *Living economics: Canadian perspectives on the social economy, co-operatives, and community economic development*, 1-34.
- Mebarki, B., Mokdad, M., Semmani, M., & Mokdad, I. (2021, 2021//). *Ergonomics Intervention Program to Train Water Measurers (Al-Kayyals) for Work at Foggara Irrigation System in Algeria*. Paper presented at the Proceedings of the 21st Congress of the International Ergonomics Association (IEA 2021), Cham.
- Mendell, M. (2009). The three pillars of the social economy: the Quebec experience. *The social economy*, 176-207.
- Mertens, S. (1999). Nonprofit organizations and social economy: two ways of understanding the third sector. *Annals of Public & Cooperative Economics*, 70(03), 501-521.
- Mihoubi, N. (2015). Transformation du mouvement associatif en Algérie depuis 1989 : les voies de la professionnalisation. *Insaniyat*.
- Minot, D. (2019). *À quoi sert la philanthropie ? : Richesse privée, action publique ou mobilisation citoyenne*: Éditions Charles Léopold Mayer.
- Mohammad, F. A. L. I., & Hasan, F. M. (2011). *Les dix compagnons promis du Paradis*: : Dar Al Kotob Al Ilmiyah دار الكتب العلمية.
- Mokhtari, F., & Aitziane, K. (2008). *Emergence des pratiques sociales et solidaires: Défis et espoirs de l'économie sociale et solidaire dans les pays arabes* Paper presented at the VIIIemes Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Barcelone : Espagne.
- Monzón, J. L., & Chaves, A. R. (2012). L'économie sociale dans l'Union européenne. 129 p.
- Moore, B. (1966). *Social Origins of Dictatorship and Democracy: Lord and Peasant in the Making of the Modern World*: Beacon Press.

- Moulaert, F., & Ailenei, O. (2005). Social Economy, Third Sector and Solidarity Relations: A Conceptual Synthesis from History to Present. *Urban Studies*, 42(11), 2037-2053. doi:10.1080/00420980500279794
- Münkner, H. H., Madjedje, E., & Entwicklung, D. S. f. I. (1993). *Guide pour la gestion appropriée des coopératives de petits exploitants agricoles (GACOPEA) en Afrique francophone*: Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung.
- Nations-Unies. (2006). *Manuel sur les Institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale de l'ONU* (Vol. 91). New York: Publication des nations Unies.
- Nelson, R., & Krashinsky, M. (1973). Two Major Issues of Public Policy: Public Policy and Organization of Supply. " in R. Nelson and D. Young, eds., *Public Policy for Day Care of Young Children*, Lexington, MA: D.C. Heath and C.
- Noguès, H. (2019). Entreprises sociales et entrepreneuriat social : émergence et enjeux de nouveaux modèles. [Social enterprises and social entrepreneurship: New models and issues]. *RECMA*, 353(3), 106-123. doi:10.3917/recma.353.0106
- Nyssens, M., & Petrella, F. (2015). ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées. *Revue Française de Socio-Économie*, 15(1), 117-134. doi:10.3917/rfse.015.0117
- Ott, J. S., & Dicke, L. A. (2016). *The nature of the nonprofit sector*.
- Pearce, J., & Kay, A. (2003). *Social enterprise in anytown*: Calouste Gulbenkian Foundation.
- Persais, É. (2017). L'Entreprise Sociale et Solidaire, ou la nécessité de changer de paradigme. *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 128(2), 92. Retrieved from <http://www.cairn.info/revue-gerer-et-comprendre-2017-2-page-79.htm>
- Petrella, F., & Richez-Battesti, N. (2014). Social entrepreneur, social entrepreneurship and social enterprise: semantics and controversies. *Journal of Innovation Economics & Management*, 14(2), 143-156. doi:10.3917/jie.014.0143
- Quarter, J., Mook, L., & Armstrong, A. (2017). *Understanding the social economy: A Canadian perspective*: University of Toronto Press.
- Reed, P., Howe, V. . (1999). *Définition et classification du secteur sans but lucratif*. Retrieved from Ottawa, Statistique Canada.:
- Restakis, J. (2023). Defining the Social Economy -The BC Context.
- Rose-Ackerman, S. (1996). Altruism, nonprofits, and economic theory. *Journal of economic literature*, 34(2), 701-728.
- Salamon, L. M. (1987). Of Market Failure, Voluntary Failure, and Third-Party Government: Toward a Theory of Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare State. *Journal of Voluntary Action Research*, 16(1-2), 29-49. doi:10.1177/089976408701600104

- Salamon, L. M., & Sokolowski, S. W. (2004). *Global civil society. Volume 2, Volume 2*. Bloomfield, Conn.: Kumarian.
- Salarzahi, H., Armesh, H., & Nikbin, D. (2010). Waqf as a social entrepreneurship model in Islam. *International Journal of Business and Management*, 5(7), 179.
- Savitz, A. (2013). *The triple bottom line: how today's best-run companies are achieving economic, social and environmental success-and how you can too*: John Wiley & Sons.
- Skloot, E. (1987). Enterprise and commerce in nonprofit organizations. *The nonprofit sector: A research handbook*, 380-393.
- Steinberg, R., & Powell, W. (2006). Economic Theories of Nonprofit Organizations. In *The Nonprofit Sector* (pp. 117-139): Yale University Press.
- Swyngedouw, E. (2005). Governance innovation and the citizen: The Janus face of governance-beyond-the-state. *Urban Studies*, 42(11), 1991-2006.
- Tcherkézoff, S. (2015). *MAUSS À SAMOA: Le holisme sociologique et l'esprit du don polynésien*. Marseille: pacific-credo Publications.
- Thiru, Y. (2015). *Social enterprise in the United States: Socioeconomic roles of certain types of social enterprise*. Retrieved from
- Tremblay, C. (2023). Advancing the Social Economy for Socioeconomic Development: International perspectives.
- Vaillancourt, Y. (2009). *L'économie sociale au Québec et au Canada: configurations historiques et enjeux actuels*: Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Université du Québec à Montréal.
- Vaillancourt, Y. (2011). *Le modèle québécois de politique sociale, hier et aujourd'hui*: desLibris.
- Vaillancourt, Y., Tremblay, L., & Stilitz, S. A. (2002). Social economy: Health and welfare in four Canadian provinces. (*No Title*).
- Valentinov, V. (2008). The Economics of Nonprofit Organization: In Search of an Integrative Theory. *Journal of Economic Issues*, 42, 745-761. doi:10.1080/00213624.2008.11507177
- van Dam, P. (2018). Attracted and repelled: Transnational relations between civil society and the state in the history of the fair trade movement since the 1960s. In *Shaping the International Relations of the Netherlands, 1815–2000* (pp. 183-200): Routledge.
- Van Til, J. (2009). A Paradigm Shift in Third Sector Theory and Practice: Refreshing the Wellsprings of Democratic Capacity. *American Behavioral Scientist*, 52(7), 1069-1081. doi:10.1177/0002764208327675
- Vienney, C. (1980). *Socio-économie des organisations cooperatives*.

- Vienney, C. (1994). *L'économie sociale*. Paris: La Découverte.
- Walljasper, J. (2007). *The great neighborhood book: A do-it-yourself guide to placemaking*: New society publishers.
- Weisbrod, B. (1988). *The Nonprofit Economy*. *Bibliovault OAI Repository, the University of Chicago Press*.
- Weisbrod, B. A. (1977). *The Voluntary Nonprofit Sector: An Economic Analysis*: Lexington Books.
- Wolch, J. R. (1993). *The shadow state: Government and voluntary sector in transition*. New York: Foundation Center, 1990. 286 pp. \$14.95 paper. *Nonprofit Management and Leadership*, 3(3), 321-325. doi:<https://doi.org/10.1002/nml.4130030310>
- Yalawae, A., Tahir, I. M., UDM, U., & Campus, K. (2003). *The Role of Islamic Institution in Achieving Equality and Human Development: Waqf or Endowment*. *Universiti Darul Iman Malaysia (UDM)*.
- Young, D. R. (2013). *If not for profit, for what? : (1983 Print Edition)* Lexington Books.
- Young, D. R., & Salamon, L. M. (2002). *The state of nonprofit America*. In: London. Brookings Institutional Press.
- Yunus, M. (2011). *Pour une économie plus humaine*: JC Lattès.

∞ ANNEXES ∞



Questionnaire : Items, variables et questions

Principes (items)	Indicateurs (variables)	Questions
1 Adhésion volontaire	Conditions d'adhésion Pourvoir devenir membre Limitation dans l'adhésion	L'adhésion à votre organisation est-elle volontaire ? Est-ce que tout le monde peut devenir membre de l'organisation ? Est-ce que le nombre des adhérents/membres est limité ?
2 Administration démocratique	Droit de vote des membres Désignation des membres des différents organes Responsabilité par roulement Présidence exercée par roulement Prise des décisions importante Fréquence des réunions Transparence	Les membres ont le même droit de vote (1 personne= 1 voix) ? Les membres de différents organes sont désignés par vote ? Les membres de différents organes sont désignés pour une durée déterminée ? Le président est élu à une durée déterminée La prise des décisions importantes se fait-elle par le vote ? Quelle est la fréquence d'organisation des réunions tenues ? Publiez-vous certains documents tels que les statuts, le rapport annuel ou le rapport financier (à l'externe)
3 Autonomie de gestion	Autonomie dans la prise des décisions Autonomie vis-à-vis les clients et les bailleurs de fond Autonomie dans la création de l'organisation	L'organisation est libre et indépendante dans la prise des décisions de toute structure étatique (ex : Collectivité locale) Les bailleurs de fond ainsi que les clients ont une influence sur la décision ? L'organisation a été créée d'une façon autonome
4 finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit	Primauté du projet (collectif) sur les intérêts particuliers (profit)	La finalité de l'organisation est le service rendu au membre et à la communauté plutôt que le profit Le but de l'organisation est-il non lucratif ? L'organisation facilite l'accès aux besoins socio (santé, éducation, emploi, assurance,...) L'organisation améliore les conditions de vie de ses membres ainsi que dans son environnement
5 primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.	La répartition de la totalité de l'excédent en fin d'exercice La répartition d'une partie de l'excédent en fin d'exercice (Lucrativité limitée)	L'organisation répartit la totalité de son excédent en fin d'exercice sur ses membres L'organisation répartit une partie de son excédent en fin d'exercice sur ses membres
6 Esprit de solidarité et d'entraide	Le réinvestissement de la totalité de l'excédent en fin d'exercice Promotion de l'esprit de solidarité et d'entraide.	L'organisation réinvestit la totalité de son excédent en fin d'exercice (projet non lucratif) L'organisation participe à la promotion de l'esprit de solidarité et d'entraide
7 Formation et information pour ses membres	Information régulière des membres Formation des membres/adhérents	Les membres et les adhérents sont-ils régulièrement informés
8 Participation des membres	Adoption d'un management participatif	L'organisation organise-elle des sessions de formation à ses membres/Adhérents Les membres participent aux différentes tâches de l'organisation

9	Intégration avec d'autres organisations	Coopération	L'organisation s'intègre facilement avec les autres organisations
10	Prise en compte de la question écologique	Promotion de la question écologique	L'organisation participe à la promotion de la question écologique et environnementale
11	Ressources financières composées	Participation de l'Etat dans le financement de l'organisation	L'organisation reçoit des aides et des subventions de l'Etat
12	Mutualisation des offres et des besoins	Construction collectives de la demande	L'organisation rassemble les besoins des personnes pour construire une demande collective.
		Construction collectives de l'offre	L'organisation présente une offre collective : chaque membre apporte ses moyens, ses savoirs faire, ses compétences pour contribuer à la construction d'une offre collective.
13	Propriété associative et solidaire des moyens de production.	Nature de la propriété au sein de l'organisation	La propriété des moyens de production au sein de l'organisation est d'une nature collective ou solidaire.

Questionnaire

Enquête auprès des associations, coopératives, mutuelles et fondations

1. Quel est le statut de votre organisation ?

- Association
- Fondation
- Coopérative
- Autre :
- Mutuelle

2. Quelle est sa date de création : / / (Jour/Mois/Année)

3. Ou se trouve le siège de votre organisation ? (Commune / Wilaya)...../.....

4. Précisez votre secteur d'activité ?

- Agriculture
- Tourisme
- Formation & éducation
- Industrie
- Finance
- Commerce
- Consommation
- Religion
- Environnement
- Sport
- Culture
- Caritative
- Assurance
- Autre :

5. Combien sont les membres fondateurs (à la création) de votre organisation ?

6. Combien sont les adhérents dans votre organisation?

7. Votre organisation, engage-t-elle des employés permanents (rémunérés) ?

- Oui Si oui, combien.....
- Non

8. Votre organisation, engage-t-elle des employés saisonniers (rémunérés) ?

- Oui Si oui, combien.....
- Non

9. Pour quelles raisons votre organisation a été créé ?

.....
.....
.....

10. Avez-vous entendu parler de « l'économie sociale » ?

- Oui Si oui, Comment :
- Non

11. Quels sont les sources de revenus de votre organisation ?

- Subventions
- Dons
- Ventes
- Cotisations annuelles des membres
- Autres :

12. Veuillez cocher (X) la case qui vous convient?

		Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Ni d'accord, ni pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
I. Critères contraignants (critères basés sur la définition minimale de l'ESS)						
1	L'adhésion à votre organisation est volontaire					
2	Tout le monde peut devenir membre de l'organisation					
3	Le nombre des adhérents/membres est limité					
4	Les membres ont le même droit de vote (1 personne = 1 voix)					
5	Les membres de différents organes sont désignés par vote					
6	Les membres de différents organes sont désignés pour une durée déterminée.					
7	Le président est élu à une durée déterminée					
8	La prise des décisions importantes se fait par le vote					
9	L'organisation publie certains documents tels que les statuts, le rapport annuel ou le rapport financier (à l'externe)					
10	L'organisation est libre et indépendante dans la prise des décisions de toute structure étatique (Ex : Collectivités locales)					
11	Les bailleurs de fond ainsi que les clients ont une influence sur la décision de l'organisation					
12	L'organisation a été créée d'une façon autonome					
13	La finalité de l'organisation est le service rendu aux membres et à la communauté plutôt que le profit					
14	Le but de l'organisation est non lucratif					
15	L'organisation facilite l'accès aux besoins sociaux (santé, éducation, emploi, assurance,...) aux membres et à la communauté					
16	L'organisation améliore les conditions de vie de ses membres ainsi que de sa communauté					
II. Critères indicatifs						
17	L'organisation répartit la totalité de son excédent en fin d'exercice sur ses membres					
18	L'organisation répartit une partie de son excédent en fin d'exercice sur ses membres					
19	L'organisation réinvestit la totalité de son excédent en fin d'exercice (projet non lucratif)					
20	L'organisation participe à la promotion de l'esprit de solidarité et d'entraide					
21	L'organisation forme ses membres/adhérents					
22	Les membres et les adhérents sont informés régulièrement					
23	Les membres participent aux différentes tâches de l'organisation					
24	L'organisation s'intègre facilement avec les autres organisations					
25	L'organisation participe à la promotion de la question écologique et environnementale					
26	L'organisation reçoit des aides et des subventions de l'Etat					
27	L'organisation rassemble les besoins des personnes pour construire une demande collective.					
28	L'organisation présente une offre collective : chaque membre apporte ses moyens, ses savoirs faire et ses compétences pour contribuer à la construction d'une offre collective.					
29	La propriété des moyens de production au sein de l'organisation est d'une nature collective ou solidaire.					
III. Les contraintes du développement de l'économie sociale						
30	Complexité de procédures pour création et/ou développement					
31	Omniprésence de l'Etat					
32	Le manque de solidarité entre les membres					
33	Problèmes d'accès au financement et micro-crédit					
34	Difficultés de commercialisation des produits					
35	Les produits ne correspondent pas toujours à la demande					
36	Sous-équipement et recours aux techniques traditionnelles de production					
37	Le manque de compétence (Leadership, gestion, production)					
38	Manque de soutien de la part de l'Etat					

Questionnaire

Enquête

Nous effectuons une étude sur L'économie sociale en Algérie. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux quelques questions suivantes. Nous vous assurons que vos coordonnées et vos réponses individuelles ne seront jamais divulgués, dans le respect de votre anonymat. Nous vous remercions vivement de votre participation dans la vulgarisation de la science.

1. Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?

- 20 ans 20-29 ans 30-39 ans 40-49 ans 50 et +

2. Quel est votre sexe ?

- Homme (♂) Femme (♀)

3. Quel est votre niveau d'études ?

- Universitaire secondaire Moyen Primaire Sans études

4. Quelle est votre occupation ?

- Etudiants Ouvrier Fonctionnaire Agriculteur Entrepreneur
 Enseignant Retraité Chômeur Autre :

5. Quelle est votre wilaya de résidence ?

.....

6. Faites-vous partie d'une association ?

- Oui
 Non

Si oui, quel est votre statut ?

- Membre fondateur
 Membre du bureau
 Adhérent

Autre :

7. Avez-vous fait du bénévolat ?

- Oui (*Passez à la question N°11*)
 Non

Si non, pourquoi n'avez-vous pas fait du bénévolat ? (*Passez à la question N°* *)*

- Personne ne m'a demandé
 Je ne savais pas
 Je n'ai pas trouver quelque chose me représentant
 Je n'ai pas trouver quelqu'un de confiance
 Je n'ai pas eu le temps
 Je n'étais pas intéressé
 Autre :

8. Décrivez brièvement votre activité ?

.....

9. Dans quel domaine avez-vous fait du bénévolat ?

- Education Culture
 Environnement Tourisme
 Santé Religion (Mosquée)
 Sociale Caritative /social
 Autre :.....

10. Pourquoi avez-vous fait du bénévolat ?

- Pour trouver un emploi C'était un projet à l'école/travail
 Pour connaître des gens Je crois dans la cause
 Pour avoir la miséricorde de Dieu Pour mon développement personnel
 Pour aider les autres Autre :.....

11. Souhaitez-vous faire du bénévolat dans l'avenir ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

12. Etes-vous prêts à travailler en commun pour améliorer la situation dans votre quartier/ville/région ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

13. Avez-vous entendu parler de l'économie sociale ?

- Oui Si oui, comment ?
 Non

14. Connaissez-vous une entreprise/organisation sociale ?

- Oui Si oui, laquelle ?
 Non

15. Quel degré de confiance accordez-vous aux.....?

	Très grande	Grande	Peu	Très peu
Associations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coopératives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mutuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assemblés populaires (APW, APC,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorités locales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médias	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je vous remercie du temps que vous avez consacré à la réponse à ce questionnaire
 M. BESTANI Abdelkarim
 Enseignant chercheur à l'université de Mascara
 Contact : kbestani@gmail.com



المخلص:

يُعتبر الاقتصاد الاجتماعي في الجزائر ركيزة أساسية لدعم التنمية الاقتصادية والاجتماعية، إذ يسعى لتحقيق التوازن بين تحقيق الأهداف الاقتصادية وترسيخ قيم التضامن والمشاركة الديمقراطية. يتأثر هذا القطاع في الجزائر بخلفية تاريخية ما بعد الاشتراكية، وبالثقافة العربية الإسلامية، وبالقيم الدينية الأصيلة. ومع ذلك، يواجه الاقتصاد الاجتماعي تحديات تعيق تطوره ونموه. تناول هذا البحث دراسة المبادئ التنظيمية والتشغيلية لمؤسسات الاقتصاد الاجتماعي من خلال تحليل علمي معمق، بهدف فهم طبيعة هذه المبادئ والصعوبات التي تواجهها هذه المنظمات في الجزائر. أظهرت نتائج الدراسة أن مبادئ الحوكمة الديمقراطية حاضرة بقوة في هذه المؤسسات، لكن تطبيقها العملي لا يزال محدودا. كما كشفت النتائج عن وجود توازن هش بين خدمة المصلحة العامة وتوزيع العوائد بشكل يفضل الأعضاء أحيانا، وهو ما يعكس تناقضا بين الشعارات الاجتماعية والممارسات الواقعية. وأبرزت الدراسة أيضا وجود اهتمام فعلي بالتدريب وتطوير القدرات، إلى جانب رغبة كامنة لدى الأفراد في العمل التطوعي، إلا أن هذه الإمكانيات غير مستغلة بالشكل الأمثل بسبب بعض العوائق الخارجية. ومع ذلك، فإن الخصوصيات الثقافية والدينية في الجزائر تتيح فرصا لتعزيز هذا القطاع، حيث يمكن لتكريس قيم التضامن والعدالة المستمدة من التعاليم الإسلامية، والاعتماد على الممارسات المجتمعية المحلية، أن يساهما في تطوير الحوكمة والشفافية داخل مؤسسات الاقتصاد الاجتماعي.

الكلمات المفتاحية:

الاقتصاد الاجتماعي، الجزائر، الجمعيات، الاسلام.

Résumé :

L'économie sociale en Algérie revêt une importance capitale en tant que secteur essentiel pour le développement économique et social, cherchant à concilier les objectifs économiques avec les valeurs de solidarité et de démocratie participative. Cette économie est influencée, en Algérie, par un héritage post-socialiste, une forte culture arabo-musulmane et des valeurs islamiques profondément enracinées. Néanmoins, ce domaine est confronté à plusieurs défis qui limitent son développement. Cette recherche a examiné les principes structurelles et opérationnelles des entités de l'économie sociale à l'aide de l'Analyse en Composantes Principales (ACP). L'objectif de cette démarche est d'examiner les principes structurels et défis des organisations de l'économie sociale en Algérie. Les résultats de la thèse montrent que la gouvernance démocratique est bien affirmée dans les organisations de l'économie sociale en Algérie, mais que sa mise en œuvre reste partielle. L'orientation vers les besoins collectifs est nuancée par des pratiques de redistribution des excédents qui privilégient souvent les membres, révélant une tension entre discours social et intérêts individuels. Enfin, l'étude met en évidence un intérêt réel pour la formation et un engagement bénévole latent, bien que sous-exploité en raison de contraintes externes. Cependant, les spécificités culturelles et religieuses offrent des opportunités uniques pour surmonter ces défis. L'intégration des principes islamiques de solidarité et de justice, ainsi que la reconnaissance des pratiques informelles enracinées dans la culture locale, peuvent renforcer la gouvernance et la transparence des organisations.

Mots clés : Economie sociale, Algérie, associations, Islam

Abstract:

Social economy in Algeria is of paramount importance as a key sector for economic and social development, aiming to reconcile economic objectives with the values of solidarity and participatory democracy. In Algeria, this economy is shaped by a post-socialist legacy, a strong Arab-Muslim culture, and deeply rooted Islamic values. Nevertheless, the sector faces several challenges that limit its development. This research examined the structural and operational principles of social economy entities using Principal Component Analysis (PCA). The objective was to analyze the structural principles and challenges of social economy organizations in Algeria. The thesis results show that democratic governance is well established in these organizations, though its implementation remains partial. The orientation towards collective needs is nuanced by surplus distribution practices that often favor members, revealing a tension between social discourse and individual interests. Finally, the study highlights a genuine interest in training and a latent, though underutilized, potential for volunteer engagement due to external constraints. However, cultural and religious specificities offer unique opportunities to overcome these challenges. Integrating Islamic principles of solidarity and justice, as well as recognizing informal practices rooted in local culture, can strengthen the governance and transparency of organizations.

Key words: Social economy, Algeria, associations, Islam.